
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.162

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse aux maires de chaque commune un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il est annexé à la présente délibération et il doit permettre une bonne information sur les compétences, les actions et les grands projets portés par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2021 présenté par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du rapport d'activités, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

RAPPORT

ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'ACTIVITÉ

2021



(agir pour le bien de tous)

SOMMAIRE

(La CARA : un territoire, une organisation) 3

Présentation générale	4-5
Conseil communautaire et bureau communautaire	6-9
Les compétences de la CARA	10-11

(La CARA améliore le quotidien) 13

Aménagement du territoire et urbanisme	14
Équipements et logistique	15-18
Transports et mobilité	19-20
Équilibre social de l'habitat	21-22
Politique de la ville	23-25
Action sociale et petite enfance	26-30
Gens du voyage	31-32
Sécurité des zones de baignade	33-36

(La CARA développe le territoire) 37

Développement éco et attractivité territoriale	38-39
Développement agricole, ostréicole et ruralité	40-44
Études prospectives et politiques contractuelles	45-46
Promotion du tourisme	47-50
Gestion des ports	51-54

(La CARA protège l'environnement) 55

Élimination des déchets	56-58
Développement durable - Énergie	59-60
Aménagement durable du littoral	61-62
Gestion des espaces naturels sensibles (ENS)	63-64
Natura 2000	65-66
Assainissement	67-72
Eau potable	73-74
GEPU	75-76
GEMAPI	77-80

(La CARA anime la vie locale) 81

Culture	82-86
Activités de pleine nature	87-90
Nautisme	91-92

(Les services ressources) 93

Accueil et affaires générales	94-95
Affaires juridiques et immobilières	96
Commande publique	97
Communication	98-99
Systèmes d'information DSI	100-101
Ressources humaines	102-106

(Rapport financier) 103-114

(La CARA pratique) 115

Coordonnées CARA	115
------------------	-----



Les élus et les agents de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont, en 2021, mis sur les rails les investissements et les compétences que nous prévoyons de mener pour les années à venir. En effet, après l'épreuve du COVID, la collectivité a su rapidement mettre en œuvre les chantiers à venir, tels que la gare intermodale de Saujon, la prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines ou encore l'élaboration d'un contrat local de santé. En économie et en soutien à l'agriculture locale, 2021 préfigure les développements de demain, notamment avec la mise en route d'un atelier de transformation alimentaire, la création à venir d'une structure de coworking et d'incubation d'entreprises. Le schéma cyclable défini par la CARA entre en phase de réalisation. Les premiers chantiers prennent forme rapidement et nous verrons bientôt tous les avantages de proposer des itinéraires sécurisés aux cyclistes.

La CARA sait mobiliser ses compétences pour mener à bien des politiques durables, comme l'atteste la montée en puissance de la plateforme Cara Renov' au service de la rénovation énergétique des logements. Ce nouvel outil fait partie des actions concrètes de notre plan climat-air-énergie territorial (PCAET), dont l'objectif est de limiter, voire diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Nous en faisons une priorité, dotée de moyens conséquents, aussi bien pour lutter contre le réchauffement climatique que pour contribuer au confort de vie et à la sobriété énergétique des bâtiments.

Vous trouverez dans ce rapport le détail de l'ensemble des actions menées en 2021 par les élus et les services communautaires, dont je salue l'implication quotidienne au service du territoire et de ses habitants.

Vincent BARRAUD

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La CARA un territoire, une organisation



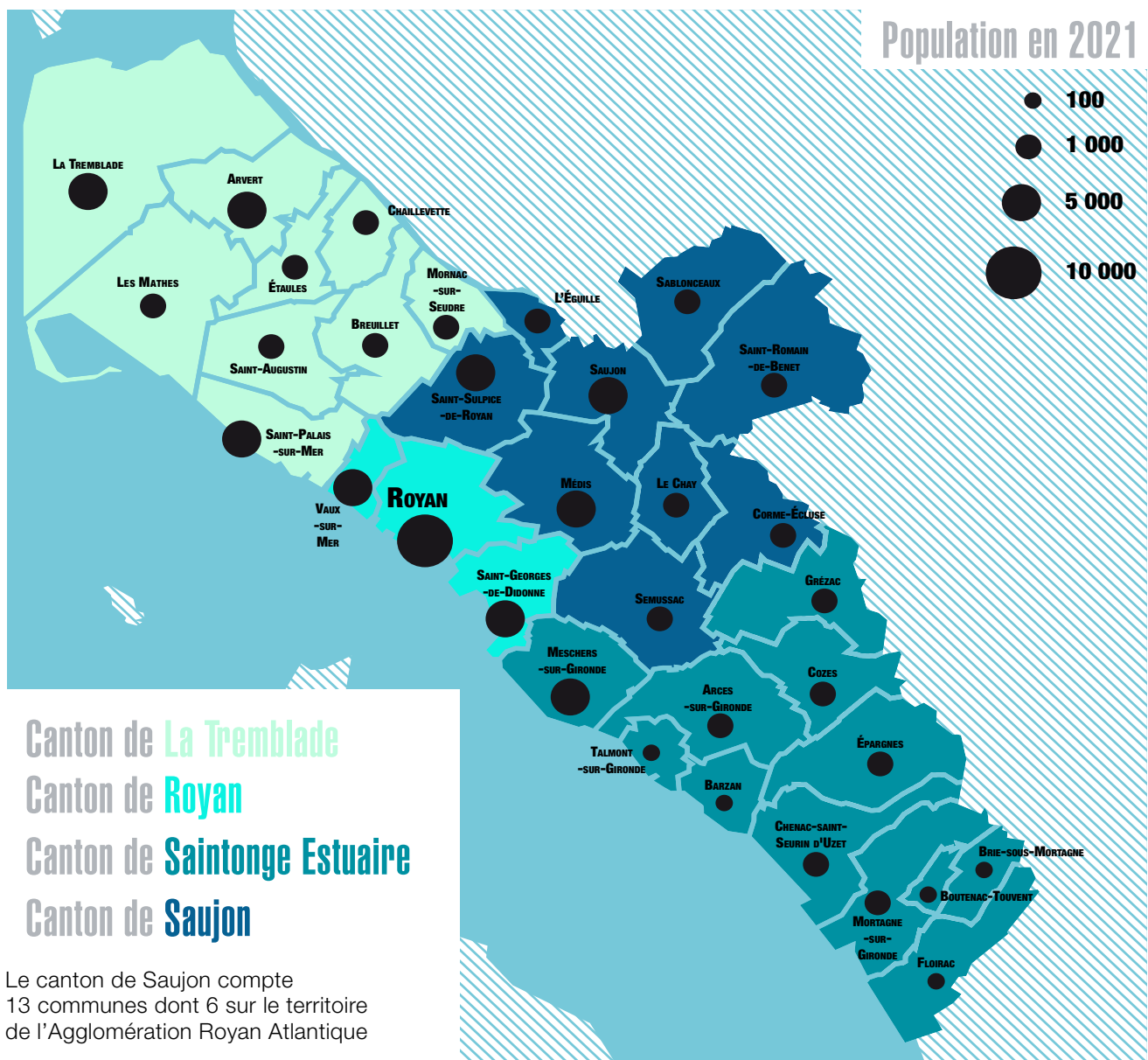
LE TERRITOIRE DE LA CARA

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 1/1/2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013, 20 décembre 2017, 18 janvier 2018 et 27 décembre 2019.

Elle s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie).

Les 33 communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1^{er} janvier 2021, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 83 171 habitants, répartie comme suit :



PRÉSENTATION DES COMMUNES

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

- Population municipale au 01/01/2021
- Conseillers titulaires par commune
- Conseillers suppléants par commune

Arces-sur-Gironde	762	1	1
Arvert	3 489	2	1
Barzan	467	1	
Boutenac-Touvent	227	1	1
Breuillet	2 988	2	1
Brie-sous-Mortagne	239	1	
Chaillevette	1 587	1	1
Le Chay	767	1	1
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	599	1	1
Corme-Écluse	1 121	1	1
Cozes	2 147	1	1
L'Éguille-sur-Seudre	878	1	1
Épargnes	854	1	1
Étaules	2 546	1	1
Floirac	392	1	1
Grézac	932	1	1
Les Mathes	2 042	1	1
Médis	2 936	2	1

Meschers-sur-Gironde	3 117	2	
Mornac-sur-Seudre	848	1	1
Mortagne-sur-Gironde	911	1	1
Royan	18 499	14	
Sablonceaux	1 394	1	1
Saint-Augustin	1 374	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 340	4	
Saint-Palais-sur-Mer	3 905	3	
Saint-Romain-de-Benet	1 724	1	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 259	2	
Saujon	7 146	5	
Semussac	2 379	1	1
Talmont-sur-Gironde	100	1	1
La Tremblade-Ronce-les-Bains	4 340	3	
Vaux-sur-Mer	3 862	2	
Total	83 171	63	22



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



À l'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les électeurs des 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) ont désigné **63 conseillers titulaires et 22 suppléants** pour les représenter au conseil communautaire. Avec une moyenne d'âge de 64 ans, cette nouvelle assemblée est un peu plus jeune que la précédente (67 ans) et compte autant de femmes (22). Elle témoigne surtout d'un profond renouvellement, avec l'arrivée de 40 nouveaux élus (dont 17 maires parmi les titulaires), 16 maires ayant par ailleurs conservé leur siège de conseiller communautaire.

L'installation du nouveau conseil a eu lieu le 17 juillet à l'Espace Cordouan de Royan, où Vincent Barraud, le maire d'Étaules, a été élu président de la CARA au premier tour de scrutin.

Douze vice-présidents et dix autres membres du bureau communautaire ont ensuite été élus pour composer le nouvel exécutif, chargé de débattre des sujets majeurs en

amont du conseil communautaire.

Vincent Barraud est maire d'Étaules depuis 1995 et vice-président de la CARA depuis vingt-quatre ans. Il a notamment été en charge des déchets, de la culture ou des finances. Premier vice-président lors du précédent mandat, il dispose d'une parfaite connaissance des dossiers, des ressources et du fonctionnement de l'administration intercommunale ainsi que des enjeux auxquels doit faire face le territoire.

Il souhaite placer ce nouveau mandat sous le signe du rassemblement et de l'action. Les élus communautaires ont en effet adopté au cours des dernières années plusieurs documents de planification en matière d'aménagement du territoire, de déplacements, d'assainissement ou de développement économique. Ces feuilles de route leur permettent d'engager rapidement des réalisations d'ampleur pour améliorer le cadre de vie, au bénéfice de tous les habitants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Le nouveau bureau communautaire a été élu et installé le 17 juillet 2020, et complété le 16 octobre 2020.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



Président
Vincent BARRAUD



1^{er} vice-président
Pascal FERCHAUD
Développement économique (à l'exception de la ruralité, des activités agricoles et du suivi des zones d'activités économiques) / Promotion du tourisme / Politiques contractuelles



2^e vice-président
Patrick MARENGO
Schéma de cohérence Territorial (SCoT) / Suivi des grands projets



3^e vice-présidente
Marie BASCLE
Activités de pleine nature / Circuits de randonnées / Voile scolaire / Activités nautiques / Surveillance des zones de baignade / Plan plage territorial



4^e vice-président
Claude BAUDIN
Transports et mobilité (à l'exception du schéma cyclable) / DSP Transports



5^e vice-présidente
Graziella BORDAGE
Aménagement de l'espace communautaire (à l'exception du SCoT, des transports, de la mobilité) / Urbanisme / Droits des sols / Stratégie foncière / Équilibre social de l'habitat (à l'exception du PLH)



6^e vice-président
Jacques LYS
Assainissement / Eau potable (à l'exception de la GEMAPI) / Gestion des eaux pluviales Urbaines



7^e vice-présidente
Laurence OSTA AMIGO
Politique de la ville (à l'exception de la Mission Locale et l'insertion) / Action sociale / Sécurité des personnes et des biens (à l'exception des zones de baignade) / Projet Contrat territorial de santé



8^e vice-président
Éric RENOUX
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / Gestion des déchèteries



9^e vice-président
Françoise FRIMBOURG
Protection et mise en valeur de l'environnement (à l'exception du Plan Climat Air Énergie Territorial) / Protection et valorisation des espaces naturels / Lutte contre les nuisibles / Sites NATURA 2000 / Parc naturel régional



10^e vice-présidente
Éliane CIRAUD-LANOUE
Culture / Patrimoine



11^e vice-président
François RICHAUD
Schéma cyclable



12^e vice-président
Philippe CUSSAC
Gens du voyage / CISPDP

Chaque vice-président est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :
- l'administration des ressources humaines,
- l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.
Il peut, par ailleurs, signer toutes pièces comptables (mandats, titres de recettes, pièces justificatives) en relation avec les fonctions qui lui ont été attribuées.

MEMBRES DU BUREAU



1^{er} membre du bureau
Olivier MARTIN
Insertion / Mission locale



3^e membre du bureau
Marie-Christine PERAUDEAU
Programme Local de l'habitat (PLH)



4^e membre du bureau
Patrice LIBELLI
Action sociale : Enfance - Jeunesse



5^e membre du bureau
Michèle CARRÉ
Ruralité / Activités agricoles et ostréicoles



6^e membre du bureau
Isabelle PRUD'HOMME
Lutte contre le gaspillage alimentaire / Prévention des déchets



7^e membre du bureau
Christian PITARD
Suivi des zones d'activités économiques



8^e membre du bureau
Joëlle BOULON
Plan climat air énergie territorial (PCAET)



9^e membre du bureau
Stéphane COTIER
Systèmes d'information / Aménagement numérique



10^e membre du bureau
Julien DURESSAY
GEMAPI

Chaque membre du bureau est délégué pour traiter les questions et signer tous documents se rapportant au domaine qui lui est réservé, à l'exception des questions relevant de :
l'administration des ressources humaines et l'engagement des dépenses, c'est-à-dire la signature des marchés, contrats, conventions et bons de commande.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire a été installé le 17 juillet 2020 pour une durée de six ans. Il est composé de 63 conseillers titulaires et 22 suppléants, issus des 33 communes de la CARA.



Arces-sur-Gironde
Joëlle BOULON
Maire



Arvert
Marie-Christine PÉRAUDEAU
Maire



Arvert
Gilles MADRANGES



Barzan
Robert MAIGRE
Maire



Boutenac-Touvent
Nelly PINET
Maire



Breuillet
Jacques LYS
Maire



Breuillet
Marie-Noëlle GROCH



Brie-sous-Mortagne
Maurice GIRERD
Maire



Chaillevette
Guy MARY
Maire



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
Bruno DUJEAN
Maire



Corme-Écluse
OLIVIER MARTIN
Maire



Cozes
GRAZIELLA BORDAGE
Maire



Épargnes
Frédéric DURET
Maire



Étaules
Vincent BARRAUD
Maire



Floirac
Bernard LAUMONIER
Maire



Grézac
Bernard POURPOINT
Maire



L'Éguille-sur-Seudre
Jonathan MALAGNOUX
Maire



La Tremblade
Laurence OSTA AMIGO
Maire



La Tremblade
Nicolas MATET



La Tremblade
Jean-Paul MOSNIER



Le Chay
Thierry SAINTLOS
Maire



Les Mathes
Marie BASCLE
Maire



Médis
Éric RENOUX
Maire



Médis
Annick CANOVA



Meschers-sur-Gironde
Françoise FRIBOURG
Maire



Meschers-sur-Gironde
Pascal BANETTE



Mornac-sur-Seudre
Emmanuel CRÉTIN
Maire



Mortagne-sur-Gironde
Stéphane COTIER
Maire



Royan
Patrick MARENGO
Maire



Royan
Eliane CIRAUD-LANOUE



Royan
Philippe CAU



Royan
Nadine DAVID



Royan
Philippe CUSSAC



Royan
Dominique BERGEROT



Royan
Gérard FILOCHE



Royan
Sandrine BEUVELET-HUBERT



Royan
Julien DURESSAY



Royan
Odile CHOLLET



Royan
Didier SIMONNET



Royan
Thomas LAFARIE



Royan
Thierry ROGISTER



Royan
Jacques GUIARD



Sablanceaux
Lysiane GOUGNON
Maire



Saint-Augustin
Gwennaëlle DOHIN-PROST
Maire



Saint-Georges-de-Didonne
François RICHARD
Maire



Saint-Georges-de-Didonne
Corinne NOISEUX



Saint-Georges-de-Didonne
Dominique FRANQUE
DE LUXEMBOURG



Saint-Georges-de-Didonne
Pierre SALLÉ



Saint-Palais-sur-Mer
Claude BAUDIN
Maire



Saint-Palais-sur-Mer
Isabelle PRUD'HOMME



Saint-Palais-sur-Mer
Guy DEMONT



Saint-Romain-de-Benet
Serge ROY
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan
Christian PITARD
Maire



Saint-Sulpice-de-Royan
Isabelle BIZET



Saujon
Pascal FERCHAUD
Maire



Saujon
Jean-François DANIEL



Saujon
Élisabeth RATISKOL



Saujon
Mariette ADOLPHE



Saujon
Jean-Christophe
DORIDOT



Semussac
Michèle CARRÉ
Maire



Talmont-sur-Gironde
Alain GRASSET
Maire



Vaux-sur-Mer
Patrice LIBELLI
Maire



Vaux-sur-Mer
Véronique PUGENS

SUPPLÉANTS PAR COMMUNE

Arques-sur-Gironde
Chantal ROUIL

Barzan
Christine PUGNET

Boutenac-Touvent
Catherine KEBERT

Brie-sous-Mortagne
Christophe RIGAUD

Chaillevette
Angèle BAZIN

Le Chay
Jean-Claude MALISSEN

Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet
Jérôme ROULLAUD

Corme-Écluse
Sophie CARON-BONNEAU

Cozes
Yves PÉROCHAIN

L'Éguille-sur-Seudre
Annie QUILLET

Éparges
Élisabeth MARTIN

Étaules
Béatrice WATRIN

Floirac
Michel VALLÉE

Grézac
Françoise DE ROFFIGNAC

Les Mathes
Jean-Pierre CARON

Mornac-sur-Seudre
Jacky HALLARD

Mortagne-sur-Gironde
Arcadius EPAUD

Sablanceaux
Philippe BÉTIZEAU

Saint-Augustin
Pierre BERNARD-BARTHE

Saint-Romain-de-Benet
Catherine D'HANENS

Semussac
Philippe PRINCE

Talmont-sur-Gironde
Christophe CAMILLERI

MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2021

En 2021, plusieurs événements ont modifié la composition du conseil communautaire :

Commune de Boutenac-Touvent : à la suite du décès de Philippe Bremaud, conseiller communautaire titulaire, accueil de Nelly Pinet, en qualité de conseillère communautaire titulaire et de Catherine Kebert en qualité de conseillère communautaire suppléante.

Commune de L'Éguille-sur-Seudre : accueil d'Annie Quillet en qualité de conseillère communautaire suppléante (en remplacement de Raphaël Soulivet, démissionnaire)

Commune de Royan : accueil de Liliane Isendick-Malterre en qualité de conseillère communautaire titulaire (en remplacement de Sandrine Beuvelet-Hubert, démissionnaire)

LES COMPÉTENCES DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1 à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPE- MENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES FACULTATIVES

CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire ;
- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Jeudis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;
- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conserva-

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES

ACTIVITÉS NAUTIQUES

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique ;
- Adhésion et gestion du label « France Station Nautique ».

CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

tion, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;

- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte, à titre expérimental, contre le frelon asiatique.

LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES COTIÈRES

Élaboration et mise en œuvre du Plan Plage.

PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS

Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

Le conseil communautaire a validé la création de treize commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE

- 1) Finances
- 2) Développement économique
- 3) Schéma de cohérence territoriale
- 4) Activités de pleine nature
- 5) Transports et mobilité
- 6) Urbanisme et habitat
- 7) Cycle de l'eau
- 8) Politique de la ville
- 9) Collecte et prévention des déchets
- 10) Développement durable - Énergie
- 11) Culture et patrimoine
- 12) Système d'information et aménagement numérique
- 13) Grands projets et bâtiments communautaires

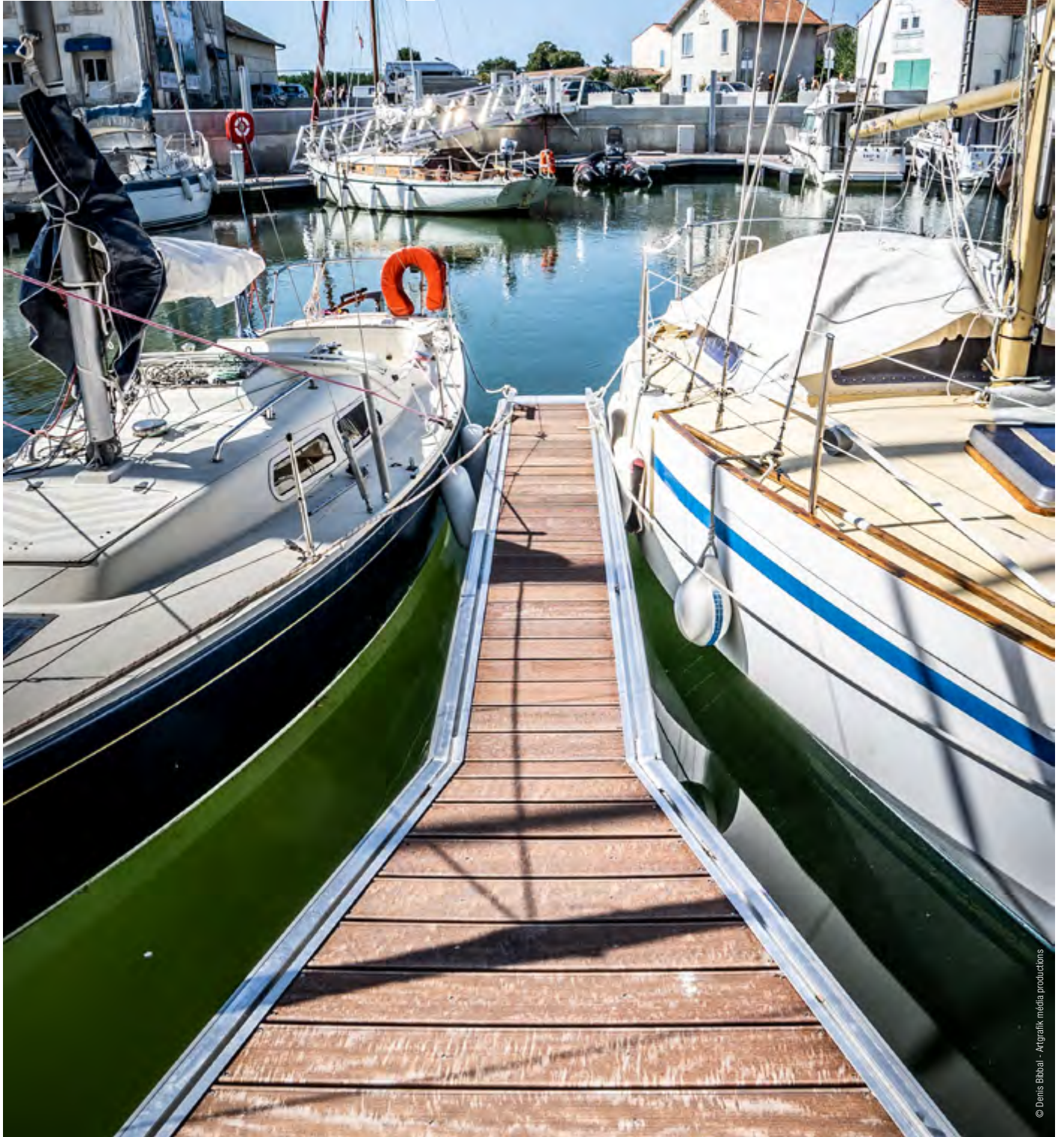
Une quatorzième commission « gens du voyage » a été créée par délibération en date du 26 février 2021, sa composition validée le 26 avril 2021.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La CARA améliore le quotidien



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Au regard des avis défavorables de la Préfecture, de la Chambre d'Agriculture et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet de SCoT arrêté le 11 octobre 2019, les élus communautaires ont adopté en date du 25 juin 2021 une délibération de principe actant l'abandon de la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale et la reprise du projet, sans pour autant remettre complètement en cause le travail engagé. Cette reprise s'appuie en grande partie sur les travaux menés sur le document arrêté le 11 octobre 2019 et porte sur la prise en compte des observations de l'État en matière de démographie, de consommation foncière et d'étude économique. Il s'agira aussi d'intégrer les éléments du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, des premières études thématiques ont été lancées en 2021.

1. Une stratégie de développement économique et d'urbanisme commercial.

L'enjeu de cette étude est de construire cette stratégie en intégrant la volonté de la CARA de conforter les centralités en conciliant quatre défis majeurs :

- Repositionner l'agglomération et son attractivité économique à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente-Maritime ;
- Préparer le territoire à l'émergence d'un nouveau modèle commercial, plus serviciel, plus digital, plus locavore qui va nécessiter de repenser les espaces de périphérie et leur vocation ;
- Adapter le centre-ville aux enjeux du commerce de demain ;
- Protéger les centres-villes et les centres-bourgs des effets de périphérisation des activités commerciales.

Cette étude a été confiée au bureau

d'études Lestoux Associés et KPMG et comprend 4 phases au total :

- 1) La réalisation d'un état des lieux ;
- 2) La définition d'une vision prospective ;
- 3) La transposition des résultats des étapes 1 et 2 dans le SCoT ;
- 4) La déclinaison d'outils opérationnels et de documents pédagogiques.

2. La prise en compte de l'environnement.



Comme le prévoit la directive européenne du 27 juin 2001, les enjeux de la préservation de l'environnement, qui comprennent ceux du milieu naturel, du milieu physique et du milieu humain, doivent être pris en compte. Elle impose une procédure d'évaluation environnementale systématique et complète pour l'élaboration des SCoT. C'est dans ce cadre que le cabinet Ectare va accompagner la CARA. L'évaluation doit permettre de comprendre :

- Comment les orientations et les objectifs environnementaux qui s'imposent au territoire sont pris en compte et déclinés par le SCoT ;
- Comment les enjeux environnementaux du territoire sont intégrés par le SCoT, à la fois en terme de valorisation de ses potentialités et atouts, et de prise en compte et d'amélioration de ses fragilités ;
- Les options envisagées pour l'aménagement et le développement du territoire, comment et selon quels critères les choix ont été effectués ;
- Les dispositions que le SCoT instaure en matière d'environnement.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2021 le service « Droit des sols » instruit pour le compte de 26 des 33 communes de l'agglomération.

Les communes de Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde, Barzan et Corme-Écluse réalisent elles-mêmes l'instruction de certains actes (CUa et/ou DP).

Le service « Droit des sols » a ainsi instruit 5 522 actes décomposés de la manière suivante : 1 157 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 1 547 déclarations préalables, 2 449 certificats d'urbanisme de simple information et 369 certificats d'urbanisme opérationnels. Il a aussi répondu à 579 demandes d'avis réglementaire

(assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Saint-Palais-sur-Mer). Ce nombre de dossiers instruits en 2021 constitue un record depuis la création du service. Pour une plus grande pertinence dans la lecture de ces chiffres, il y a lieu de faire application de pondération sur les différentes autorisations d'urbanisme afin de prendre en compte la difficulté particulière et la durée moyenne de chaque type d'acte.

Cette pondération permet d'établir un nombre d'équivalent permis de construire (EPC) qui, pour l'année 2021, s'élève à 2 834.

En comparaison avec les deux années précédentes, l'augmentation du nombre d'EPC 2021 est de + 34% par rapport à 2020 et de + 30% par rapport à 2019. En 2021, le service s'est renforcé d'un agent et compte désormais : 1 chef de service et 6 instructeurs, représentant 6 « équivalents temps plein » (ETP) dédiés au travail d'instruction. Le renforcement du service permet d'abaisser la moyenne de dossiers instruits **par agent à 472 EPC**, et de la rapprocher du seuil, garantissant une instruction efficiente et défini par l'État, de 350 EPC.

ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

LES OPERATIONS EN COURS EN 2021



- **Construction du nouveau siège social de la CARA et d'une maison des entreprises : « UP ! le carré des entrepreneurs ».** Le dossier de permis de construire du programme immobilier neuf a dû être régularisé pour être adapté au PLU communal et aux prescriptions du service urbanisme de la ville de Royan, notamment pour le stationnement. Il a été déposé le 21 décembre 2021. La demande d'examen au cas par cas (évaluation environnementale) a été transmise à la DREAL en juillet 2021, et le foncier cessible de la SCNF fait l'objet d'échanges et d'études avec les services concernés afin de parvenir à une vente dans le courant de l'année 2022. L'intention architecturale du futur siège social couplé avec la Maison des entreprises, propose un bâtiment en mouvement qui s'inscrit dans la continuité type de la période de reconstruction royannaise. C'est sa façade, où l'utilisation du béton prend son sens, qui fait toute la signature du projet.

Maîtrise d'œuvre : Rudy Ricciotti associé à MG+ (Saintes)
Coût estimatif travaux (stade APD): 9 840 433 €HT (valeur mars 2021)



Il est prévu une installation photovoltaïque d'une puissance d'environ 100 kWc en toiture du bâtiment (sous réserve de validation par la commission CLAVAP)

- **Extension du port chenal de l'Atelier à La Tremblade – réhabilitation.** Après le creusement du futur bassin, l'année 2021 a débuté par l'évacuation du batardeau et les aménagements extérieurs (quai d'honneur, platelage



bois, éclairage...). Les travaux se sont poursuivis par les infrastructures de la porte busquée, puis son installation, et enfin, par la mise en place des réseaux et des équipements du bassin, dernière phase du chantier ayant permis l'entrée des premiers bateaux dans le port en juillet 2021. La réhabilitation de l'ancienne gare en locaux affectés aux services du port (capitainerie, sanitaires, accueil...) dans la continuité des aménagements périphériques au bassin, est entrée en phase active : après les démarches d'appel d'offres, les travaux ont débuté en octobre 2021.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas – Maîtrise d'œuvre : BPG
Coût marchés de travaux Capitainerie/sanitaires : 944 175 € HT entrant dans l'enveloppe globale du projet d'extension du port, financée à 50% par le Département de la Charente-Maritime.
Livraison prévue : fin 2024.

- **Construction d'une déchèterie mixte pour professionnels et particuliers à Arvert.** L'équipement a été réceptionné fin juin/début juillet 2021, puis ouvert au public le 19 juillet 2021. Ce nouveau site est scindé en deux zones dis-



tinctes pour les particuliers et les professionnels au sein de la zone d'activités Les Justices.



Le site est équipé d'un éclairage à détection et de panneaux photovoltaïques sur sa toiture en revente totale. D'une puissance de 35,7 Kwc, la productivité de l'équipement de 167m² est estimée à 47,02mWh par an, soit une économie de 8 463kg de CO2 annuelle et l'équivalent de 517g de déchets nucléaires évités.

• Aménagements et études au sein des zones d'activités économiques (ZAE).

À **Saujon**, l'entrée de la **ZAE de la Croix du Bourdon** a été requalifiée après le réaménagement total de la voirie et des réseaux du secteur. Au sein de la **ZAE Le Pré du Canal**, ce sont des études préalables et de coordination avec les différents concessionnaires qui ont été menées : les travaux de réfection de voirie n'interviendront en 2022 qu'après les reprises de réseaux (eau et assainissement). Aux **Portes de l'Estuaire à Saint-Georges-de-Didonne**, les études sont en cours pour la réfection complète de la voirie, des trottoirs et des espaces verts (travaux 1^{er} semestre 2022). En mai 2021, à l'angle de la rue Rateau, un mini giratoire a été matérialisé pour faciliter et sécuriser la circulation



au sein de la **ZAE Val Lumière 1, à Vaux-sur-Mer**. Les travaux de requalification du carrefour dangereux dans la **ZAE Les Brégaudières à La Tremblade**

ainsi que le lien avec l'agrandissement de la voirie Burg et les Chemins de la Seudre dans cette même ZAE, ont été réalisés en octobre 2021.

• **Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan**. Ce projet va de pair avec celui de construction du nouveau siège social : il permettra notamment de mutualiser les ateliers et matériels. Une mission de programmiste a débuté en octobre 2021 pour affiner la définition des besoins.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Bureaux d'information touristiques
> **Ronce-les-Bains** : le bâtiment actuel s'avère exigü, mal agencé et sous-dimensionné au regard de la fréquentation : 43 000 visiteurs annuels. Le projet est de rénover et agrandir le B.I.T. grâce à un garage attenant utilisé par la base nautique. Ce projet est en phase « esquisse ». Maîtrise d'œuvre : Cabinet Danin (Royan). Coût estimatif des travaux (stade APD) : 215 000 €HT
> **Royan** : les travaux consistent en un réaménagement total des locaux avec une extension incluant la surface actuelle des sanitaires publics et un déplacement de l'entrée, qui sera désormais côté place et non plus côté rue. Les nouveaux sanitaires publics seront créés dans un local annexe, tout proche, également sous maîtrise d'ouvrage de la CARA. La structure s'organisera autour de différents espaces : information, échange, découverte, sensibilisation, boutique, commercialisation et Wi-Fi afin de mieux répondre aux modes de consommation touristique. Cette réhabilitation sera l'occasion de remettre en valeur l'architecture du bâtiment d'origine au sein des galeries Botton, qui peuvent être qualifiées d'œuvre d'avant-garde de l'architecture des années 50. Les travaux ont débuté par le désamiantage et les démolitions intérieures au printemps 2021. La livraison est prévue pour la saison 2022. Maîtrise d'œuvre : Archi'tecture Cozes. Coût estimatif des travaux : 440 000 € HT.



> **Meschers, Saint-Palais-sur-Mer et La Tremblade** : études à poursuivre pour rénovation des bâtiments existants.

• **Étude de diagnostic et d'opportunité d'équipements aquatiques**. Après une année de mise en veille, ce dossier a été réactivé en 2021 en

té, des besoins et sur la proposition des scénarios et d'estimation financière au stade de la faisabilité. Cette étude fait ressortir deux hypothèses de réhabilitation (Cozes et Saujon) et deux hypothèses de projets neufs (nord et centre du territoire).

• **Projet de construction d'une gendarmerie à Cozes**. Les services de gendarmerie ont validé le site suite à l'approbation de principe obtenue en 2020 et ont transmis le programme technique à respecter pour l'édification du nouveau casernement. Le périmètre d'implantation reste à être défini avec exactitude et en concertation avec la mairie de Cozes dans le cadre du projet communal d'extension du cimetière.

• **Aménagement de la zone aéroportuaire de Royan/Médis**. Durant l'année 2021, la zone aéroportuaire de Royan/Médis a fait l'objet d'études pour son aménagement qui consistait à coordonner trois dossiers différents. Les échanges et évolutions diverses n'auront pas permis de réaliser le projet tel qu'imaginé initialement, mais auront amorcé les réflexions sur la typologie de zone à envisager. **Les bâtiments** situés à l'entrée, proches de la station-service, vont être réhabilités en **Hôtel des entreprises**. Cela consistera en un réaménagement intérieur des 350 m² disponibles pour disposer de salles de réunion, bureaux et locaux techniques. Coût prévisionnel d'opération : 390 000€HT - Bureau d'études ETB.



LES PROJETS TRANSVERSAUX

• **Pôle de découpe et de transformation de produits locaux à Saujon**. Amorcés en tout début d'année 2021,



les travaux de construction auront permis d'inaugurer le site le 19 novembre 2021. Véritable outil d'accompagnement des producteurs dans leur recherche de valeur ajoutée, l'atelier a pour vocation de structurer les filières locales de production et de transformation de proximité.

Maîtrise d'œuvre Corset Roche & Associés de Poitiers. Coût d'opération : 2 163 000€HT



Le site est doté d'installations photovoltaïques sur la toiture du bâtiment d'une puissance de 36 kWc et d'une surface de 183m². En revente totale, la productivité annuelle est estimée à 49,4MWh ce qui équivaut à 8892kg de CO2 économisés et 543g de déchets nucléaires évités.

- **Bureau d'études voirie.** Le bureau d'études (BE) voirie apporte son soutien aux différents pôles de la CARA (grands projets, SCoT, urbanisme, service déchets, service assainissement...) et répond aux sollicitations pour des plans, des demandes d'études ou de travaux. Le BE voirie en 2021 est intervenu sur :
 - La poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable avec les études et aménagements de pistes intercommunales et le suivi des travaux (9 km de site propre pour 1 230 000 €HT) ;
 - La continuité de la programmation de travaux 2021-2023 des arrêts de bus : études de faisabilité, pose de 36 abris-voyageurs, travaux d'accessibilité sur 24 arrêts bus, étude de 24 arrêts ;
 - La gare intermodale de Saujon : reprise du dossier et suivi du chantier qui a débuté en mai 2021. Coût des travaux : 2 368 193 €HT – Livraison prévue : avril 2022.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET ÉQUIPEMENTS

- **Les travaux en régie.** Les agents techniques de la CARA assurent au quotidien diverses interventions, déménagements et travaux comprenant la maintenance, l'entretien, les réparations, la peinture, l'électricité, la plom-

berie... sur l'ensemble du territoire et d'un patrimoine grandissant de la CARA. Ils sont également sollicités pour l'organisation des événements de la collectivité : la Journée de l'Entrepreneur, la Fête de l'Énergie, les inaugurations, les festivités de Noël, les Sentiers des Arts, l'exposition annuelle de la Maison des Douanes (Charl-Élie Couture et son concert en 2021), ou encore pour les protocoles sanitaires à respecter liés au Covid-19 et notamment, les conseils communautaires délocalisés.

- **Centre de vaccination.** Le 6 avril 2021, la CARA a ouvert un centre de vaccination à l'Espace Cordouan à Royan. Une première : le défi était immense. Toute l'équipe technique a été mobilisée pour la mise en œuvre, conjointement à d'autres services, et l'installation des structures (signalisation, accueil, zonage, mobilier, fournitures diverses...). Plus de 165 000 injections ont pu être réalisées. En novembre, le centre a été déplacé à Breuille et a donc engendré à nouveau une logistique conséquente (démontage / nouvelle installation).
- **Le patrimoine bâti, non bâti et matériel.** Le suivi et l'entretien du patrimoine de la CARA, qu'il soit bâti ou matériel, induisent une « veille » permanente. L'équipe de maintenance a été renforcée en fin d'année et l'arrivée d'un nouvel agent porte à quatre son effectif.

Les principales interventions ont concerné :

- Les logements saisonniers à Cozes et à La Tremblade : leur rénovation se poursuit par bloc, avec notamment, la réhabilitation des salles d'eau, le changement des sols et le remplacement des kitchenettes et éléments de cuisine.
- La Maison des douanes : rafraîchissement des peintures avant la mise en place de la nouvelle exposition.
- L'entretien des déchèteries depuis Arces-sur-Gironde jusqu'à Arvert en passant par Royan et Saujon : reconso- lidation de quais et de bavettes, aménagement et isolation d'un bureau d'accueil, installation et déplacement d'une cuve, des travaux de clôture....
- La gare multimodale de Royan : remplacement de la clô- ture du site.



Une association de réinsertion professionnelle réalise l'entretien des espaces verts de la gare multimodale de Royan.

- Bâtiment du pôle écologie urbaine : installation d'un accès aux locaux de la rue des Cormorans à Royan ;
- Mission locale : remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation ;
- Relais Accueil Petite Enfance de l'Éguille-sur-Seudre : rénovation importante du bâtiment. Pour l'extérieur, cela concernait l'étanchéité de la couverture, de la cheminée, la reprise des fissures et la peinture de la façade ainsi que la remise en état des menuiseries extérieures. Pour l'intérieur, il s'agissait de l'isolation et la réfection des peintures murs-plafonds des deux salles de jeux, du couloir, de la cuisine, du remplacement des luminaires, de l'installation d'une VMC, et du changement du ballon d'eau chaude et de l'évier.
- Relais Accueil Petite Enfance de Royan : installation de grilles coté route pour la sécurité des enfants et des assistantes maternelles.
- 2 rue de Pitorie à Royan : restauration d'un mur suite à une infiltration par le sol dans les locaux du service Politique de la Ville.
- Hangar de Brie-sous-Mortagne : mise en place d'une clôture de limites séparatives.
- Bureaux d'information touristique : divers travaux particulièrement à La Palmyre, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Georges-de-Didonne.

- Aires des gens du voyage : réparation et remise en état des équipements à Saujon et Saint-Georges-de-Didonne avant ouverture.
- Zones d'activités économiques (ZAE) : l'entretien est soit délégué aux communes qui en ont fait le choix (12 ZAE), la CARA assure dans ce cas un rôle de suivi ; soit assuré en gestion directe par la collectivité (8 ZAE) et fait dès lors l'objet d'un suivi régulier et d'interventions pour les espaces verts (soutien logistique du service espaces naturels), les réseaux d'eaux pluviales, l'éclairage public, le balayage, la voirie et la signalétique.
- Marchés de maintenance des bâtiments et équipements : travail administratif et technique. Cela comprend les contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...), chauffage, alarmes, télésurveillance, maintenance des portes sectionnelles, barrières, postes de relèvement, l'entretien et nettoyage des locaux et vitreries.



Les produits éco-labellisés sont déjà utilisés depuis plusieurs années par l'entreprise en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux de la CARA.

En 2021, le logiciel de gestion et maintenance CARL a enregistré pour l'année 2021, 1 793 demandes d'interventions et/ou de travaux, dont 342 interventions pour le suivi des véhicules.

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

En collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande. Le règlement de défense incendie de la CARA a été revu en 2019, il précise les droits et obligations des communes en termes de défense incendie et de responsabilité, ainsi que les aides techniques et financières pouvant être apportées par la CARA.

GESTION DES VÉHICULES

La flotte est composée de 51 véhicules, dont 8 électriques et 1 hybride-essence. Cela demande une gestion et un suivi des entretiens et révisions. En 2020, un véhicule a fait l'objet d'une vente aux enchères (coût de réparation supérieur à la valeur résiduelle).



Depuis 2018 la mutualisation des véhicules permet d'en optimiser les usages. Depuis 2020, une directive gouvernementale a encouragé le « verdissement » des parcs automobiles pour atteindre 50% de véhicules propres selon la vignette Crit'Air. Nous disposons cette année de huit véhicules classés verts, deux véhicules classés 1, vingt-deux véhicules classés 2, treize véhicules classés 3 et six véhicules classés 4.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

TRANSPORT ET MOBILITÉ



La CARA a voté son schéma directeur cyclable en 2020, avec une déclinaison annuelle de ce dernier par l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés. Ces itinéraires ont pour vocation de répondre aux besoins quotidiens des habitants et permettront à terme d'irriguer l'ensemble du territoire.

RÉALISATION DU SCHÉMA CYCLABLE EN 2021

2021 a vu les premiers itinéraires du nouveau schéma cyclable se réaliser. Ces travaux ont été réalisés, en coopération et co-financement avec le Département, sur les communes de :

- Boutenac-Touvent,
- Breuillet,
- Médis,
- Meschers-sur-Gironde,
- Saint-Augustin,
- Saint-Georges-de-Didonne,
- Saint-Palais-sur-Mer,
- Saint-Sulpice-de-Royan,
- La Tremblade
- Vaux-sur-Mer.

Cela représente 8 525 km de nouveaux itinéraires pour un montant des travaux de 1 476 243 € TTC.

• Réseau de transport Cara'Bus



Suite à la signature en janvier 2020 du nouveau contrat de DSP, le nouveau réseau de bus a mis en place au 12 avril 2021 une restructuration des lignes autour :

- d'un réseau principal composé de 3 lignes fortes ;
- d'un réseau interurbain de 7 lignes ;
- de desserte de ligne à vocation scolaire ;
- de lignes estivales ;
- d'un service de Transport à la Demande (TAD).



La mise en service des nouvelles lignes de bus permet d'offrir aux habitants un réseau desservant mieux les communes de l'agglomération avec des fréquences de passages à la demi-heure pour les lignes urbaines et à l'heure pour les lignes interurbaines. Ce réseau a été complété par un système de vélos à assistance électrique en location longue durée.



L'image du réseau a également été modifiée avec une nouvelle charte graphique et l'ouverture de l'agence des mobilités sur le pôle multimodal de Royan. En 2021, la CARA a acheté 6 nouveaux véhicules mis à disposition du délégataire pour l'exploitation des services du réseau.

• Études sur le réseau

Suite à la mise en service du nouveau réseau, le service mobilité a entamé des études en collaboration avec le délégataire afin d'identifier les possibilités d'optimisation du nouveau réseau mis en service.

En ce sens, un premier travail a été entamé sur les lignes interurbaines, dont les conclusions et mise en œuvre devraient se concrétiser au premier semestre 2022.

• Prise en compte du PDU dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements

Le service « Transport et Mobilité » poursuit la rédaction d'avis concernant les PLU communaux, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme ou de dossier CDAC.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017 23 17 03061-20221205-PCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022



• **Projet de gare intermodale à Saujon**

À la suite des études « d'avant-projet » (AVP) menées en 2018, les études « projet » (PRO) ont été commencées en 2019 et terminées en 2020. Les travaux ont commencé en 2021 et s'achèveront au premier semestre 2022.

• **Construction d'un centre d'exploitation bus**

La CARA s'est engagée dans une réflexion visant à la construction de son propre centre d'exploitation de bus. Les études de programmation ont été réalisées en 2018 et 2019. Le concours d'architecte s'est déroulé en 2020 afin de recruter l'équipe qui suivra la phase conception et réalisation du futur équipement. Les premières études ont été lancées suite au choix du groupement de maîtrise d'œuvre en 2021, avec un premier rendu AVP en décembre 2021.

• **Prise en compte de la mobilité dans les études ADS et ADP**

Le service mobilité a été associé aux études d'aménagement des plages et des stations afin de s'assurer de la prise en compte de la mobilité dans les projets, et ce en cohérence avec le schéma cyclable de la CARA et la DSP Transport.

• **Personnel**

Le service mobilité a connu de forts mouvements de personnel, avec le départ de l'ensemble des agents de ce service durant l'année écoulée. Le nouveau chargé de la DSP est arrivé en mai 2021. Le nouveau chef de service en juin 2021, et pour finir le nouveau technicien mobilité en octobre 2021. Le service doit encore recruter son nouveau chargé de mission vélo.



ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



DÉVELOPPER LE PARC LOCATIF AIDÉ : TOUJOURS PLUS DE LOGEMENTS FINANCÉS

En 2021, la CARA a apporté son soutien financier à 12 nouveaux programmes de construction de logements locatifs aidés, représentant 247 nouveaux logements pour un montant de 1 502 000 € de subventions, répartis dans les communes de Royan, Vaux-sur-Mer, La Tremblade, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, Médès et Arvert. Toutes ces communes (sauf Arvert et Médès) ont l'obligation de détenir 25 % de logements locatifs aidés d'ici 2025 au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain.

AIDES À L'ACCESSION

La CARA a accordé 13 aides à l'accession à la propriété pour un montant global de 39 500 € avant sa suppression.

Communes d'implantation du projet d'accession	Nombre de logements financés
Breuillet	1
Étaules	1
La Tremblade	1
Les Mathes	1
Meschers-sur-Gironde	1
Royan	6
Saint-Sulpice-de-Royan	1
Vaux-sur-Mer	1

AMÉLIORER L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES À REVENUS TRÈS MODESTES

La CARA a apporté une aide à l'amélioration de l'habitat privé à 84 propriétaires occupants à revenus très modestes qui engagent des travaux subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

L'aide forfaitaire est de 500 €. La totalité des aides accordées en 2021 représente 43 000 €. Plusieurs aides peuvent être cumulées.

En 2021, 60 aides ont concerné la réduction de la précarité énergétique, avec un gain énergétique minimum imposé de 35 %. 26 aides portaient sur des travaux favorisant l'autonomie et le maintien à domicile, une aide a

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

été accordée pour un logement indigne avant travaux. À noter que les aides sont cumulables, deux ménages ont pu ainsi percevoir 1 000 € de la part de la CARA.



Communes	Type de travaux		Nombre de demandes financées
	Réduction de la précarité énergétique	Autonomie de la personne	
Arvert	3	2	5
Barzan	2		2
Chaillevette	3	1	4
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	2		2
Corme-Ecluse	1		1
Cozes	2		2
Épargnes	1	1	2
Étaules	1	1	2
La Tremblade	3	3	6
L'Eguille-sur-Seudre	1	1	2
Meschers-sur-Gironde	1		1
Médis	6		5
Mornac-sur-Seudre	1		1
Mortagne-sur-Gironde	2		2
Royan	7	10	17
Sablonceaux	1		1
Saujon	5	2	7
Semussac	4		4
Saint-Georges-de-Didonne	3	2	5
Saint-Palais-sur-Mer	3		3
Saint-Romain-de-Benet	1	1	2
Saint-Sulpice-de-Royan	3		3
Talmont-sur-Gironde		1	1
Vaux-sur-Mer	4	1	5



© Alexandre Garcia

POLITIQUE DE LA VILLE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La CARA a dans ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.

INSERTION-EMPLOI-FORMATION LES ESPACES EMPLOI-FORMATION (EEF)

La CARA finance quatre espaces emploi formation sur son territoire :

- Un situé au sein du Centre socioculturel Arc-en-Ciel à Cozes ;
- Un situé au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS) à La Tremblade ;
- Un situé au sein du CCAS à Royan ;
- Et un situé au sein du CCAS à Saujon.



Les conseillers des espaces emploi formation ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et/ou orientent les personnes en fonction de leur projet

professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale.

De plus, ils organisent et animent au sein de leur espace emploi-formation, avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou informations collectives destinées au public.

Le 8 décembre 2021, une action intitulée « Et si vous décrochiez votre pass de retour à l'emploi » a été proposée avec les différents partenaires de l'emploi, l'agence Pôle emploi de Royan, la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique, Cap Emploi et l'espace emploi formation de Cozes. Cette action avait pour objectif de faire découvrir au public le plus éloignés de l'emploi les différents dispositifs de l'insertion par l'activité économique. Plus de 40 personnes sont venues à la rencontre des différentes structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et des prescripteurs de l'emploi.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics :

-  **La clause sociale d'insertion** (article L. 2112-2 du Code des marchés publics) :

La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de

lots. Il est prévu dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu). Dans le cadre des délégations de service public, des informations collectives sont proposées sur les sites des entreprises délégataires afin de faire découvrir leur métier aux personnes éligibles au dispositif de l'IAE.

- *Délégation du service public d'assainissement collectif – CERA*

Le 18 mai 2021, une information collective a été proposée par l'entreprise CERA/SAUR sur le site des ateliers situés à Vaux-sur-Mer pour faire découvrir le métier d'opérateur(trice) police des réseaux.

- 12 personnes (10 hommes et 2 femmes) ont été positionnées par les différents prescripteurs de l'emploi, 3 personnes étaient absentes.
- 9 personnes ont souhaité effectuer un entretien avec le responsable et la directrice des ressources humaines.
- À l'issue de ces entretiens, 1 personne a été recrutée.

 **L'achat de prestations d'insertion** (articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du Code de la commande publique) : cela permet de soutenir financièrement les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) du territoire de la CARA en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne. Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2021 par le service politique de la ville.



L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2021–2023 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'insertion par l'activité économique (IAE) est identifiée par l'État comme un levier majeur de l'insertion sociale et professionnelle. Aussi, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a proposé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objectif de faire émerger de nouveaux projets dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en direction des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

En cohérence avec le « Pacte d'Ambition pour l'Insertion par l'Activité Économique », la CARA a privilégié les projets dont les priorités sont les suivantes :

- Prendre en compte la spécificité des publics du territoire ;
- Développer de nouvelles activités support en lien avec les spécificités du public du territoire ;
- Accompagner vers un changement d'échelle et développer un nouveau modèle économique de structure ;
- Innover dans l'accompagnement individualisé de chaque personne en fonction de ses besoins ;
- Développer le partenariat avec les entreprises.

Un jury s'est réuni le mardi 23 février 2021 afin d'analyser les réponses à cet appel à manifestation d'intérêt.

Les projets proposés par les associations Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de Territoire) répondant aux enjeux prioritaires énumérés dans le cahier des charges de la CARA ont été retenus.

Deux évaluations ont eu lieu en juillet et décembre 2021 avec les deux structures sur l'avancée des actions proposées dans cet appel à manifestation d'intérêt.

LE CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE »

En 2021, la CARA a continué de financer trois structures, au côté de l'État :

- **La Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique afin qu'elle :**
- Repère et mobilise les publics jeunes du quartier prioritaire ayant des difficultés à adhérer à un dispositif contractuel d'insertion sociale et professionnelle ;
- Développe des actions innovantes en partenariat avec les jeunes leur permettant dans un premier temps d'adhérer à tout type de projet (sportif, culturel, social, professionnel, ...) ;
- Valorise la réussite des jeunes du quartier prioritaire pour faciliter les mobilités professionnelles, sociales,

culturelles, ... ;

- Crée une dynamique partenariale avec les acteurs intervenant sur le périmètre du quartier prioritaire (lycée, conseil citoyen, centre socioculturel, entreprises, associations, ...).
 - **L'association Trajectoire afin qu'elle :**
 - Participe à l'attractivité du quartier en créant une image valorisante et ancre globalement le projet dans une démarche de cohésion sociale et d'entraide solidaire entre les habitants par un travail partenarial avec les structures et les institutions présentes sur le quartier ;
 - Améliore le cadre de vie des habitants et motive leur implication dans la vie de quartier ;
 - Organise des temps d'animation entre les salariés de l'association et les habitants du quartier et renforce ainsi le lien social au pied des immeubles, autour de produits naturels, de cultures raisonnées et de l'alimentation, de la propreté des espaces collectifs, le traitement des déchets et le compostage collectif et individuel.
 - **Le centre socioculturel de Royan afin qu'il anime le conseil citoyen.**
- Le 23 février 2021, le conseil citoyen a effectué un diagnostic en marchant. Ce diagnostic a permis de faire remonter les besoins repérés dans les différents quartiers et les améliorations qui peuvent être apportées. Ainsi, les 7 conseillers citoyens accompagnés du directeur du centre socioculturel

de Royan et du directeur adjoint du service politique de la ville de la CARA ont parcouru à pied le quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière ».

Ce diagnostic a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en communiquant des préconisations qui seront remontées soit à la ville de Royan, soit au bailleur ou à la CARA. À titre d'exemple, lors de ce diagnostic, il a été constaté une circulation difficile à certains endroits, des demandes de poubelles supplémentaires, des canisacs, la réfection des nids de poule, ...).

Le 8 décembre 2021, visite sur site en présence d'Habitat 17, du service logement de la ville de Royan et du service politique de la ville de la CARA de façon à partager l'état du parc immobilier du bailleur et l'entretien dans le cadre de l'abattement de la TFPB.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG) :

Suite à un diagnostic demandé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, une convention de partenariat 2019-2021 a été signée en 2019 entre l'État, la police nationale et la gendarmerie nationale, d'une part, et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'association Tremplin 17, d'autre part, qui ont convenu de créer un poste d'intervenant social (0,80 ETP) au sein des locaux du commissariat de Royan et des unités de gendarmerie de Saujon et La Tremblade. Cet intervenant social en commissariat et gendarmerie a été recruté par l'association Tremplin 17 le 12 novembre 2018.

Le 28 décembre 2020, un avenant a été signé afin d'élargir le périmètre géographique d'intervention de cet intervenant social pour qu'il puisse intervenir dès le 1^{er} janvier 2021 au sein de l'unité de gendarmerie de Cozes (1 ETP). Après une vacance de poste de décembre 2020 à avril 2021, ce poste est désormais occupé à temps plein depuis début mai 2021, date d'arrivée de la nouvelle intervenante sociale. Ainsi, tout le territoire de la CARA est couvert par les missions de l'ISCG.

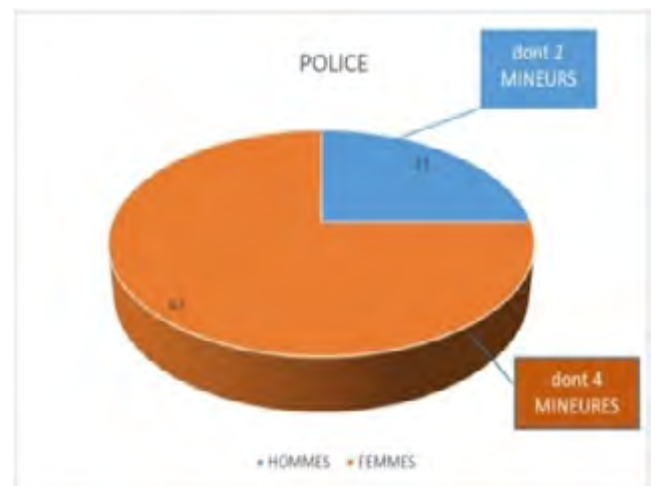
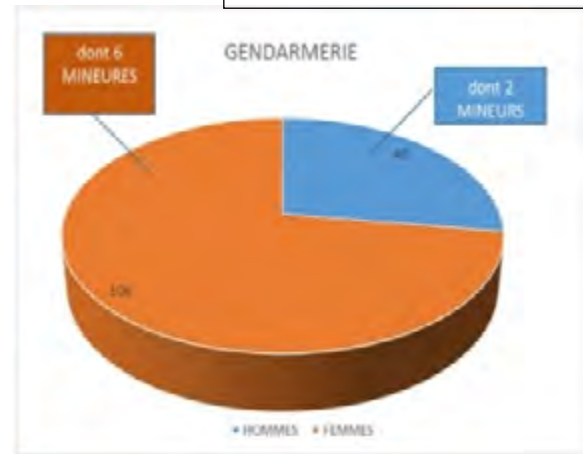
En 2021, l'intervention couvre :

- Le secteur police de Royan (lundi et vendredi) ;
- Le secteur gendarmerie de La Tremblade (mardi après-midi et jeudi matin) ;
- Le secteur gendarmerie de Saujon (mardi matin et jeudi après-midi) ;
- Le secteur gendarmerie de Cozes (le vendredi après-midi des semaines paires).

Bilan de l'activité de l'intervenante sociale du 3 mai 2021 au 29 décembre 2021 :

230 saisines :

- 84 nouvelles situations en commissariat,
- 146 nouvelles situations en gendarmerie.



L'ASSOCIATION D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION (AEM) :

La CARA finance également à hauteur de 8 000 € une action menée par l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM) ; il s'agit d'expérimenter le dispositif d'accompagnement individualisé renforcé auprès des auteurs d'infractions et notamment dans le cadre des violences conjugales. Cette expérimentation doit durer 3 ans (2019-2021), du ressort du Tribunal de Saintes. Elle vise à améliorer la prévention de la récidive pour des personnes déjà connues de la justice et dont les faits, notamment les violences conjugales, sont en lien avec une addiction (alcool, stupéfiants).

Bilan 2021 :

27 personnes ont intégré le dispositif (2020 : 30 personnes).

L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE :

L'ancien projet d'équipe de prévention et de médiation sociale qui avait démarré en 2009, géré par l'association Équilibre, avait besoin d'être revu. La Mission Locale a donc été désignée par la CARA pour porter ce nouveau projet depuis le 1^{er} décembre 2021 qui est basé sur deux axes :

- 1^{er} axe : La prévention dans l'espace public et la couverture sur des horaires atypiques,
- 2^e axe : L'animation dans les collèges des expositions « 9-13-Moi, jeune citoyen » et « 13-18-Questions de justice ».

ACTION SOCIALE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



La CARA a pris dans ses compétences « l'action sociale ».

RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les assistants maternels agréés et les accueils collectifs qui existent sur le territoire de la CARA, permettent de répondre aux besoins des familles. Mais le nombre d'assistants maternels ne cesse de diminuer (-12 % cette année), ce qui provoque une tension dans l'offre de service avec des modes d'accueil remplis à pratiquement 100 % ; une difficulté préoccupante pour le travail saisonnier 2022 et les familles du territoire.

Une sensibilisation à l'implantation des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sur le territoire de la CARA est nécessaire pour ouvrir des places supplémentaires, mais aussi une flexibilité intéressante qui pourrait s'appliquer aux différentes variables de l'emploi : développement de l'activité économique, la saisonnalité, les emplois en horaires atypiques ou décalés, les secteurs liés au service à la personne, le tourisme, ...

AU 31/12/2021	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre de places actives	Taux d'occupation	Maison d'Assistants Maternels
Secteur Est	8	97	74	279	95,50%	2
Secteur Nord	6	72	69	244	88%	0
Secteur Ouest	5	78	62	218	98%	0
Secteur Sud	14	45	41	143	96,50%	1
Total	33	292	246	884	94%	3

POPULATION DE PROFESSIONNELS VIEILLISSANTE : DES DÉPARTS NON RENOUVELÉS, DES SOLUTIONS INNOVANTES À DÉVELOPPER.

2021 Mission d'information	Public reçu en entretien	Motifs principaux
	1 796 FAMILLES	Recherche mode d'accueil collectif ou individuel : assistants maternels, garde à domicile et Do l'Enfant Dom (734). Aide à l'élaboration ou à la fin de contrat de travail (895). Médiation, désaccord (64). Demande d'accueil en horaires atypiques (162). Garde d'enfant en situation de handicap (19). Accompagnement à la parentalité (108). Aide financière liée à l'accueil des enfants (497).
	1 278 ASSISTANTS MATERNELS	Information contrat en cours (709). Fonctionnement du Relais APE (97). Soutien à la professionnalisation (139). Relation salarié parents-employeurs (75).
		Amélioration de l'offre de service. Connaissance du territoire. Action de soutien à la parentalité. Anticipation de l'évolution des besoins Schéma communautaire en direction des familles.

MISSION D'ANIMATION ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

2021 Mission animation Année de l'alternance présentiel / visio- animation !	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Secteur Est	135	587	1 401
Secteur Sud	115	495	1 183
Secteur Ouest	190	809	1 969
Secteur Nord	89	314	681
Total	529	2 205 91 assistants maternels différents	5 234 433 enfants différents

Afin de conserver cette mission socle, le service Relais APE de la CARA a organisé un système d'animations pouvant bénéficier aux 4 secteurs du territoire :

- Les visio-animations qui prennent soin de pallier aux problèmes techniques ou de connexion, d'éviter que les enfants soient devant les écrans tout en bénéficiant de l'animation
- Des propositions d'animations ludiques autour d'activités sensorielles, motrices, de découvertes, de bricolage, de yoga et même culturelles à partir de livres et mini spectacles.

Lorsque cela a été possible, les animations en présentiel se sont articulées autour d'une organisation contraignante à l'intérieur des locaux des Relais APE et dès que possible à l'extérieur, en gardant l'organisation mise en place pour éviter tout croisement de groupes et respecter les gestes barrière de façon à protéger au mieux les enfants en bas âge (moins de 3 ans) et les assistants maternels (les remplacements à organiser étant très difficiles à mettre en place).

L'objectif premier de ces animations était surtout de garder le lien avec les assistants maternels afin d'éviter l'isolement et l'épuisement professionnel.

Échanges de pratiques professionnelles et professionnalisation de l'accueil individuel :

2021 a été l'année du record en ce qui concerne les départs en formation des assistants maternels de la CARA.

106 départs en formation, soit 1 285 heures dont 69 assistants maternels différents.

Les thèmes choisis en 2021 :

- SST et recyclage SST ;
- Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel ;
- L'apprentissage de la langue des signes ;
- Développement et troubles du langage ;
- Favoriser le jeu libre et aménager ses espaces ;
- Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant ;
- Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien ;
- Adapter sa communication avec l'enfant.



LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

LE PILIER 1

LE SITE INTERNET ET L'OBSERVATOIRE

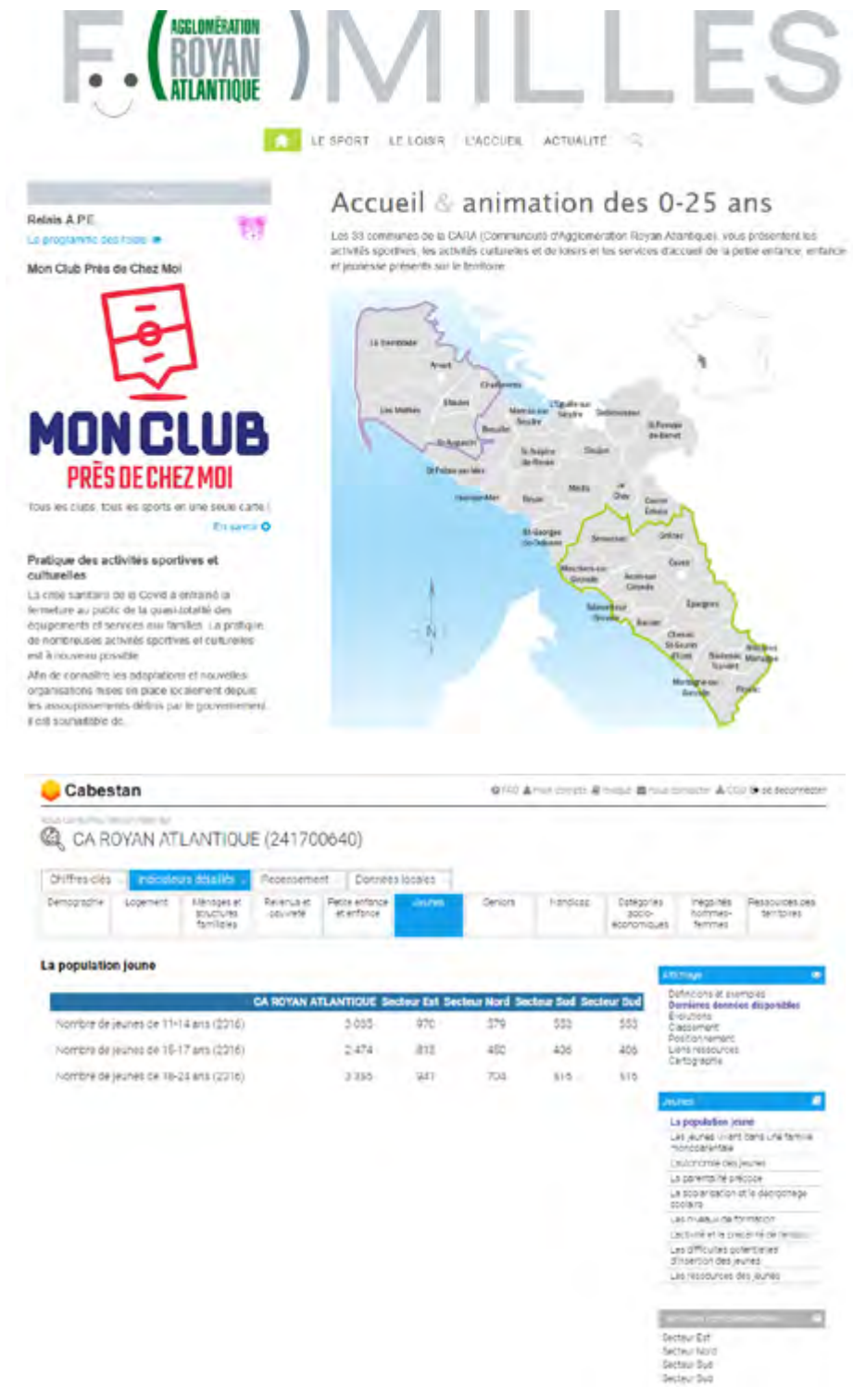
Le site internet <https://familles.royan-atlantique.info/> est aujourd'hui pleinement opérationnel. Le service « communication » de la CARA a pris en charge la structure technique et travaille maintenant avec les techniciens et/ou les élus désignés pour la mise à jour et le rajout de fiches.

Ce site permet à chaque commune de proposer et de saisir toutes les associations, les organismes qui peuvent être utiles aux familles, aux enfants, aux jeunes pour trouver par exemple une activité sportive, culturelle ou des structures d'accueil pour les plus jeunes.

L'observatoire destiné aux familles permet la mise à disposition de statistiques auprès des communes et de leur regroupement.

Il a permis, notamment, dans le cadre du relais accueil petite enfance et son comité de pilotage avec la CAF, de valider les grandes orientations, les évolutions nécessaires en termes d'accueil individuel et collectif pour les années à venir.

Les premiers travaux de l'observatoire ont surtout concerné la thématique des familles fragilisées et leurs besoins d'accueil.



LE PILIER 2

LES FICHES-ACTIONS

SIVOM OU COMMUNES	THÈMES	INTITULÉ DES ACTIONS
SIVOM Presqu'île d'Arvert	Offre de service Fiche-action n° 1	Améliorer la complémentarité entre l'accueil individuel et l'accueil collectif pour une meilleure prise en charge des demandes des familles
	Offre de service Fiche-action n° 2	Développer la qualité de l'accueil des familles par la professionnalisation
	Santé Fiche-action n° 3	Favoriser les activités éducatives : contribuer au développement des pratiques sportives et culturelles
	Prévention Fiche-action n° 5	Contribuer à l'épanouissement et à la qualité de vie des familles
	Jeunesse-Santé Fiche-action n° 2	Favoriser le vivre ensemble par les activités éducatives et l'ouverture culturelle
	CLAS	Accompagner et soutenir les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et dans les liens avec les établissements scolaires
SIVOM Canton de Cozes	Offre de service Fiche-action n° 1	Proposer des modes d'accueil et assurer une communication régulière avec les différents acteurs du territoire pour répondre au mieux à la demande des familles
	Offre de service Fiche-action n° 2	Partager des connaissances et des compétences pour permettre à d'autres agents d'être plus opérationnels, professionnels et à l'aise dans leurs fonctions
	Santé Fiche-action n° 3	Favoriser l'éveil de l'enfant (0-3 ans) par la mise en place d'activités éducatives et de découverte
	Prévention Fiche-action n° 5	Sensibiliser les enfants (3-12 ans) aux gestes éco-citoyens
	Jeunesse-Prévention Fiche-action n° 1	Initier des projets citoyens avec les jeunes du collège (+ 11 ans) et les impliquer de manière responsable
Royan	Offre de service Fiche-action n° 4	Créer une cohérence éducative transversale en interne mais également créer des temps d'échange élargis avec les seniors
	Santé Fiche-action n° 5	Prévention contre l'obésité de la population royannaise, sensibilisation au bien manger, au bien bouger, notamment à destination des enfants scolarisés à Royan et de leurs familles
	Prévention Fiche-action n° 4	Proposer des temps de rencontres autour d'activités et d'échanges enfants/parents pour renforcer le lien et les échanges dans la vie des ACM périscolaires
	Prévention Fiche-action n° 4	Proposer un dispositif interne au service permettant de dégager une dynamique autour de la parentalité pour l'ensemble des modes de garde
	Jeunesse-Offre de service Fiche-action n° 2	Proposer aux jeunes 12/17 ans des parcours éducatifs durant l'ensemble de l'année scolaire (stages sportifs et culturels, activités, sorties, projets culturels de type média et cinéma)
St-Georges-de-Didonne	Offre de service Fiche-action n° 2	Développer la mutualisation entre deux structures EAJE du territoire de la CARA (matériel liés aux rencontres) et poursuite des échanges professionnels pour une meilleure intégration des enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Développer des échanges entre structures, entre les structures et les familles et entre les familles et les professionnels de l'enfance
	Santé Fiche-action n° 4	Respecter le rythme de l'enfant et sensibiliser au goût et à la santé à travers la restauration scolaire
	Santé Fiche-action n° 5	Sensibiliser les familles à l'importance de l'équilibre alimentaire ; Lutter contre le gaspillage alimentaire et plus particulièrement le gaspillage de l'eau
St-Palais-sur-Mer	Prévention Fiche-action n° 4	Développer et appréhender des méthodes de communication positive dans le but de s'inscrire dans une démarche de coéducation cohérente
	Prévention Fiche-action n° 5	Proposer à un large public la découverte du patrimoine local et environnemental de façon ludique et pratique

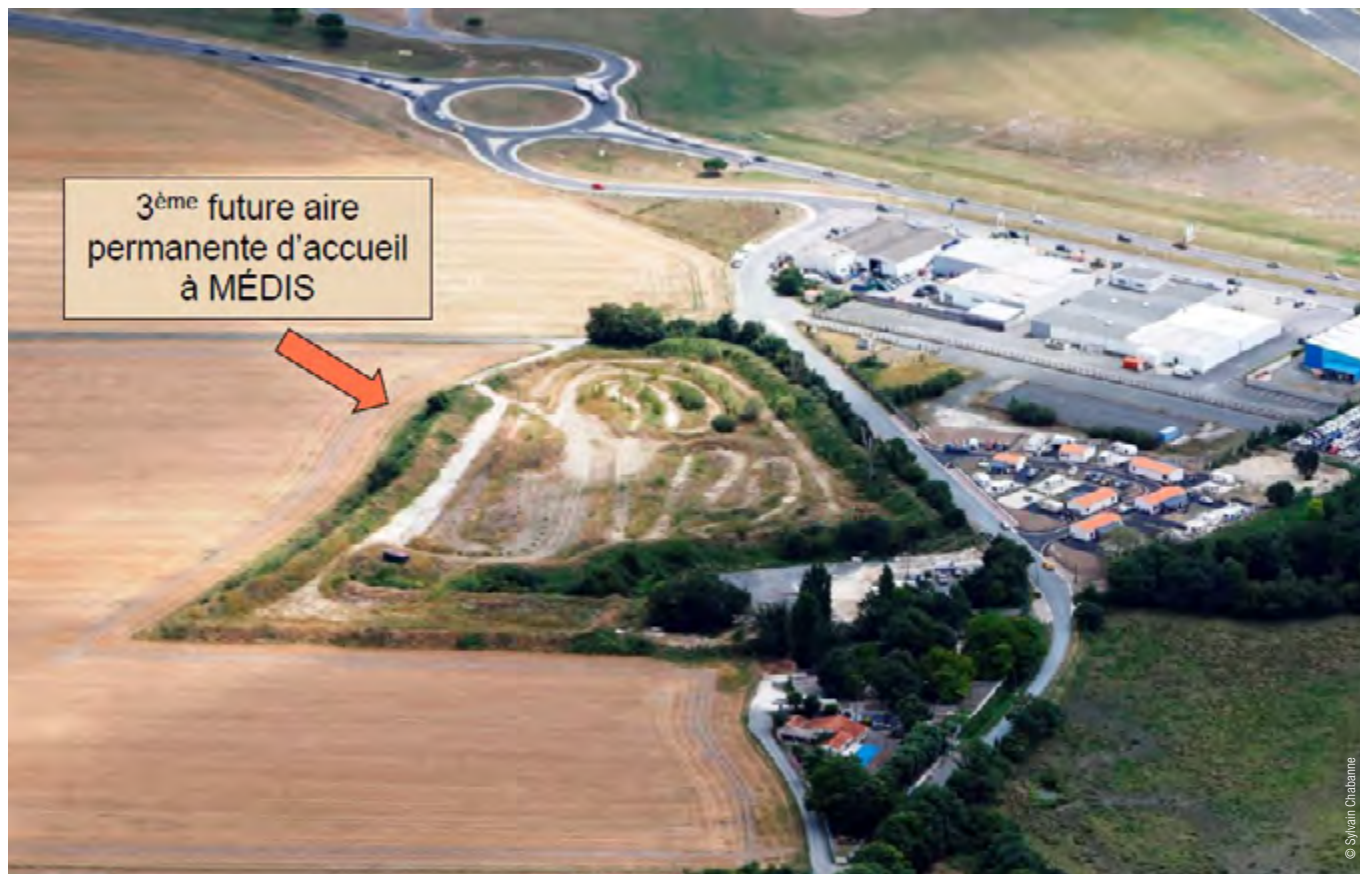
SIVOM OU COMMUNES	THÈME	INTITULÉ DES ACTIONS
Vaux-sur-Mer	Offre de service Fiche-action n° 2	Soutenir la parentalité et renforcer la relation professionnels/parents/ enfants autour d'échanges et d'activités de loisirs
	Offre de service Fiche-action n° 2	Accompagner l'équipe professionnelle dans ses pratiques auprès des enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Développer le lien à la parentalité, les échanges entre parents, professionnels et enfants
	Offre de service Fiche-action n° 4	Développer le lien à la parentalité, les échanges entre parents, professionnels et enfants
	Offre de service Fiche-action n° 3	Lutter contre l'isolement en favorisant les rencontres entre les aînés et les enfants. Développer la solidarité et le respect entre les différents âges
	Jeunesse Offre de service Fiche-action n° 2	Favoriser le vivre ensemble en sensibilisant les jeunes sur le regard qu'ils peuvent avoir sur le handicap
Breuillet	Offre de service Fiche-action n° 3	Continuer à soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants et mettre en place une communauté éducative pour un meilleur suivi des enfants tout au long de la journée
	Santé Fiche-action n° 5	Sensibiliser les enfants à l'importance des menus équilibrés, ainsi qu'à la découverte des menus végétariens
	Jeunesse-Santé Fiche-action n° 1	Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques. (Internet, jeux vidéo, sexe, alcool, drogues, ...)
Médis	Offre de service Fiche-action n° 1	Développer les activités de l'école municipale des sports par l'organisation de séjours en montagne pour les 6-17 ans
	Santé Fiche-action n° 5	Diversifier l'alimentation et proposer des repas plus équilibrés. Adapter les menus dans le respect de la saisonnalité des produits
St-Sulpice-de-Royan	Offre de service Fiche-action n° 2	Maintenir et développer des actions en réseau pour favoriser et améliorer l'information aux familles
	Offre de service Fiche-action n° 4	Créer des temps d'échanges entre les générations avec les résidents de l'EHPAD de Saint-Sulpice-de-Royan pour sensibiliser les enfants au partage et à l'entraide
	Santé Fiche-action n° 5	Promouvoir « la santé dans nos assiettes » pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'équilibre alimentaire
	Prévention Fiche-action n° 4	Sensibiliser les équipes et les parents à la banalisation des violences et aux techniques de la communication positive dans un objectif de soutien à la parentalité
	Jeunesse- Offre de service Fiche-action n° 1	Créer des temps d'échanges, des temps convivialité avec les familles du local jeunes dans un objectif de soutien à la parentalité
Saujon	Offre de service Fiche-action n° 3	Fidéliser les familles par les actions passerelles qui assurent une continuité éducative : développer une offre d'accueil de qualité afin de favoriser l'épanouissement et l'intégration de l'enfant au sein de ses différents lieux de vie

LE PILIER 3

POLITIQUE D'INFORMATION JEUNESSE

En 2021, les communes et les SIVOM ont pu poursuivre leur démarche pour une meilleure intégration du jeune public dans les actions en faveur des familles.

Un grand nombre de communes ont maintenu le lien avec les jeunes et les familles leur permettant ainsi de continuer à accéder aux dispositifs de droit commun ainsi qu'aux mesures consécutives à la crise sanitaire.



La CARA a dans ses compétences l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024, voté et appliqué dès l'année 2018, impose à la CARA :

- **3 aires d'accueil permanent :** La CARA en possède déjà deux, la première sur la commune de Saujon, de 16 places caravanes, et la seconde sur la commune de Saint-Georges de Didonne, de 24 places caravanes. La CARA est en cours d'acquisition d'une parcelle située sur Médès qui servirait à implanter la troisième aire d'accueil permanent.
- **2 aires de grands passages estivaux :** La CARA a utilisé un terrain provisoire sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan ainsi qu'un second sur la commune de Médès (location à un propriétaire privé).
- **20 terrains familiaux :** La CARA possède 10 terrains familiaux à « La Pui-sade » sur la commune de Royan, il reste 10 autres terrains à construire.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les aires d'accueil permanent (loi Bes-son du 5 juillet 2000). La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire d'accueil permanent. Le lieu de son implantation a été déterminé sur la commune de Médès (achat de la par-celle en cours).

- **L'aire d'accueil permanent de Saujon (8 emplacements) - Lieu-dit « Pont Antoine » :** fermeture annuelle 3 se-maines au mois d'août afin d'effec-tuer des travaux de maintenance.
- **L'aire d'accueil permanent de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplace-ments) - Rue Thomas Edison :** pas de fermeture annuelle. Aussi, il n'y pas eu de travaux réalisés.
- **L'aire d'accueil provisoire de Royan (20 emplacements) - Lieu-dit « Les Chaux » :** cette aire provisoire a été occupée toute l'année bien qu'elle ne soit plus agréée par la préfecture. La plateforme a été fermée fin sep-tembre 2021.



Terrain Lieu-dit « Petit Peu » Commune de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN.

LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

La CARA a reçu 18 demandes de stationnement pour la saison estivale 2021 et a accueilli finalement 33 groupes.

Récapitulatif :

Groupes	Communes	Nombre total de groupes	Groupes culturels	Groupes familiaux
Groupes reçus sur terrains GÉRÉS par la CARA	Médis			
	Saint-Sulpice-de-Royan	5	5	0
	Arvert	2	1	1
	Chaillevette	1	1	
	Étaules	1		1
	Cozes	1		1
Groupes reçus sur terrains SANS INTERVENTION de la CARA	L'Éguille-sur-Seudre	7	5	2
	La Tremblade	1		1
	Médis	1		1
	Royan	1	1	
	Saint-Romain-de-Benet	1		1
	Saint-Sulpice-de-Royan	1		1
	Saujon	2		2
	Semussac	2	1	1
	Vaux-Sur-Mer	2		2
TOTAL		33	18	15



Terrain Lieu-dit « Terre de la Fenêtre » Commune de MÉDIS.



Stationnement illicite Stade de football de SAUJON



Stationnement illicite à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE

LES TERRAINS FAMILIAUX

La CARA est toujours en recherche de terrains pour construire les 10 derniers terrains familiaux inscrits dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024.

SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



© Alexandre Garcia

2021 : DEUXIÈME ÉPISODE DU SARS-COV-2 EN PÉRIODE ESTIVALE

Le début d'année 2020 a été marqué par l'émergence d'un nouveau virus, le SARS-CoV-2, responsable de la maladie de la Covid-19 qui n'a pas épargné l'année 2021 avec l'apparition de plusieurs variants de ce virus.

L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

En raison de la Covid-19, les stages « mer » 2021, initialement programmés pendant les vacances de printemps, ont été reportés pour être adaptés au taux d'encadrement et organisés sur des week-ends.

Malgré ces contraintes organisationnelles, l'ensemble des candidats ont pu suivre ce stage d'adaptation à l'emploi et de recrutement.

Ces stages de 2,5 jours, dispensés par le SDIS 17, ont été réalisés au niveau du Centre de Vacances Azureva à Ronces-Bains, sur les plages de la Grande Côte et de La Bouverie afin d'aborder et de vérifier :

- Le secourisme (réalisation d'un bilan d'urgence vitale, bilan complémentaire, gestes de secours, prise en charge d'une personne victime d'une noyade, d'un malaise, d'un traumatisme, ...) ;
- L'utilisation du matériel de sauvetage (bouée-tube, filin, paddle-rescue, embarcation motorisée) ;
- La condition physique des candidats (natation, parcours nautique) ;
- Les connaissances du milieu littoral et de la réglementation générale : météo, pouvoir de police du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, organisation d'un dispositif de surveillance, message d'alerte.

Les candidats retenus font l'objet d'un recrutement par le SDIS 17 sous un statut de sapeur-pompier volontaire saisonnier et sont placés sur les différents postes de secours du territoire après vérification et avis de la CARA.

LA SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE EN 2021

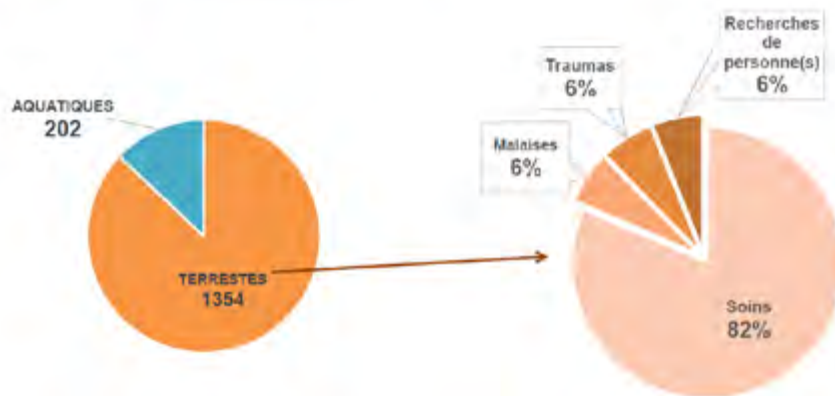
Tout au long de l'année, l'équipe du service Sécurité des Zones de Baignade prépare la saison estivale : entretien du

matériel, formation du personnel saisonnier (stages « mer »), gestion administrative, armement des postes de secours, ... Il s'agit également de s'investir afin d'optimiser l'organisation de la sécurité des zones de baignade et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

Avant la saison, l'armement des 22 postes de secours est un important travail de manutention et d'aménagement. En 2021, malgré les contraintes et les difficultés rencontrées liées au contexte de crise sanitaire, la surveillance des vingt-deux zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade Ronces-Bains a pu débuter le 19 juin pour 11 postes de secours (Les Nonnes, Central, Mirado, Le Chay, Pontillac, Nauzan, Saint-Palais Centre, La Grande Côte, Les Pins de Cordouan, Le Clapet et La Bouverie). Les 11 autres postes de secours ont, quant à eux, débuté leur surveillance le 3 juillet. La surveillance a été réalisée jusqu'au 29 août inclus pour l'intégralité des postes de secours.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17), par convention, est en charge

- Détail des interventions terrestres CARA :

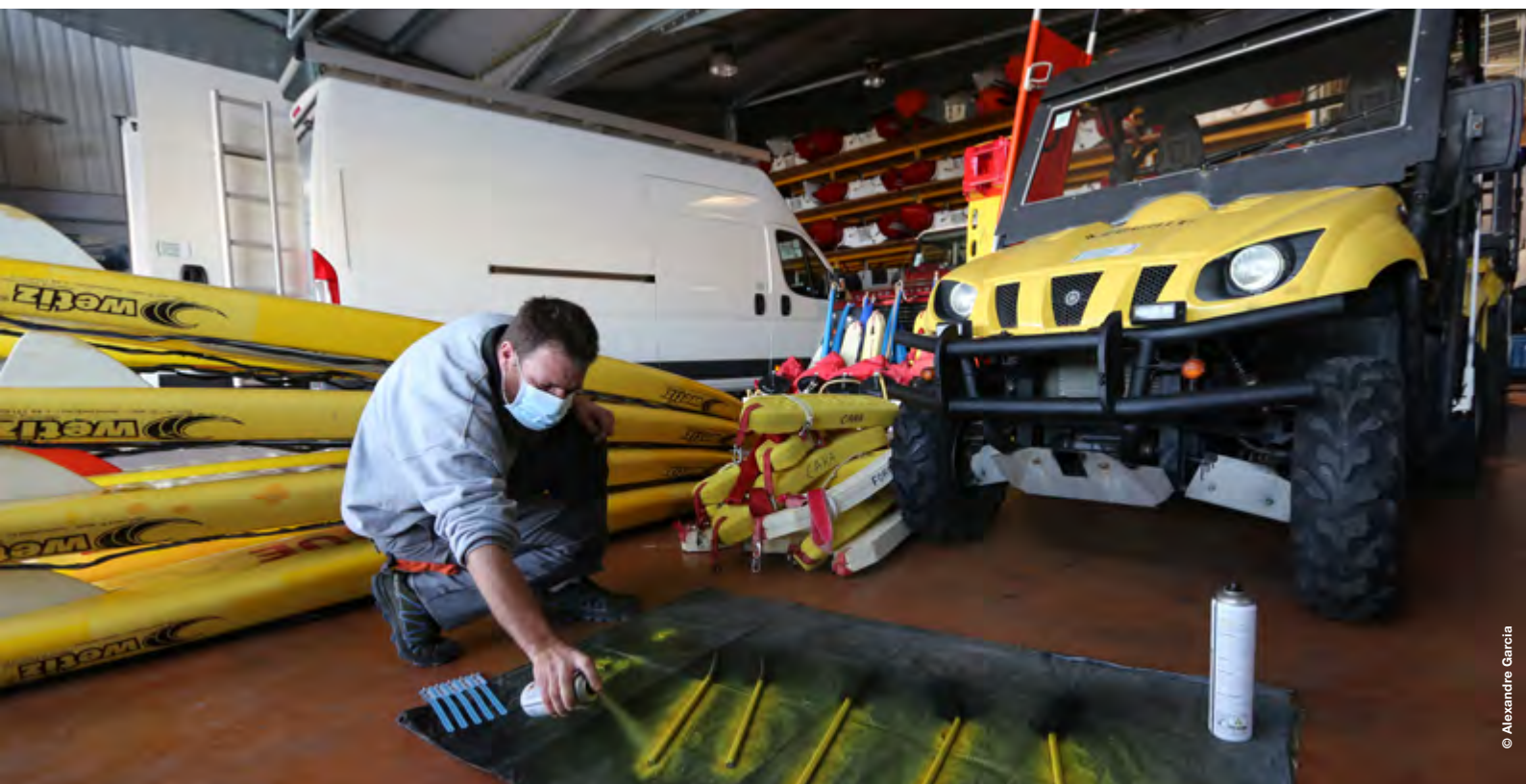


- Le 6 août :** en début d'après-midi, à 800 mètres au sud du poste de secours de La Coubre sur la commune de La Tremblade, des témoins ramènent sur la plage, un homme de 43 ans victime de noyade, hors zone de bain surveillée. À l'arrivée des nageurs-sauveteurs, la victime est en arrêt cardio-respiratoire. Malgré les actions de réanimations entreprises, il est décédé.
- Le 10 août :** juste avant la fermeture du poste de secours des Oliviers sur la commune de St-Georges-de-Didonne, les nageurs-sauveteurs sont prévenus par des témoins qu'un homme de 63 ans est en arrêt cardio-respiratoire sur la plage. Malgré les tentatives de réanimation, il est déclaré décédé.

- Détail des interventions aquatiques CARA :



- Le 13 août :** un groupe de 19 enfants et 2 animateurs se baignent sur la plage des Vergnes sur la commune de Meschers-sur-Gironde et se retrouve en difficulté. Les nageurs-sauveteurs effectuent alors le sauvetage de 14 membres du groupe. Au final, 4 victimes sont à déplorer : un en stade 2, deux en aquastress et une fillette de 11 ans est portée disparue. Dans ce cadre, d'importants moyens de recherche et de secours sont mis en œuvre. Malheureusement, le corps n'a été retrouvé que trois jours plus tard. Une enquête judiciaire est en cours.





ÉLÉMENTS CONTEXTUELS DE LA SAISON

PLAGES SURVEILLÉES DE LA CARA

Fréquentation générale	Juillet et Août : moyenne à forte
Typologie des usagers de la plage	Familiale / Touristique
Météo	Juillet et Août :
Relation avec les exploitants d'activités de plage (clubs, piscines...)	Bonne

ÉLÉMENT NOTABLE CONCERNANT LA SAISON

- Agression physique et verbale sur 2 sauveteurs du poste des Oliviers sur la commune de St-Georges-de-Didonne (ITT de 10 et 3 jours ; plaintes déposées, jugement en janvier 2022).

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

La CARA développe le territoire



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE



Projet « Sea, Sail & Cruise » de Pablo Castillo et Fabien Recouvreur, accompagné par la plateforme « Up ! Le carré des entrepreneurs » dans le cadre de son programme d'incubation.

En matière d'action économique, l'année 2021 a été marquée d'une part, par la crise sanitaire et une deuxième salve d'aides exceptionnelles pour la trésorerie des entreprises et d'autre part, par un renouvellement / élargissement des services développement économique et plateforme entrepreneur.

L'AIDE EXCEPTIONNELLE FACE À LA CRISE

En 2020, à travers une «aide exceptionnelle face à la crise COVID-19», la CARA avait attribué près de 789 970 € de subventions à 140 entreprises et associations employeuses de son territoire. En 2021, au vu des restrictions et fermetures administratives qui ont perduré, la collectivité a renouvelé son soutien au monde économique en versant cette fois 762 550 € d'aides à 134 entreprises et associations employeuses. Au total, ce sont donc 274 structures qui ont été subventionnées à hauteur de 1 552 520 € dans le cadre de ces deux dispositifs.

Ces derniers avaient vocation à maintenir l'activité et les emplois sur le territoire. Afin de s'assurer qu'ils ont bien rempli leurs objectifs, le service développement économique organise depuis juillet 2021 un suivi des entreprises soutenues. Lorsque les entreprises ne satisfont pas leurs

obligations contractuelles en la matière, une procédure de remboursement de l'aide perçue a été prévue par la CARA. Quant aux bénéficiaires toujours en activité, la CARA souhaite maintenir le contact et évaluer avec du recul les répercussions de la crise sur leur entreprise. Aussi, ces entreprises seront contactées en 2022 pour prévoir un temps d'échange sur l'activité, les stratégies post-crise mises en œuvre et les perspectives.

En parallèle de ces aides exceptionnelles, et depuis 2019, la CARA propose un accompagnement permanent aux entreprises du territoire. Ces dernières peuvent bénéficier d'aides économiques au moment de leur création / reprise mais aussi dans le cadre de leur développement. Ainsi, le conseil communautaire a attribué 547 257 € d'aides économiques à 39 entreprises du territoire en 2021. L'année 2022 sera marquée par la refonte des dispositifs d'aides mobilisés jusque-là afin d'adapter ces derniers aux besoins et attentes actualisés du tissu économique local.

PLATEFORME ENTREPRENDRE

La deuxième **promotion du programme** d'incubation a été accueillie et animée jusqu'en juin 2021, le calendrier ayant dû être étalé du fait des nouveaux confinements.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

UNE ÉQUIPE RENOUVELÉE

Les quatre projets incubés (présentés dans l'édition CARAMAG de septembre 2020) ont pu être présentés devant les partenaires de la Plateforme Entreprendre pour terminer leur parcours devant une cinquantaine de personnes. Ce public était composé des **partenaires économiques**, réunis à nouveau après 18 mois d'interruption, pour le temps fort semestriel, appelé « **les partenariales** », organisé par le service depuis plus de 4 ans.

Autre temps fort retrouvé, « **la Journée de l'Entrepreneur** » a pu se dérouler le 30 novembre 2021, à la Salicorne à Saujon, toujours en présence des partenaires. Ainsi, ce sont plus de 140 visiteurs qui ont pu parcourir les 40 stands à leur disposition, pour leur permettre de trouver les réponses à leurs questions et les interlocuteurs clés pour **leurs projets de création, reprise, transmission ou développement d'activité**.

Entre mai 2021 et février 2022 le service développement économique et le service Plateforme Entreprendre se sont presque entièrement renouvelés. Ainsi une nouvelle cheffe de service développement économique est arrivée en juillet 2021 avec comme première tâche, l'élaboration d'un schéma de développement économique et d'innovation (SDEI), schéma qui aura vocation à structurer l'action économique de la CARA pour les cinq années à venir et dont l'élaboration se poursuit en 2022 (adoption prévue à l'été 2022). Au sein de son service, une création de poste a permis de recruter une chargée de développement économique qui a pris ses fonctions en mai.

Elle agit notamment pour la mise en œuvre des dispositifs d'aides aux entreprises de la CARA et pour l'animation du tissu économique local, en particulier par des visites d'entreprises.

Côté Plateforme Entreprendre, un nouveau chargé d'accueil accompagne les porteurs de projets depuis mai 2021 et anime le réseau de quelques 50 partenaires économiques. Un poste de chargé d'innovation a également été créé et est occupé depuis novembre. Le nouveau chargé de mission aura pour objectif en 2022 d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation, notamment via le programme d'incubation *UP ! Le Carré des Entrepreneurs*®, et d'acculturer le territoire (entreprises et collectivités) aux enjeux de l'innovation.

Ces nouvelles recrues complètent ainsi une équipe au service des entreprises et du développement économique local.



DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICOLE ET RURALITÉ



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) accompagne la structuration de circuits courts de proximité depuis plusieurs années. Ses actions visent, d'une part, à stimuler la demande et les débouchés commerciaux pour ces produits locaux de qualité, et d'autre part, à accompagner les producteurs locaux dans le développement de leur offre.

En 2021, la CARA a préparé la sollicitation de la labellisation «projet alimentaire de territoire» (PAT) auprès des services de l'État. Ce label PAT permettra de faire reconnaître et progresser les actions en faveur d'une alimentation territoriale. L'objectif de ce PAT est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale & des productions de qualité.



INAUGURATION DE L'ATELIER COLLECTIF DE DÉCOUPE ET TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX À SAUJON

Le territoire de la CARA constitue un bassin de consommation à fort potentiel du fait de son attractivité touristique, mais aussi de débouchés nombreux et variés en circuits courts. Toutefois, malgré ce fort potentiel, les producteurs locaux - particulièrement les éleveurs engagés dans la commercialisation en circuits courts - étaient confrontés

à l'absence d'outil de découpe et de transformation à proximité. Pour lever ce frein au développement des circuits courts de proximité et en réponse à la demande des producteurs de son territoire, la CARA a porté depuis 2016 un projet de création d'un atelier collectif de découpe et de transformation qui avait ensuite vocation à être exploité par un collectif de producteurs locaux.

Ce nouvel équipement a vu le jour en 2021 et a été inauguré le 19 novembre en présence des nombreux co-financiers publics (Europe, État, Région, Département). Il permet désormais aux producteurs locaux d'accéder à une gamme complète de services (découpe, transformation froide et chaude, conserverie, séchage-affinage, conditionnement/colisage). Ce positionnement commercial répond aux attentes des consommateurs sur la qualité des matières premières, les recettes traditionnelles ou les produits du terroir. Il permettra aussi aux producteurs d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits.

La construction de l'atelier a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CARA qui a porté l'ensemble des investissements (foncier, bâti, premier parc de machines). Une fois réalisé, l'équipement a été loué à une société réunissant les producteurs locaux intéressés, dé-



nommée la « SAS Saveurs paysannes charentaises ». La remise des clés a eu lieu le 7 février 2022. La gouvernance, l'exploitation technique et le développement commercial de l'atelier relèvent intégralement des choix de cette société, qui est également responsable des agréments sanitaires nécessaires.



Atelier de découpe et de transformation de produits locaux

À Saujon, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique met à la disposition des producteurs un nouvel équipement de dimension artisanale, disposant d'une large palette de services.

1 Quai de réception et chambres froides :

Les carcasses sont déchargées, pesées et stockées en chambres froides.

2 Salle de découpe

3 Salle de transformation froide :

Ici, on réalise des saucisses, du boudin ou du saucisson.

4 Salle de transformation chaude :

Dans cette salle, on prépare de la sauce bolognaise et des plats cuisinés, on stérilise des terrines ou des bocaux.

5 Saloir, éplage, séchage, affumage :

Ici, on sale la charcuterie, on affine et on fait sécher les saucissons.

6 Plonge et batterie propre :

Dans cet îlot central, on nettoie et on stocke la vaisselle propre.

7 Salle de blanchiment des escargots

8 Salle de stockage :

Des épices, des légumes et des produits surgelés permettent d'élaborer les recettes.

Préparation des saucisses

Salle de découpe

Quai de réception

Préparation des légumes

Préparation des colis

9 Légumerie :

après le dernier rinçage, on y épluche et on prépare les fruits et légumes.

10 Conditionnement :

Ici, on tranche du jambon, on met des produits sous vide ou en barquette, on pèse et on étiquète.

11 Stockage des produits finis conditionnés mais non collés

12 Salle d'emballage final et d'expédition des colis

13 Vestiaires

14 Hall d'accueil :

Point de retrait des colis commandés.

15 Bureau

16 Salle de réunion



Le bâtiment est doté d'une centrale photovoltaïque en toiture de 170m², permettant de produire près de 80 000 kWh par an.

Cet atelier de 451 m² est conçu selon la logique de « marche en avant » du produit.

Investissements portés par la CARA :



• Études préalables & maîtrise d'oeuvre	174 193 €
• Foncier	182 016 €
• Travaux (hors centrale photovoltaïque)	1 496 209 €
• Parc de machines	351 291 €
• TOTAL	2 203 709 €

Co-financements publics sollicités :



• Région	250 537,00 €
• Département	22 000,00 €
• LEADER	89 000,00 €
• DSIL 2020 "contrat de ruralité"	94 559,00 €
• DETR 2020	302 673,90 €
• TOTAL	728 769,90 €

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC EN VUE D'ORIENTER ET DÉFINIR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE ROYAN ATLANTIQUE

Un diagnostic PAT a été mené en 2021 avec l'appui d'une stagiaire en fin de cursus ingénieur agronome, sur la base de diagnostics territoriaux pré-existants, d'entretiens menés en interne à la CARA et d'entretiens en externe auprès de partenaires potentiels du PAT.

DIAGNOSTICS ET ÉTUDES CONSOLIDÉES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC PAT

- 
- ☒ Diagnostic PCAET (2017-2018)
 - ☒ Diagnostic de l'offre en produits agricoles (2018)
 - ☒ Diagnostic du potentiel de développement du maraîchage bio (2018)
 - ☒ Étude logistique en vue de compléter l'organisation de l'approvisionnement en circuit court de proximité sur le territoire de la CARA (2019)
 - ☒ SCOT CARA (2019)
 - ☒ Description des flotilles de la CDPMEM17 (2019)
 - ☒ Enquête des producteurs en circuits courts réalisée par la CARA (2020-2021)
 - ☒ Étude d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur les marais du littoral charentais (2021)

LES THÉMATIQUES LIÉES À L'ALIMENTATION TERRITORIALE SONT TRÈS NOMBREUSES ET TRANSVERSALES



Au regard des conclusions de ce diagnostic PAT, les élus de la commission développement économique et agricole ont souhaité prioriser les axes suivants :

- L'économie agricole : poursuite du développement des circuits courts de proximité, structuration de filières.



L'environnement : accompagnement des producteurs vers des pratiques agro/aqua-environnementales, aide au déploiement de cultures à bas niveau d'intrant.

- Le foncier agricole : sensibilisation à la préservation du foncier agricole, mise en place d'une veille foncière agricole et appui à l'installation de nouveaux producteurs.

La CARA mène de longue date des actions en faveur du développement des circuits courts de proximité, et ce PAT est aujourd'hui l'opportunité de :

- Mettre en place une gouvernance autour de ces enjeux d'alimentation territoriale ;
- Mieux appréhender l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire, dont notamment les artisans / transformateurs ;



Appuyer les acteurs locaux qui accompagnent les producteurs dans leur transition vers des pratiques agro/aqua-environnementales, que ces derniers soient en circuits courts ou en circuits longs

- Intégrer plus fortement les filières de la pêche et de l'aquaculture à ce PAT.

À la suite du premier comité de pilotage, réuni le 11 mars 2022, en présence de représentants de l'État, des collectivités locales (Région, Département, CARA), des entreprises (Chambre d'agriculture, Fédération régionale de l'agriculture biologique, Comité régional de la conchyliculture) et de la société civile (Conseil de développement), un dossier de demande de labellisation PAT (niveau 1) sera déposé auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en avril 2022.

ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



2021, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

LA CRÉATION DE LA DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

2021 a été marquée par la création, à compter du 1^{er} mars, de la Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale, au sein de l'organigramme de la CARA. Cette direction inclut l'ancien service politiques contractuelles, rebaptisé «Accompagnement et financement de projets».

Ce choix de constituer une direction dédiée répond à une double volonté

du Président de la CARA : d'une part accroître les mobilisations de financements externes en soutien des nombreux projets communautaires appelés à être réalisés au cours du mandat, d'autre part pouvoir apporter un appui plus fort aux communes dans la recherche d'aides pour leurs propres projets. Ainsi, la création de cette nouvelle direction s'est accompagnée d'un renforcement conséquent de ses moyens, avec des effectifs passés de trois à cinq personnes.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

Depuis décembre 2016, le service « politiques contractuelles » assure, à l'échelle du territoire de la CARA, la mise en œuvre, l'animation et la gestion du programme européen de développement local LEADER, destiné à sou-

tenir les zones rurales et périurbaines dans le cadre d'une stratégie locale de développement définie au niveau local. L'année 2021 s'est traduit par une poursuite de la programmation des fonds LEADER, que le renouvellement complet de l'équipe d'animation-gestion n'a pas enrayée. Au 31 décembre 2021, le montant de FEADER programmé s'élève à 1 383 597,73 euros (1 339 538.30 € en prenant en compte les désengagements) soit 67,37% de l'enveloppe globale. Cela indique une progression de 272 663,92 euros en un an.

De même, la CARA a répondu à la proposition de la Région de doter le territoire d'une enveloppe LEADER complémentaire, dite «de transition», permettant de poursuivre la programmation d'actions sur l'année 2022. Ce sont ainsi 300 000 € supplémentaires de FEADER qui sont confiés au GAL.

LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022



Début 2021, l'État a proposé aux territoires français un nouveau cadre contractuel : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Celui-ci fédère toutes les contractualisations en vigueur sur le territoire, sans les intégrer complètement pour autant : chaque démarche conserve sa gouvernance et son calendrier propre. Le CRTE couvre toute la durée du mandat et se veut un outil évolutif : il est possible chaque année d'y intégrer de nouveaux projets.

Signé le 8 octobre 2021, le CRTE de la CARA s'articule autour de deux orientations stratégiques, déclinées en 8 objectifs opérationnels :

Orientation stratégique I

UN TERRITOIRE PLUS DURABLE ET ATTRACTIF

- **Objectif 1** : Soutien à la dynamique des centres-villes et centres-bourgs
- **Objectif 2** : Amélioration de l'accès à la santé et aux soins
- **Objectif 3** : Renforcement de la vocation identitaire des milieux maritimes et aquatiques
- **Objectif 4** : Développement des mobilités durables du quotidien,
- **Objectif 5** : Exemplarité publique en matière de transition énergétique

Orientation stratégique II

UNE ÉCONOMIE INNOVANTE ET PLUS RÉSILIENTE

- **Objectif 6** : Modernisation de l'économie touristique
- **Objectif 7** : Innovation dans l'industrie et les services, et transformation numérique
- **Objectif 8** : Projet alimentaire territorial (PAT)

17 projets, tant communaux que communautaires y ont été inscrits.



ET AUSSI EN 2021

- Dépôt et suivi des demandes de subvention pour 7 tronçons du Schéma cyclable communautaire, ou encore pour le Bureau d'information touristique de Ronces-Bains.
- Engagement de l'élaboration de la candidature au volet territorial des fonds européens 2023-2027, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et les Communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron. Cette candidature doit être transmise à la Région en juin 2022.
- Suivi des réunions préparatoires du contrat de Plan état-Région (CPER 2021-2027).



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

PROMOTION DU TOURISME



L'OTC est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) soit, une personne morale de droit public ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale. Il est dirigé par un comité de direction composé en majorité d'élus. La part des socio-professionnels est prise en compte dans les décisions de l'office de tourisme.

CINQ GRANDES MISSIONS

RESSOURCES HUMAINES :

La gestion quotidienne des ressources humaines (recrutement, contrats de travail, plans de formation, communication interne...)

VIE STATUTAIRE :

Le suivi des marchés publics ;
La coordination et le suivi des comités de direction ;
La gestion de la vie statutaire de l'EPIC.

FINANCES :

La préparation, l'exécution du budget, et des procédures budgétaires ;
La gestion mensuelle de la paie ;
Le suivi des régies (recette, taxe de séjour...).

INFORMATIQUE :

L'optimisation des ressources matérielles et logicielles, et la gestion des outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'office de tourisme.

TAXE DE SÉJOUR :

La perception de la taxe de séjour et l'information des professionnels.

ACCUEIL DES VISITEURS

12 BUREAUX D'ACCUEIL

Ouverts à l'année

5 BUREAUX SAISONNIERS

Ouverts d'avril à octobre ou en juillet et août

9 DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Hors les murs

332 JOURS D'OUVERTURE

LES RÉALISATIONS

LE CENTRE OPÉRATIONNEL

CLIENT : afin d'assurer un accueil personnalisé toute l'année, un numéro unique est dédié aux visiteurs 7/7 en saison et 6/7 hors saison. L'office de tourisme est également joignable 7/7 et 24/24 par Messenger ou mail.

DES VISITES SUR TOUT LE TERRITOIRE

: afin de générer de l'itinérance sur le territoire, plus de deux cents visites sont proposées chaque année pendant la saison estivale pour découvrir les richesses de la destination. Des parcours de géocaching accessibles à tous complètent également le dispositif.

UNE BOUTIQUE : déployée en 2020, la boutique permet de promouvoir la destination par l'objet, elle renforce l'attractivité du territoire grâce à plus de 200 références de produits identitaires forts.

LES SCÉNOGRAPHIES : l'OTC travaille au déploiement d'un plan de scénographies permettant de valoriser le patrimoine et de promouvoir l'ensemble du pays roynannais.

LE LABEL QUALITÉ : l'OTC a obtenu la Marque Qualité tourisme TM pour ses 17 bureaux d'information touristique et s'est ainsi engagé à garantir une qualité de service constante, indissociable de l'image et de l'attractivité de la destination. L'OTC veille, en ce sens, à recueillir la satisfaction.

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

344 831 en BIT et hors les murs soit 37% de + qu'en 2020.

LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le 30 novembre 2020, l'OTC a officiellement opéré sa migration technique vers le système d'information touristique Apidae. Véritable entrepôt de données, la plateforme Apidae recense l'information touristique nécessaire aux territoires. Elle est alimentée de façon collaborative

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

par ses usagers. Plus de 414 000 fiches relatives à l'information touristique sont publiées sur l'ensemble du réseau Apidae par 1190 clients. L'objectif principal poursuivi par la plateforme est d'optimiser la mise en relation de tous les acteurs de l'écosystème touristique afin de mutualiser l'information et ainsi d'améliorer la qualité de service, pour, in fine, accroître l'économie locale.

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

CAMPAGNES D'AFFICHAGE 2021

250 affichages grandes agglomérations de proximité

- 184 planimètres à Bordeaux,
- 40 planimètres à Limoges,
- 30 planimètres à Poitiers

170 affichages digitaux de 10 sec

- 104 planimètres à Bordeaux,
- 20 planimètres à Poitiers,
- 24 planimètres à Angoulême,
- 22 planimètres à Limoges

85 affichages internes DRA

COLLECTION D'ÉDITIONS 2021

L'office de Tourisme Communautaire produit, chaque année, une gamme complète d'éditions afin de promouvoir la destination auprès de nos clientèles. Les brochures sont ainsi diffusées :

- À l'accueil des BIT et expédiées par courrier.
- Chez nos partenaires : hébergeurs, restaurateurs, commerçants...
- Sur les opérations de promotion : salons, événements, accueil hors les murs...
- En téléchargement sur notre site in-ternet et en lecture en ligne par l'outil Calaméo.

FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET

1 300 252 Visiteurs uniques.

Après avoir connu une hausse de 6.7 % en 2020, le site enregistre pour l'année 2021, une nouvelle augmentation des utilisateurs de 21 %. Les indicateurs qualitatifs sont également à la hausse avec une augmentation du nombre de pages vues et un recul du taux de rebond (- 0.80 %).

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Création de contenus, vidéos de la destination : Le service communication a poursuivi la réalisation de la série vidéos dédiée aux composantes paysagères du territoire. Deux nouveaux épisodes ont été tournés : L'estuaire de la Gironde et L'entre deux estuaire.

PROMOTION & RELATIONS PRESSE

La saison de la presse a débuté la première quinzaine d'avril pour l'OTC avec le lancement de son dossier de presse 2021. Malgré le contexte sanitaire, le nombre d'accueil presse enregistre une augmentation par rapport aux années précédentes. La destination a su attirer des médias plus qualitatifs et plus porteurs en termes de notoriété (TF1, France 2, M6...) et d'audiences (Le Figaro, Magazine Saveurs, Le Parisien). La revue de presse de ces différents médias montre que les sujets et thématiques proposés intègrent la stratégie de la destination (les grands espaces préservés, l'architecture, l'art de vivre...).

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROS

- + de 1 000 PRESTATAIRES Partenaires de l'OTC
- 20 560 BILLETS DE PRESTATAIRES Vendus dans les Bureaux d'Information Touristique
- 210 MEUBLÉS Classés en 2021

LES RÉALISATIONS



PASS VILLEGIATURE : l'OTC, en association avec son réseau de partenaires, offre aux habitants et résidents secondaires un Pass pour bénéficier d'avantages sur la visite de sites incontournables mais aussi de lieux et activités moins connus du public.

LABEL RESTAURANT : l'OTC a mis en place un label visant à promouvoir la qualité de l'offre gastronomique du territoire et son savoir-faire. Ce label valorise les restaurateurs ouverts à minima 7 mois dans l'année qui souhaitent s'engager en favorisant les produits de saison, locaux et de qualité.

CLUB TOURISME PARTENAIRES : dans le cadre de sa mission d'animation du territoire, l'OTC a souhaité mettre en place un club dans l'objectif de fédérer les professionnels autour d'un projet de territoire. Composées de socio-professionnels volontaires, les commissions dédiées par secteurs touristiques (événementiel, hôtellerie, hôtellerie de plein air, nautisme, loisirs, meublés, patrimoine, restaurants, activités de pleine nature, associations de commerçants) permettent d'établir des programmes d'actions ambitieux.

PÔLE RESSOURCES :

- **70 HEURES DE FORMATION** pour le personnel
- **6 COMITÉS DE DIRECTION** en moyenne par an
- **4 991 074 NUITÉES COLLECTÉES** par le service taxe de séjour
- 66 salariés :
- **Ressources :** 17% des effectifs
- **Accueil :** 39% des effectifs
- **Accompagnement :** 20% des effectifs
- **Attractivité :** 24% des effectifs
- **47 SAISONNIERS** accueillis pour la saison 2021
Soit 160 mois de saisons.



GESTION DES PORTS

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE



Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été officiellement créé le 23 novembre 2017 par arrêté préfectoral, pour une durée illimitée. Son siège est fixé à La Tremblade. À l'issue des élections départementales en juin 2021, le syndicat est présidé par M. Emmanuel CRETIN (représentant la CARA) ; M. Jean PROU en est le premier vice-président (représentant le Département) et Mme Claude BALLOTEAU la deuxième vice-présidente (représentante de la communauté de communes du Bassin de Marennes). Le syndicat est dirigé par M. Pierre-Yves Chevalier.



Le syndicat mixte est compétent depuis le 1^{er} janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés par le Département. Il exploite en direct depuis le 1^{er} janvier 2018 les deux ports de La Tremblade, celui de Marennes depuis le 1^{er} janvier 2019 et les huit autres ports situés sur les communes de Arvert, Étaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et l'Éguille-sur-Seudre depuis le 1^{er} janvier 2020.

LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants représentant environ 1200 places de navires :

- **La Tremblade** : Route Neuve / l'Atelier
- **Arvert** : Coux / La Grève à Duret)
- **Étaules** : Orivol / Les Grandes Roches
- **Chaillevette** : Chatressac / Chaillevette
- **Mornac-sur-Seudre** : Mornac
- **L'Éguille-sur-Seudre** : L'Éguille
- **Marennes** : La Cayenne.

En 2021, le syndicat a géré un budget total de près de 1,7 M€ (fonctionnement et investissement). Il compte 9 agents (1 directeur, 1 assistante, 1 maître de port adjoint, 2 agents administratifs et 4 agents techniques) et a poursuivi sa structuration interne tout au long de l'année 2021 en menant entre autres les actions suivantes :

- gestion des autorisations d'occupation privatives du domaine public portuaire pour près de 1 080 usagers, professionnels de la mer, plaisanciers et entreprises implantées sur les ports ; les AOT portent sur 1200 emplacements de navires, 3860 objets (pontons, cabanes, terre-pleins, canalisations, ...), répartis sur les 11 ports pour une superficie totale de près de 9 hectares ;
- mise en œuvre des obligations nouvelles pour les activités économiques (mise en concurrence pour les espaces à occuper, nouvelles tarifications) qui totalisent environ 8 M€ de chiffre d'affaires réalisé directement sur le domaine public portuaire ;
- accueil et information des usagers (téléphone et permanences, affichage, mails, sms) ;
- gestion, entretien et maintenance des installations por-

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022



© Antoine Bigot

tuaires de tous les ports ; services aux usagers (grutages, carénages) sur les deux ports de La Tremblade et de Marennes;

- mise en place d'une astreinte technique 24h/24h toute l'année et des procédures de surveillance en cas d'événement climatique exceptionnel (à partir du « coup de vent ») ;
- investissements nouveaux : aménagement d'espaces de stationnement de véhicules et de remorques à bateaux dans les ports, pilotage des travaux de remplacement de la porte de l'écluse du bassin à flot de Marennes-La Cayenne (opération de 750 k€) ;
- finalisation de l'harmonisation des tarifs portuaires pour la plaisance, études sur la qualité des eaux et des sédiments à Marennes, La Tremblade et L'Éguille et approche sur les modalités de dragage ;
- suivi des travaux d'extension du port-chenal de L'Atelier à La Tremblade, de la capitainerie et de la cale de mise à l'eau ;
- mise en service partielle du bassin à flot de La Tremblade le 9/07/2021 (85 nouveaux usagers, le dernier ponton de 30 emplacements sera mis en service en 2022) ;
- animation des commissions portuaires locales (1 par commune, 2 fois par an), du comité local des usagers des installations portuaires de plaisance (Clupipp) et du conseil portuaire unique ;
- préparation des investissements reportés en 2022 (quai de Chatressac, sanitaires à Chaillevette et Chatressac, ponton flottant à L'Eguille-sur-Seudre, installations fixes d'entretien des cales, ...)



Gestion des ouvrages hydrauliques de régulation des écoulements d'eau douce situés dans les ports en attendant leur prise en charge par les structures compétentes dans le cadre des lois GEMAPI et GEPU ; suivi des projets de protection contre les submersions marines qui passeront dans les périmètres portuaires (La Tremblade, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre).



© Denis Subtil-Antigaille-media-productions



Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.

LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN Océan LA PALMYRE

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION PORTUAIRE

En 2021, 892 000 euros ont été consacrés **aux travaux de réaménagement de la zone d'accostage du bassin de pêche, avec une augmentation de 50% de la capacité d'accueil**, une amélioration des services rendus aux usagers (bornes électriques, bornes eau) et la sécurisation du site par l'installation d'un contrôle d'accès. Ces travaux ont bénéficié de 600 000 euros de subventions (Feamp Europe) et ont été achevés en avril 2021. Ce projet, construit avec marins pêcheurs dans le cadre d'un groupe de travail, a suscité une satisfaction unanime des usagers.

De nouveaux services ont été mis en place avec le tri et le déglacage du poisson (20 000 euros) ayant permis de capter de nouveaux armateurs, ainsi que le rapatriement de marchandises d'autres ports (La Rochelle, Arcachon), permettant une augmentation des volumes. Les apports extérieurs vendus en Criée de Royan ont par ailleurs augmenté de 380% depuis 2019.

Le **remplacement des pontons flottants 10, 11 et 12 du vieux bassin de Royan** a également été engagé pour 254 374 euros.



Parmi les autres études ou travaux de modernisation effectués en 2021 au port de Royan :

- Une étude de pré-programmation dans le cadre de la réhabilitation ou de la reconstruction de la Criée a été lancée pour 35 425 € ;
- Étude de suivi des désordres sur l'aire de carénage et proposition d'actions : 4 585 € ;
- Remise aux normes de la tour à glace : 10 900 € ;
- Équipements divers pour l'activité pêche (balance, transpalette, compresseur) : 9 720 € ;
- Remplacement des catways au port de plaisance : 6 075 € ;
- Le changement complet du réseau d'évacuation des sédiments de dragage : Fourniture de 168 ml de tuyauterie et mise en œuvre (pose, fixation). Remise en état de la route suite au sinistre : 88 675 € ;
- Lames de bois platelage pontons plaisance pour réfection des travées de pontons du nouveau bassin : 81 477 € ;
- Réfection complète des pontons D et F (platelages, bornes électriques et eau) : 21 400 € ;
- Mise en place d'une échelle spécifique pour faciliter le débarquement des usagers avant manutention : 17 431 € ;
- Travaux de mise en sécurité de l'élévateur à bateaux : 11 908 ;
- Aire de carénage : changement de la cuve à gasoil, acquisition de bers et d'un container maritime (stockage matériels) : 10 669 € ;
- Changement de la clôture de l'aire technique et mise en place d'une bâche de protection : 6 620 € ;
- Réaménagement de la banque d'accueil et des bureaux de la capitainerie : 4 171 € ;
- Équipements informatiques (firewall, PC...) : 4 739 €.

Le port de Bonne-Anse a bénéficié en 2021 des réalisations suivantes :

- Réfection des pontons (structure bornes) : 10 016 € ;
- Remise aux normes électrique de la capitainerie et du local CNBA : 1 877 € ;
- Dragage du port de Bonne Anse. Volume dragué : 30 000 m³ : 194 450 € ;
- Équipements divers pour l'activité plaisance (échelles, chauffe, eau, outillage) : 6 530 €.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La CARA protège l'environnement



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



Juillet 2021 : ouverture de la nouvelle déchèterie située à Arvert.

La CARA est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'ACCUEIL DES USAGERS

- Le service prévention et gestion des déchets est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (fermeture au public le jeudi matin) ;
- En 2021, ce sont 12 278 appels qui ont été reçus, 7 031 mails réceptionnés et 718 visites ;
- La majorité des demandes concerne les déchèteries et les changements de conteneurs.

LA PRÉ-COLLECTE

- Le service prévention et gestion des déchets est doté d'une équipe

dédiée à la livraison et à la maintenance des conteneurs d'ordures ménagères et emballages pour les ménages et les professionnels ;

- Les manifestations bénéficient de ce service de demande de conteneurs. L'équipement est directement fourni au dépôt, situé à Saint-Sulpice-de-Royan ;
- À chaque équipement, les consignes de tri sont rappelées ;
- En 2021, ce sont près de 3 000 demandes traitées et concernent essentiellement des changements de volume, des réparations, des nouveaux résidents à équiper... ;
- Au total, ce sont 2 898 conteneurs d'ordures ménagères et 2 408 conteneurs d'emballages recyclables livrés.

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

- **La collecte des ordures ménagères et assimilées** est généralisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. En bilan pour l'année 2021 : **29 447 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** (+4% par rapport à 2020) et **7 075 tonnes de déchets d'emballages recyclables hors verre** (+13% par rapport à 2020).

Ramenés à la population municipale INSEE pour l'année 2021, les ratios de production sont de **354 kg/habitant** pour les ordures ménagères résiduelles (+ 3.3% par rapport à 2020) et de **85 kg/habitant** pour les emballages recyclables hors verre. (+11.9% par rapport à 2020).

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La répartition des tonnages sur l'année traduit l'effet de la saison touristique : **29% des ordures ménagères et 21% des déchets d'emballages recyclables** ont été collectés sur les mois de **juillet et août**.

- **La collecte spécifique des déchets verts** est assurée en porte à porte sur **15 communes du territoire**, en sacs papiers biodégradables et en fagots pour les petits branchages: **2 703 tonnes** (+15% par rapport à 2020).
- **Le verre** est collecté en apport volontaire : 566 colonnes aériennes sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur 7 communes.

Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint **5 951 tonnes** (+9 % par rapport à 2020). Ramené à la population municipale INSEE pour l'année 2021, le ratio de production de verre est de **72 kg/habitant** (+8% par rapport à 2020)

Reflet de la saisonnalité, 30% de la production annuelle de verre est générée sur les mois de juillet et août.

LES DÉCHÈTERIES

- Les **sept déchèteries communales**, réservées aux particuliers, ont réceptionné près de **34 510 tonnes de déchets** (+25.5% par rapport à 2020).
- Sur l'ensemble des tonnages réceptionnés, 4 flux de déchets représentent près de 87% des apports : les déchets verts pour **12 409 tonnes** (soit 36 % des apports), les gravats pour **7 257 tonnes** (21%), les déchets non valorisables pour **7 524 tonnes** (22%) et le bois pour **2 863 tonnes** (8%).
- Tous déchets confondus, les sites réceptionnant le plus de déchets sont : Royan (31%), Chaillevette (15%), Grézac (15%) Saujon (13%). À noter la particularité de l'année 2021 avec la fermeture de déchèterie de La Tremblade et de l'ouverture simultanée d'Arvert en juillet ; le tonnage cumulé des 2 sites représente

- Historiquement, afin d'accompagner les entreprises et les administrations dans la gestion de leurs déchets d'activités, la CARA a développé une déchèterie réservée aux professionnels située à Saint-Sulpice-de-Royan. En juillet 2021, l'ouverture de la déchèterie mixte d'Arvert a permis d'améliorer l'offre de service dédiée.
- La déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan a reçu près de **7 807 tonnes** de déchets en 2021 (+ 12% par rapport à 2020). Trois catégories de déchets représentent près de 88% des apports : les gravats (2 866 tonnes, 37 %), les déchets non valorisables (2 177 tonnes, 28 %), les déchets verts (1 007 tonnes, 13%), les cartons (806 tonnes, 10,3%). A noter que le nouvel espace dédié à l'accueil des déchets professionnels dans l'enceinte de la déchèterie mixte d'Arvert a accueilli près de **400 tonnes** sur ses premiers mois de fonctionnement.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Une fois collectés, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages recyclables transitent sur des espaces séparés au centre de transfert situé à Médias avant d'être transportés vers les exutoires de traitement distincts.
- Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunal du littoral (SIL), situé à Rochefort, regroupant quatre établissements publics de coopération intercommunale : la communauté d'agglomération Rochefort Océan, les communautés de communes de l'île d'Oléron, du bassin de Marennes, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Le SIL assure également le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes de Gémézac et de la Saintonge Viticole.
- Le centre multi-filières de valorisation des déchets, basé à Échillais, permet d'assurer une valorisation énergétique des déchets par production de chaleur et d'électricité. Au préalable, afin d'améliorer les conditions de valorisation, les ordures ménagères

- cano-biologique) de la fraction des déchets fermentescibles.
- Les déchets d'emballages et de papiers recyclables collectés sont expédiés vers le centre de tri « TRIVALO 33 » de COVED situé à Illats (33). L'ensemble des emballages est ensuite trié et conditionné selon une dizaine de matières. Ces ressources sont ensuite expédiées vers chacune des filières spécifiques de transformation et de recyclage afin d'être réintégrées en matières premières dans la fabrication de nouveaux emballages ou d'objets.
- Une fois collectés, les emballages en verre sont expédiés en vue de leur recyclage vers l'usine verrière de Verallia situé à Châteaubernard (16).
- L'ensemble des déchets verts issus de la collecte en porte à porte et de l'apport volontaire en déchèterie sont acheminés sur la plateforme de broyage de Grézac dont la gestion a été confiée au SIL. Après avoir été transformés, les déchets verts sont valorisés en amendement organique sur des exploitations agricoles clientes du territoire.
- Triés et réceptionnés selon leur nature sur l'ensemble des déchèteries du territoire, les déchets sont ensuite acheminés vers leur filière spécifique de traitement et de valorisation.

UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

- Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public de prévention et de gestion des déchets, sous réserve de souscrire par convention aux conditions d'application de la redevance spéciale.
- Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns en porte à porte a été mise en place dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles. **519 tonnes de cartons bruns ont été collectés en 2021** (+20% par rapport à 2020).
- Le service prévention et gestion des déchets informe et sensibilise les professionnels assujettis à la redevance spéciale. En amont de

l'équipement, un agent se déplace auprès des établissements professionnels pour évaluer la qualité et les quantités de déchets générés afin de proposer la dotation la plus adaptée, et veiller à une sensibilisation au tri des déchets.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

- À chaque rentrée scolaire, un mail est envoyé aux établissements scolaires les informant des possibilités d'intervention en classe sur le tri des déchets. Ces animations s'inscrivent dans le cadre des programmes pédagogiques et sont validées par l'inspection académique.
- En raison de la crise sanitaire, le service a eu très peu de demandes d'intervention.
- Le lycée de l'Atlantique a bénéficié d'un accompagnement sur le compostage.

LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

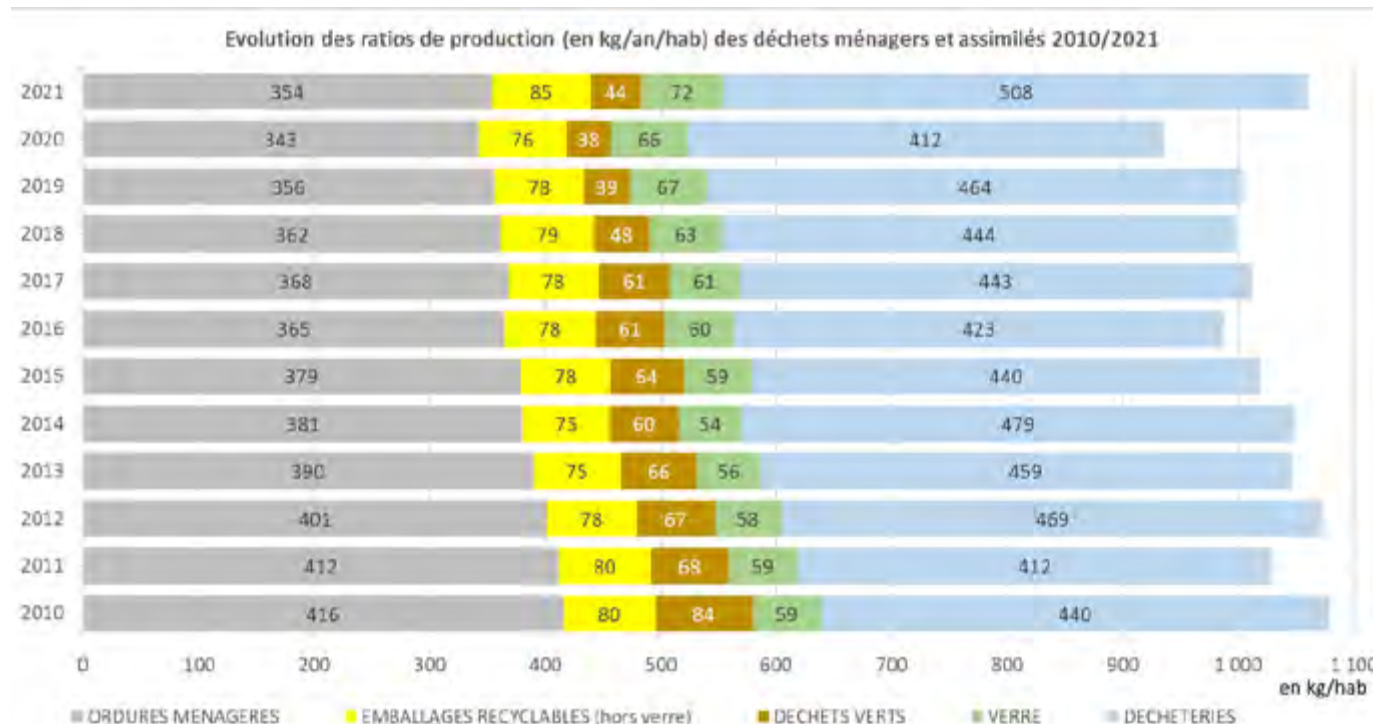
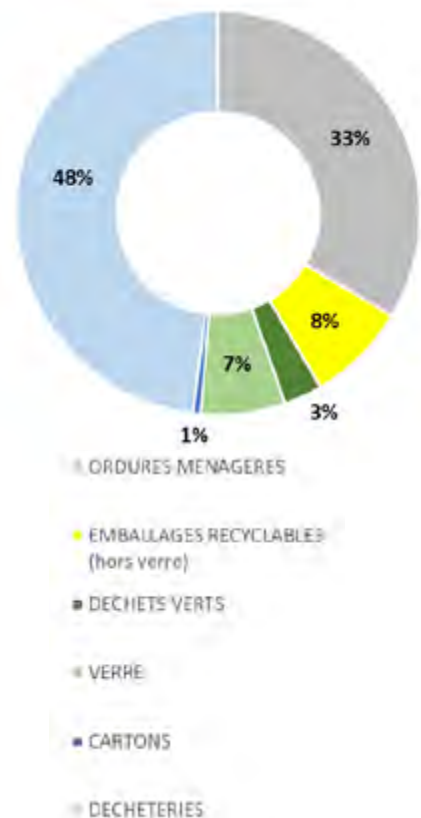
- Elles seront relancées en 2022

LES FAITS MARQUANTS

Juillet 2021 : ouverture de la déchèterie mixte d'Arvert

Été 2021: lancement d'une étude sur l'organisation générale et le financement du service public de prévention des déchets de la CARA.

Répartition des déchets Ménagers et Assimilés 2021



ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022



En 2021, la CARA a poursuivi son travail autour de l'élaboration d'une stratégie politique pour la transition énergétique. Elle a également intensifié ses démarches vers le conseil aux particuliers, afin d'aider les citoyens à maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables.



Le travail autour de l'élaboration de la stratégie énergétique locale a continué. Au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son plan climat air énergie territorial (PCAET),

la CARA saisit cette opportunité pour intégrer ses ambitions de développement durable au cœur du bien-être de ses habitants.

L'année 2021 a été consacrée à la construction du programme d'actions. Des ateliers de travail thématiques, rassemblant les élus et agents communautaires, ont été organisés les :

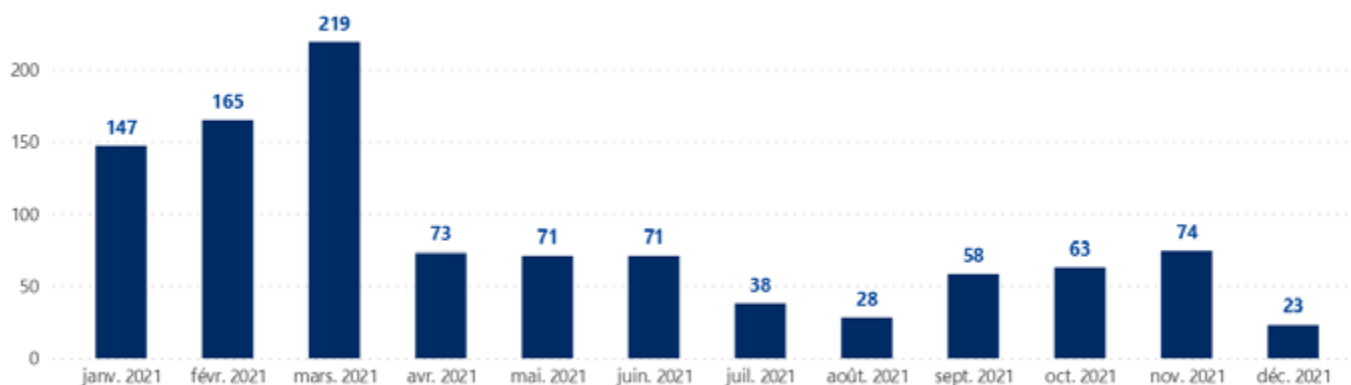
- **2 mars 2021** sur le thème de la mobilité,
- **2 avril 2021**, sur le thème de l'habitat et de l'aménagement,
- **27 avril 2021**, sur le thème du développement économique et de l'agriculture,
- **1^{er} juin 2021**, sur le thème des énergies renouvelables
- **29 juin 2021**, sur des thématiques transversales (qualité de l'air, séquestration, adaptation au changement climatique...)

Il est prévu que le nouveau plan climat air énergie territorial soit arrêté mi-2022.



Fin 2020, la CARA a souhaité faire évoluer le dispositif d'accompagnement des particuliers « Espace Info Energie », et a créé une plateforme territoriale de rénovation énergétique : Cara Rénov'.

Nombre d'actes par mois



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

CARA Rénov' est un guichet unique d'accompagnement à la rénovation énergétique. Ce dispositif est ouvert à tous les propriétaires, sans condition de ressources. Les conseillers accompagnent le particulier sur les travaux à entreprendre en présentant l'ensemble des aides auxquelles il peut prétendre. Ils mettent en relation les particuliers avec les professionnels locaux bénéficiant du label RGE (reconnus garant de l'environnement). Lors de la consultation des entreprises, ils vérifient les éléments indispensables sur les devis avant de déposer une demande de subvention sur maprimerénov ou de prime énergie.

L'information fournie est adaptée au ménage, neutre et gratuite. Elle vise à permettre à tous les ménages (précaires ou non) de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante dans la recherche des meilleures solutions et conditions pour leur projet de rénovation énergétique en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (financier, juridique, technique et social).



La plateforme CARARENOV' a enregistré 1 030 contacts sur la période étudiée, avec un pic en début d'année correspondant aux annonces coup de pouces «isolation et chauffage» (ex : isolation des combles à 1 euros).

CARARENOV' a également reçu 422 ménages en rendez-vous personnalisés. La durée moyenne des entretiens est d'environ 50 minutes.

Enfin, CARARENOV' peut réaliser un accompagnement global. Cet accompagnement se traduit notamment par une visite sur site et une évaluation énergétique permettant de proposer un plan de travaux adaptés au logement. En 2021, CARARENOV' a réalisé 18 accompagnements.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL



Depuis 2011, la CARA s'est engagée dans une stratégie d'aménagement durable de l'espace littoral à travers l'élaboration de son Plan Plage Territorial. Elle participe ainsi à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles. Sous l'égide du GIP littoral, cette stratégie a pris ces deux dernières années une dimension plus intégratrice, en abordant désormais les dimensions rétro-littorales des communes en plus des questions littorales, et en développant un regard plus global en matière d'aménagement durable faisant le lien entre les sites côtiers et les centres des communes. Il s'agit désormais d'adopter une approche élargie du devenir des littoraux de la CARA, dans un souci de préservation des sites et d'accompagnement des nouvelles pratiques plus durables des espaces littoraux et rétro-littoraux.

AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS

La visite de Lacanau en 2020 a permis aux élus et techniciens du territoire de découvrir des aménagements réalisés dans le cadre des démarches aménagement durable des plages et des stations. Il en est ressorti que la démarche ADS doit permettre de « concrétiser une vision à long terme de l'aménagement du territoire » tout en préservant l'identité et le caractère des stations balnéaires. Ainsi, deux sites ont fait l'objet d'une visite : le site du Lion (plage située en forêt domaniale) et le front de mer de la ville de Lacanau (avec ses problématiques d'érosion). Vingt-sept élus et techniciens ont fait le déplacement. Cette journée de travail a été placée sous le signe de l'échange. L'implication et l'exem-

plarité de la démarche par les élus et les techniciens de Lacanau ont été salués. Le site du Lion témoigne qu'un engagement collectif et de la concertation rendent possible la réalisation d'aménagement durable dans un espace naturel proche du rivage.

Des sujets ont souvent été cités plusieurs fois comme étant des priorités dans les axes de réflexion à mener sur la CARA :

- Développement des mobilités douces (piste cyclable, espace partagé, usage de la voiture, ...). La question des mobilités demeure au cœur des débats et des réflexions dans l'aménagement du territoire ;
- Gestion des déchets et aire de dépose centralisée ;
- Accueil de qualité pour les vacanciers et les résidents permanents (toilettes à lombricompostage).

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

- Canalisation des publics.

Les élus ont également souligné la nécessité d'expérimenter les aménagements réversibles, modulables et polyvalents.

Pour aborder les mutations des stations balnéaires, les communes et la CARA peuvent s'appuyer sur le GIP Littoral, un groupement d'intérêt public néo-aquitain spécialisé dans la gestion des espaces littoraux, le GIP Littoral. Il porte les démarches ADP et ASD et permet notamment dans les phases de concertation de mettre les partenaires autour de la table (l'État, la Région, le Département, l'Office national des forêts). La CARA accompagne techniquement les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du littoral. La CARA a accompagné en 2021 les communes dans la mise en œuvre des démarches aménagement durable des stations (ADS).

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER.



Cette commune est la première de Charente-Maritime à s'engager dans une démarche ADS. L'aménagement de la grande côte constitue le fil rouge du projet. La commune souhaite mieux préserver, valoriser ce site et le lier davantage au centre-ville. Elle a mené un diagnostic complet de son territoire avec le GIP Littoral qui aboutira, en 2022, à la rédaction d'une feuille de route opérationnelle pour réaliser le projet des Saint-palaisiens.

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE

La commune a engagé en fin d'année 2021 les démarches afin de déposer courant 2022 son dossier de candidature à la démarche ADS. Celle-ci sera examinée en 2022 par les instances du GIP littoral qui décidera de la suite à donner.

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE LES MATHES-LA PALMYRE

La commune s'est engagée dans une démarche ADS afin de réfléchir aux liens entre ses deux bourgs : La Palmyre et Les Mathes, et travailler le positionnement nature de sa station balnéaire avec le souci de donner à voir et à comprendre sans impacter le milieu naturel. Les résultats de cette démarche sont attendus pour l'année 2022.



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET COMMUNAUTAIRES



LES ESPACES VERTS

Le service s'organise entre l'entretien récurrent de tous les espaces verts du patrimoine de la CARA (bâtiments administratifs, déchèteries, logements saisonniers, Maison des Douanes, divers terrains et délaissés de rocade, nouvelles acquisitions...) et les interventions ponctuelles liées aux saisons, aux événements de la collectivité (Sentiers des Arts...) ou encore aux demandes de travaux spécifiques (abattage arbre, haie...), de renfort...etc...



Les techniques de désherbage alternatif par exposition à la chaleur sont désormais des pratiques courantes, tout comme le « zéro phyto » adopté depuis de nombreuses années par la CARA. De plus, certaines parcelles bénéficient d'une technique particulière d'entretien : la fauche tardive. Les sites concernés sont référencés pour définir le niveau d'intervention (nombre de passages). Cette gestion différenciée est mise en place à la CARA depuis plusieurs années déjà. L'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) de Val Lumière à Vaux-sur-Mer, des Justices à Arvert et des Brégaudières à La Tremblade, est par ailleurs confié à une association d'insertion professionnelle.

LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du littoral (CDL), à l'Office national des forêts (ONF) ou au Département 17 et dépêche régulièrement les agents du service sur le terrain.

FORÊT DE LA COUBRE

Convention sur l'accueil du public CARA – ONF : initiée en 2013, puis renouvelée en 2016 et en 2019 pendant trois ans, elle concerne « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre ».

Cette convention arrête les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage des conteneurs de déchets. La CARA participe ainsi financièrement au titre de la valorisation touristique du site, à la création et l'entretien des équipements de ce massif : sécurisation des parkings, entretien et aménagement des pistes cyclables, des sentiers VTT, pédestres et des parcours équestres, et des accès plages.

Ces travaux, arrêtés en concertation entre l'ONF et la CARA sont définis dans un plan d'actions annuel qui fait l'objet de PV de réception avant chaque saison estivale.

En 2021, la convention-cadre arrivant à échéance début 2022, le travail de rédaction et d'adaptation aux évolutions du site, a été amorcé.

COMBÔTS D'ANSOINE

Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF. Elle concerne les 973 hectares du site des Combôts d'Ansoine. Cette convention est en cours de renouvellement.



Des heures d'insertion professionnelle représentant 20 jours par an sont effectuées pour le débroussaillage des abords des sites touristiques des Combôts d'Ansoine, en prévention du risque incendie de forêt.



ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le territoire CARA) concernant : « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ». Depuis 2013, le département de la Charente-Maritime confie à la CARA la gestion de ses sites naturels situés sur le périmètre de notre collectivité. En 2019, le Département a adopté son schéma directeur des espaces naturels sensibles (ENS). De fait, l'année 2020 a vu évoluer le contrat d'objectifs initial en deux contrats : l'un sur les cheminements, le second sur les ENS. Cela répond aux enjeux et problématiques de chaque site et donne lieu à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, notamment en termes de préservation et de protection du patrimoine naturel.

 Le Département s'appuie sur les acteurs locaux pour sauvegarder ce patrimoine et proposer aux visiteurs des cheminements doux et de qualité. Cela concerne la Velodyssée, le canal des 2 Mers (Véloroute N°80), la route Européenne d'Artagnan, et les sentiers des Trois Balcons de l'Estuaire et autres sites (Arces-sur-Gironde, Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et

Talmont-sur-Gironde). Un ENS héberge une faune et une flore remarquables et constitue une des vitrines emblématiques des paysages de la Charente-Maritime. Étroitement liées à la gestion des sites Natura 2000, la compréhension de ces espaces et leur ouverture au public nécessitent un suivi qui porte sur les secteurs des Marais et forêts de la Presqu'île d'Arvert, du site éclaté des pelouses calcicoles des coteaux de Gironde et des Marais de Gironde.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

 Depuis 2015, la CARA active deux leviers de lutte préventive contre les chenilles processionnaires du pin :

- Remise aux particuliers qui le souhaitent (pour leur propriété) et sur simple demande, d'un éco-piège. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chrysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel. Cinquante-huit pièges ont été distribués en 2020 (deux cent-vingt-neuf en 2019, soixante-neuf en 2018, quarante-et-un en 2017, cent-dix-huit en 2016 et soixante-dix en 2015).
- Distribution de nichoirs aux communes pour mise en place sur leur domaine public, afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires.

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Par convention avec la Fédération Régionale de Défense contre les organismes nuisibles (FREDON), cette action porte sur l'animation d'un réseau de chasseurs et de piégeurs volontaires. En 2021, le bilan est de 2 878 ragondins et rats musqués prélevés sur les 33 communes (2020 : 3454 rongeurs, 2019 : 3053 rongeurs, 2018 : 1 936 rongeurs).

DÉMOUSTICATION

La CARA avec le Conseil départemental apporte son soutien financier à l'Établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques.

FRELONS ASIATIQUES

 La CARA a développé une politique de piégeage sélectif en 2018. Elle a démarré par une opération « test » à l'échelle d'une commune (Chaillevette), qui a été étendue à l'ensemble du territoire avec la distribution de 917 pièges aux volontaires, afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai. La CARA s'est appuyée sur les communes qui assurent un relais de qualité pour la distribution de ces pièges. 807 d'entre eux ont été distribués en 2021.

2021 marque le début d'un nouveau cycle triennal d'animation des deux sites Natura 2000 « **Marais et falaises des coteaux de Gironde – Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord** », et « **Presqu'île d'Arvert – Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin** ».

La conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, objectif du réseau Natura 2000, est facilitée par l'action de la **CARA en tant que structure animatrice** à travers des **actions de communication, sensibilisation, d'assistance technique** des porteurs de projets et des propriétaires de terrains ainsi que des suivis scientifiques. Un travail administratif important est également mené : dossier de subventions, comité de pilotage, bilan annuel et triennal...

Les principales réalisations de l'année 2021 sont résumées ci-dessous.

CHARTES ET CONTRAT NATURA 2000

Le **contrat Natura 2000**, dispositif permettant le financement d'opérations de gestion des milieux naturels par l'Etat et l'Union Européenne, d'un montant d'environ **12 000 € établi par le service Natura 2000 au bénéfice de l'Office National des Forêts** a été mis en œuvre début 2021 : le secteur dunaire de l'Embellie (commune de La Tremblade) est maintenant **protégé par des clôtures et ganivelles**, pour d'une part, **limiter l'érosion éolienne**, et d'autre part, **éviter le piétinement et la circulation** de cet espace sensible.

Un nouveau contrat Natura 2000 a vu le jour pour le compte de **l'association syndicale des marais de Saint-Sorlin-de-Conac** afin de remplacer une écluse vétuste

assurant l'alimentation en eau douce d'une partie du marais. D'un montant d'environ **19 400 €**, les résultats du comité de sélection composé des services de l'État seront connus début 2022.



Quant à la charte Natura 2000, outil de mise en valeur des bonnes pratiques des activités ou des usages, **3 nouvelles adhésions pour 5 ans ont été signées. Les milieux sur lesquels ces exploitants se sont engagés sont : pelouses sèches, parcelles cultivées, prés et prairies humides, haies - bosquets et arbres isolés, gestion des roselières et scirpaies.**

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Le **programme de protection des nichées de Busards** testé cette année a permis d'observer les **3 espèces de Busards** sur le site Natura 2000, mais **seul le Busard des roseaux a été repéré nicheur, avec 7 couples** utilisant les roselières comme site de reproduction sur 6 communes. Aucune intervention de protection n'a été nécessaire, au vu de la nature du milieu peu soumis à l'activité agricole.

L'analyse des résultats des prospections terrains menés en 2020 par une étudiante en master 2 ont permis d'évaluer **l'état de conservation des pelouses calcicoles** du site Marais et falaises des coteaux de Gironde, habitat prioritaire et abritant de nombreuses espèces protégées. En état dégradé, des actions de sensibilisation et de conseil de gestion sont initiés auprès des propriétaires concernés. Fruit de ce travail, un **premier propriétaire s'est engagé dans une convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels**, acteur partenaire incontournable du réseau Natura 2000.



Un projet de contrat Natura 2000 est envisagé pour début 2022 afin de mettre en place un pâturage ovin extensif, technique de gestion recommandée sur ces milieux.

Le renouvellement en 2021 de **l'appel à projets de la DREAL** a permis de voir **5 suivis scientifiques** se déroulant sur les sites Natura 2000 de la CARA être sélectionnés pour l'attribution de subventions ;



© CARA

les sujets d'études sont variés : 2 espèces de mollusques et 1 papillon des zones humides, les rapaces nicheurs diurnes, la Pie-grièche écorcheur et le Vison d'Europe. Le service Natura 2000 participera à différents niveaux à la mise en œuvre de ces suivis, portés par des structures spécialisées.

COMMUNICATION, SENSIBILISATION, VEILLE ENVIRONNEMENTALE



© CARA

Au printemps, la CARA a comme tous les ans participé à la journée mondiale des zones humides en proposant **une randonnée à la découverte des marais des Barrails**, sur les communes de Meschers-sur-Gironde et d'Arces-sur-Gironde. À cause des contraintes sanitaires, seuls **9 participants** ont pu bénéfici-

cier de cette sortie.

Cet été, Royan a accueilli **une des escales du Tour Voile de France**. Un **stand Natura 2000**, composé d'atelier-jeux sur la laisse de mer et 3 espèces animales, a été présenté dans le village de l'événement. **56 personnes** ont participé à ce stand ; ce nombre modeste s'explique par la forte chaleur connue ce jour-là (peu de promeneurs). À l'automne, à l'occasion des journées du patrimoine, l'animatrice a **coordonné l'organisation de 2 croisières pédagogiques pour la commune de Meschers-sur-Gironde** à l'attention des résidents de la commune. Guidées par l'association BioSphère environnement, **environ 150 personnes** ont pu avoir un aperçu des **richesses écologiques de l'estuaire de la Gironde** en compagnie de 2 agents du Parc naturel marin, de l'animatrice Natura 2000, de M^{me} le Maire et de son élu en charge de l'environnement.

PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 sera riche avec de nombreux suivis scientifiques programmés, en particulier au printemps et en été. La fin de 4 contrats Natura 2000 exigera un travail administratif important pour réaliser les demandes de paiement de subventions auprès de l'État. En parallèle,

3 projets de contrat (vérification de l'éligibilité, dimensionnement, cahier des charges, devis...) sont prévus pour soumission au comité de sélection début 2022 : **équipement et surveillance du pâturage sur la pointe de Suzac, entretien et gestion de 3 petits coteaux d'un viticulteur sur la commune d'Épargnes, création d'une mare sur la commune de Semussac**. S'ils sont retenus, leur mise en œuvre débutera à l'été 2022.



Autre outil du réseau Natura 2000, 3 demandes d'adhésion à la charte Natura 2000 seront à concrétiser, deux pour des éleveurs et un pour un propriétaire forestier.

À partir d'avril 2022, **une stagiaire** sera accueillie **pendant 3 mois** au sein du service pour mener à bien différentes missions contribuant à la mise en œuvre du document d'objectifs (plan de gestion) et permettra de faire découvrir le quotidien de l'animation Natura 2000.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

ASSAINISSEMENT

Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche, mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une compétence phare de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 1^{er} janvier 2021, dont la cheffe de service-DGST. En 2021, année marquée par un contexte sanitaire compliqué lié au Coronavirus, son activité s'est traduite notamment par :

- **3 300 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- **4 réunions de la commission assainissement** présidée par Jacques Lys et deux réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL »,
- **10 délibérations** votées par le conseil communautaire (programmation de travaux 2022, tarifs 2022, acquisitions de terrains...).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...). **Environ 93 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service** ce qui représente **76 487 abonnés**.





LE RÉSEAU

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 1 034 km de canalisations (782 km en gravitaire et 252 km en refoulement) ;

- 426 postes de refoulement dont 292 sont télésurveillés et 34 sont équipés de groupes électrogènes fixes (des groupes électrogènes mobiles sont également à disposition pour les autres postes) ;
- 50 unités de lutte contre les odeurs.

Il est de type séparatif, ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- **5 « stations d'épuration » (STEP) :** Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

- Didonne, La Tremblade et Cozes ;
- **12 « Lagunes »** : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne /Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
 - **5 « filtres plantés de roseaux »** : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux, Corme-Écluse ;
 - **1 « filtre à sable »** : L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies, Sablonceaux/Le Pont ;
 - **1 « disques biologiques + filtres plantés de roseaux »** : Cozes/Javrezac.



QUELQUES CHIFFRES

- 327 220 équivalents-habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.
- Environ 7,1 millions m³ d'eaux usées épurées au total en 2021.
- Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares avec 60 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 puis du 23 juillet 2021. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture. En 2021, 12 059 tonnes de boues ont été épanchées soit 3 140 tonnes de matières sèches (hors chaux) (3 826 tonnes de matières sèches avec la chaux).
- 9 220 m³ de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans 2 stations d'épuration (4 440 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 4 780 m³ à La Tremblade).



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique

**13 rue Paul-Émile Victor
17640 VAUX-SUR-MER
Tél. : 05 46 77 99 17
(24h/24 et 7j/7)**

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➡ Autorisation environnementale du plan d'épandage des boues issues des 5 STEP de la CARA

Après enquête publique en avril-mai 2021 qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, le préfet a délivré un arrêté d'autorisation le 23 juillet 2021 pour une durée de 10 ans. Cet arrêté définit les prescriptions techniques de ces opérations d'épandage (parcelles concernées, période d'épandage, quantité à épandre...).



REUT – PROJET RECAP « RÉUTILISATION DES EAUX DE COZES POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ »

Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA a réfléchi depuis plus de 20 ans à développer la réutilisation des eaux traitées en agriculture. En 2019 une nouvelle étude de faisabilité a été lancée avec plus particulièrement le projet RECAP qui pourrait permettre de réutiliser toutes les eaux traitées de la station d'épuration de Cozes, en irriguant 60 hectares de cultures à proximité. Dans

ce cadre, la CARA a répondu à l'appel à projets EC'EAU (Economie Circulaire de l'Eau) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région. Si notre dossier est retenu cela permettrait d'obtenir des aides financières supérieures.

➡ Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2021, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon et Royan (secteur sud).

➡ Diagnostic de l'assainissement sur le secteur de la plage des Vergnes à Meschers-sur-Gironde

Dans le cadre de la recherche des causes possibles de la dégradation de la qualité des eaux de baignade de cette plage, un diagnostic complet de l'assainissement a été réalisé par la CARA et la CERA (diagnostic des réseaux, contrôles de raccordements, contrôles campings et centres de vacances, diagnostics des assainissements non collectif...). Un diagnostic sur les eaux pluviales a également été effectué en accord avec la mairie.



➡ Mise en place du réseau dans divers hameaux

Réalisation des études pour la mise en place de réseaux collectifs et d'unités de traitement pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac, « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet.

Les plannings de ces 3 opérations sont bouleversés et leurs durées augmentées du fait des difficultés rencontrées pour trouver des terrains adaptés à la création des unités de traitement et lever les nombreuses contraintes existantes (urbanisme, archéologie, ...).

➡ Crise sanitaire de la COVID-19

Du fait de la crise sanitaire de la COVID-19 les agents du service étaient en télétravail 2 à 3 jours par semaine durant le 1^{er} semestre 2021.

Il n'y a pas eu d'impact sur le fonctionnement du service, ni sur celui du délégataire.

➡ Les travaux de 2021

Liste non exhaustive :

BREUILLET :

extension du réseau allée des ajoncs

MORNAC-SUR-SEUDRE :

réhabilitation du réseau rue du Port

ROYAN :

réhabilitation du réseau rue de la Glacière

SABLONCEAUX :

extension du réseau rue de Coulmbre et rue de la Vieille Forge

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE :

réhabilitation du réseau rue du Docteur Maudet

SAUJON :

réhabilitation du réseau rue des Grillons

PROGRAMMATION DE TRAVAUX

- **Programmation de travaux 2021 pour un montant total de 6 498 600 € HT** (1 854 000 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 4 644 600 € HT pour les travaux de réhabilitation et études).

➡ Extension de réseaux

notamment à Floirac (hameau de Saint-Romain-sur-Gironde) ; ...

➡ Réhabilitation de réseaux

notamment à La Tremblade (Rue

Foran et Avenue Maréchal Joffre) ; Mornac-sur-Seudre (Rue du Port) ; Cozes et Mortagne-sur-Gironde (travaux suite aux diagnostics eaux parasites des réseaux) ; ...

➡ **Étude de diagnostic des réseaux (lutte contre les eaux parasites) :** Royan (bassin versant du poste de refoulement de Champ de Foire).

Programmation travaux 2022 pour un montant total de 9 411 630 € HT (1 327 980 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 8 083 650 € HT pour les travaux de réhabilitation).

➡ Extension de réseaux

notamment à Breuillet (route des rosiers), Étaules (chemin de la Tignolle), Les Mathes (rue du Fief Triadoux, rue du Calvaire)...

➡ **Réhabilitation de réseaux** notamment à Mornac-sur-Seudre (rue des halles et rue du Port), Royan (boulevard de Cordouan en partie), Saint-Augustin (rue du Cailleau en partie), Saint-Palais-sur-Mer (rue des roseaux) ;

➡ **Divers :** réhabilitation du refou-

lement du poste de La Cheville (Saint-Augustin), réhabilitation du refoulement du poste de la Passe (Étaules et Saint-Augustin), diagnostics de réseaux (notamment sur différents bassins versants à La Tremblade et Les Mathes, intégralité des communes de Chenac-Saint-Seurin, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet)...

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2021 :

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m³)
Part CARA	56,06	0,3480
Part délégataire	30,33	0,7434

Soit 1,99 € TTC pour une consommation de 120 m³ (total de 239,10 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

Soit 2,39 € TTC pour une consommation de 80 m³ (total de 191,07 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

COMMUNICATION

Pour un maximum de transparence et informer au mieux les usagers, le service assainissement communique très régulièrement via :

- des articles dans le CARA'MAG (informations sur les travaux d'assainissement dans les communes, étude sur le projet de réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole, mise aux normes des branchements...) ;
- le site internet de la CARA ;
- des visites des stations d'épuration.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

Les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. **5 926 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer deux missions principales sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes. Ces dia-





agnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2020, ont été réalisés :

- **134 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conformes (104 en 2020) ;**
- **232 contrôles des installations existantes dont 194 dans le cadre de ventes immobilières (214 en 2020 pour 164 ventes).**

À ce jour, toutes les communes de la CARA ont fait l'objet du 1^{er} diagnostic de fonctionnement y compris les bâtiments dans les zones ostréicoles.

Environ 80 % des installations sur la CARA sont en bon état de fonctionnement sans impact majeur sur l'environnement ou la santé.

Du fait des travaux de mise en place de réseaux collectifs programmés ou déjà réalisés, plus de 700 ANC vont disparaître, pour lesquelles les maisons devront, à court terme, se raccorder au nouveau réseau public.

LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 16 novembre 2020 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.



ET EN 2022...

Liste non exhaustive des travaux, études, dossiers en assainissement collectif à venir :

- **Travaux sur les stations d'épuration de St-Palais-sur-Mer et St-Georges-de-Didonne ainsi que sur les réseaux,**
- **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites avec la finalisation sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac et Vaux-sur-Mer/Nauzan, la poursuite de l'étude sur Saujon et sur le secteur sud de Royan.**
- **Poursuite de l'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole.**
- **Définition de la fréquence du diagnostic périodique des installations d'ANC existantes.**



EAU POTABLE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



Entre 2014 et 2026, c'est un budget de 65 millions d'euros qui est consacré par Eau 17 à la qualité de l'eau distribuée, à la sécurisation des ressources et au renouvellement des réseaux. La CARA ne gère pas directement le service d'eau potable qui lui a été délégué par les communes le 1^{er} janvier 2014.

Elle a confié cette compétence à Eau 17 (ex Syndicat des eaux de Charente-Maritime), créé par les élus locaux en 1952 et qui regroupe aujourd'hui 432 communes du département. L'objectif, pour les élus de la CARA, était alors de favoriser une gestion plus globale et sécurisée de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire. En adhérant à Eau 17, ils voulaient aussi bénéficier d'une eau de qualité, en quantité suf-

fisante et à un prix maîtrisé, quelle que soit la saison. Un schéma directeur lancé par Eau 17 en 2015 a permis d'identifier des fragilités et des incohérences historiques, liées au fait que chaque commune gèrait auparavant son réseau avec son propre exploitant et dans certains cas devait acheter son eau à la commune voisine. C'est désormais l'esprit communautaire qui prévaut.

Un plan pluriannuel d'investissements a été défini entre Eau 17 et la CARA pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire. Depuis 2014, ce sont 36 millions d'euros qui ont été alloués : une nouvelle usine de traitement d'eau potable a été construite à Barzan, des captages ont été réhabilités et de nombreux kilomètres de réseaux renouvelés. Ce n'était qu'une

première étape. 11 millions d'euros doivent être investis pour la suite de cette opération qui devrait se clôturer en 2026. Il est notamment prévu de mettre en service un nouveau forage du côté de Médès et de construire un complexe sur la commune de Le Chay.

Celui-ci comprendra deux nouveaux réservoirs permettant de stocker 12 000 m³ d'eau supplémentaires pour répondre à la demande estivale et sécuriser la distribution en eau potable. Du côté de Breuillet, un château d'eau sera également érigé ainsi qu'un réservoir au sol. Ils serviront à stocker 2 500 m³. Dans le même temps, près de 20 millions d'euros seront consacrés au remplacement des conduites vieillissantes.



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

CURE DE JOUVENCE POUR LE CHÂTEAU D'EAU DE BELMONT

Situé sur la N150 à Royan, cet emblématique château d'eau pensé par l'architecte Guillaume Gillet a été construit entre 1959 et 1960. L'édifice de 38 mètres de haut possède une capacité de 2 400 m³. L'eau, stockée dans la cuve au sommet, provient des eaux souterraines de Royan, Saujon, Chenac ou Arces-sur-Gironde.

Relié aux autres réserves d'eau du secteur, sa grande capacité lui permet d'alimenter la ville, les communes limitrophes et de répondre aux fortes demandes estivales.

Ce bâtiment, sous haute surveillance du fait de son importance dans le système d'alimentation en eau potable de la CARA, a fait l'objet d'un diagnostic par un bureau d'études accompagné par les équipes techniques d'Eau 17. De multiples détériorations ont été identifiées, nécessitant des travaux de réparation pour sécuriser le château d'eau et son système hydraulique.

Lors d'une première phase de travaux menée en 2020, l'ensemble des équipements de téléphonie ont été transférés sur un pylône à proximité de l'ouvrage. Une seconde phase débutera au cours du deuxième trimestre 2021 pour mettre l'édifice au chômage (bypass).

La troisième et dernière phase de l'opération – la réhabilitation globale du château d'eau – débutera après la saison estivale pour une durée de 6 mois. Le montant de cette opération s'élève à 1 675 000 €, subventionné à hauteur de 500 000 € par l'agence de l'eau Adour Garonne.



© Denis-Bibba-Aitgraf- média-productions

© Denis-Bibba-Aitgraf- média-productions

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES



TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). C'est à la suite de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 et de la loi du 3 août 2018 (dite loi Ferrand) que ce transfert de compétence s'est opéré des communes vers la CARA.

Après une année de transition en 2020, puis une année de mise en œuvre du transfert de compétence en 2021, la GEPU entrera dans sa phase active au 1^{er} janvier 2022.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

En mai et juin 2021, la CARA est allée à la rencontre de chaque commune afin de préparer la CLECT et ainsi amorcer les premiers échanges. Puis, les 33 communes ont été invitées à participer à trois réunions préalables qui se sont tenues les 21 juin, 2 juillet et 31 août 2021.

Le bureau d'études SEPIA Conseils (mandataire du groupe-

ment composé de Profils IDE, Paillat Conti & Bory et d'Eau Mega) a réalisé un travail de fond et un état des lieux pour proposer une évaluation des futurs budgets de fonctionnement et d'investissement de la GEPU sur la base d'une estimation. Cela a donné lieu à des discussions pour définir des critères de transfert de charges les plus équitables malgré les disparités entre les communes.

La finalité de ce travail est la remise du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 13 septembre 2021, à l'organe délibérant de la CARA (délibération du 11 octobre 2021) et aux 33 communes-membres qui disposaient dès lors d'un délai de trois mois pour émettre un avis par délibération. À l'issue de ce délai, le rapport a été approuvé.

Pour minimiser l'impact de ce transfert sur les budgets communaux, le Président de la CARA a fait deux propositions : l'une portant sur le coût du fonctionnement qui sera reversé en totalité aux communes qui en feront la demande (par le biais d'une convention de délégation de compétence pour ces missions liées au fonctionnement), l'autre concernant le montant transféré relatif aux travaux d'investissement, qui sera conservé à la disposition de chaque commune pour ses aménagements.

En résumé, qui fait quoi ?

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

LES ENJEUX DE LA GEPU

- ➔ La loi impose la compétence à la CARA qui pilote, coordonne et anime la politique de gestion des eaux pluviales urbaines.
- ➔ La commune peut garder l'entretien (fonctionnement) grâce à une convention et ainsi continuer à être au plus près du terrain et du quotidien. Dans ce cas, les montants transférés seront restitués en intégralité à la commune par la CARA.
- ➔ La CARA proposera, en accord avec les communes, une programmation annuelle de travaux (investissement) qui pourront être menés, si elles le souhaitent, par les communes grâce à une convention spécifique à chaque opération, et seront financés avec les montants qu'elles auront elles-mêmes transférés à la CARA. Dans l'autre hypothèse, c'est la CARA qui réalisera directement les travaux.

C'est au sein du pôle cycle de l'eau et de l'environnement, que la GEPU est orchestrée tant au niveau administratif que technique, notamment avec la prise de poste au 1^{er} décembre 2021 d'un ingénieur dédié à cette thématique.



La gestion des eaux pluviales s'inscrit pleinement dans la prise en compte du fragile équilibre des milieux naturels sensibles, dont la préservation n'est plus à démontrer pour l'ensemble du territoire de la CARA. L'eau de pluie, lorsqu'elle n'est pas infiltrée au plus près de son point de chute, ruisselle depuis les bassins versants.

L'océan, les estuaires de la Gironde et de la Seudre, et tout un ensemble de zones humides sont les milieux récepteurs de ces eaux, malheureusement chargées en substances souvent polluantes. La préservation de la qualité des eaux douces, ostréicoles et de baignade est un enjeu majeur fortement lié au changement climatique et aux épisodes pluvieux de plus en plus intenses, entraînant parfois des inondations aux conséquences marquantes.

Au-delà de l'importance de maîtriser les écoulements, il s'agit surtout d'engager une véritable démarche de sensibilisation et de « gestion intégrée » pour limiter l'imperméabilisation des sols et la vulnérabilité des zones à risques.



GEMAPI



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Suite à l'étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI réalisée par le bureau d'études Espelia, en 2017/2018, la CARA a fait les choix de gouvernance suivants :

- Exercer en propre la prévention des inondations (PI) sur l'ensemble

de son territoire ;

- Exercer en propre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Gironde ;
- Transférer la GEMA au Syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), sur le bassin versant de la Seudre.

POUR LA GEMA

À ce jour, la CARA souhaite mettre en place des actions concrètes et opérationnelles dans le but de répondre aux objectifs réglementaires de bon état des masses d'eau définis par la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000 et exercer pleinement sa compétence GEMA.

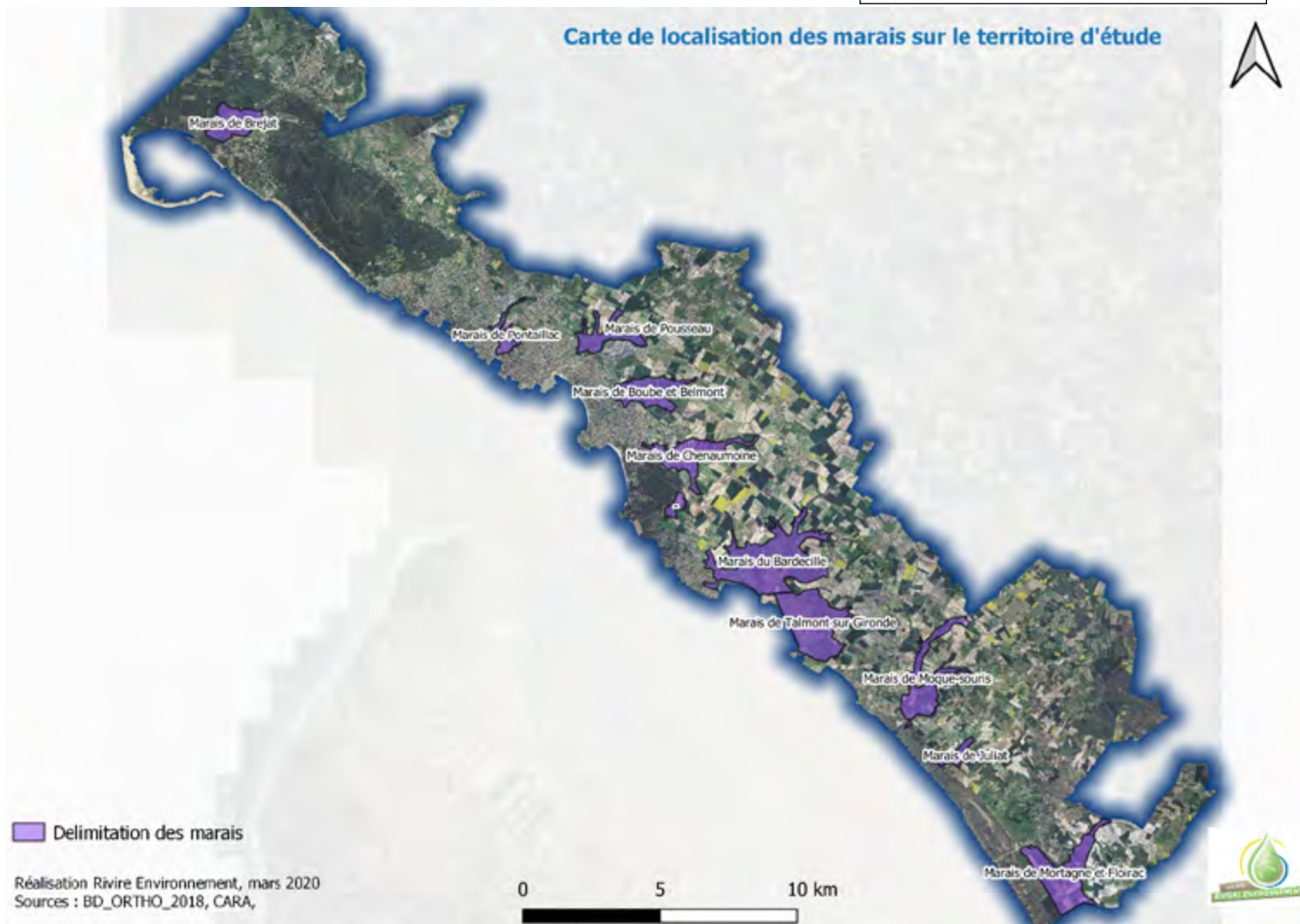
Pour cela, la CARA s'est dotée en 2021, d'un technicien de rivières afin d'assister et de conseiller les élus, les propriétaires riverains et les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de la politique de gestion

des rivières, milieux aquatiques et des bassins versants.

APPROPRIATION DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

Le technicien de rivières s'est, dans un premier temps, approprié le territoire à travers des visites de terrains avec les acteurs de la gestion des milieux aquatiques (Association Syndicale de marais, communes, etc.) et les études réalisées relatives à la gestion des milieux aquatiques. Dans un second temps, et encore à ce jour, son rôle est de mettre en œuvre la gouvernance sur le territoire, c'est-à-dire, de créer une communication entre les différents acteurs ou encore de conseiller et accompagner les gestionnaires des milieux aquatiques.

Le technicien de rivières a ainsi pu rencontrer les présidents des associations syndicales des marais



de Boube et Belmont, Chenaumoine, Juliat, Bardecille, Pousseau, Talmont, Moquesouris et Fontdevine dans l'objectif de découvrir le fonctionnement des marais du territoire.

***Apporter un appui technique
aux collectivités et acteurs locaux
sur la gestion des cours d'eau***

Règlement d'eau :

Les associations syndicales de marais de Boube et Belmont, Chenaumoine, Juliat ont fait la demande à la CARA de les accompagner pour l'élaboration des règlements d'eau sur leurs marais, outil qui permet de définir les modalités de gestion des niveaux d'eau dans le marais. La CARA, par l'intermédiaire de son technicien de rivières, a proposé, un accompagnement technique, humain et réglementaire à l'AS du marais de Boube et Belmont, Chenaumoine et Juliat pour la réalisation de ces règlements d'eau. Pour l'année 2021, les principales missions dans cet accompagnement étaient la réalisation

des dossiers de subventions, la réalisation des cahiers des charges et la consultation des entreprises afin de désigner un prestataire en charge des projets.

***Conseiller et sensibiliser les acteurs concernés (riverains, usagers, élus, associations syndicales, etc.)
sur les projets concernant les cours d'eaux :***

Le technicien de rivières a pu suivre des travaux d'extension d'un parcours de canoë sur la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet. L'extension a engendré la création d'un nouveau canal qui relie deux canaux existants. L'objectif était de réaliser une boucle dans le parcours de canoë. Le technicien de rivières a pu suivre les travaux et vérifier l'application des recommandations de la DDTM vis-à-vis du chantier.

En novembre 2021 la commune de Talmont a contacté le technicien de rivières afin qu'il puisse réaliser une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime, pour des travaux de curage du port de la commune. Le dossier de demande de subvention a été envoyé au Département fin décembre 2021.

Perspectives 2022 :

L'année 2022 permettra d'avancer sur l'élaboration des règlements d'eau avec l'objectif d'expérimenter le protocole de gestion dans les marais de Boube et Belmont, Chenaumoine et Juliat avant la fin de l'année 2022.

L'accompagnement des acteurs sur les différents projets du territoire en terme d'aménagement des cours d'eau se poursuivra.

2022 sera également l'année du lancement de l'étude pour élaborer le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, zones humides et de leur biodiversité à l'échelle du bassin versant de l'Estuaire de la Gironde sur le territoire de la CARA. Cette étude permettra de :

- Confirmer et faire ressortir, grâce à la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic, les enjeux autour de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire hydrographique ;
- Valider les objectifs poursuivis ;
- Décrire et localiser précisément les actions de gestion et les travaux à mener (définir les secteurs d'intervention et de non intervention) en fonction des enjeux et des objectifs poursuivis ;
- Programmer les actions sur les 10 années à venir en fonction de leur degré de priorité ;
- Évaluer le montant de chaque action par un chiffrage le plus complet et réaliste possible des coûts d'investissement et d'entretien, en adéquation avec les capacités financières de la CARA.

POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

Lancement des actions de protection collective

De par sa compétence PI, la CARA s'engage à définir des systèmes d'endiguement jouant un rôle dans la protection des personnes contre la submersion marine.

Dans le cadre des PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations) Seudre et Gironde et de notre convention cadre avec le Département de la Charente-Maritime (convention-cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations), les actions suivantes ont

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

été réalisées en 2021 :

- Finalisation des études préalables et lancement des études avant-projet (AVP) sur les secteurs de :
 - La Tremblade
 - L'Éguille-sur-Seudre
 - Barzan-Plage
 - Ronce-les-Bains (brise lame et Mus de Loup)
- Lancement des études préalables sur les secteurs de :
 - Chaillevette
 - Saujon

Ces études sont suivies lors des comités techniques ou comités de pilotage par le Département 17 (Maîtrise d'ouvrage), l'UNIMA (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), le Bureau d'études (Creocean - secteur de l'estuaire de la Gironde) ou Artelia (secteur Seudre), les Services de l'État (DREAL et DDTM), la commune concernée, la CARA (futur gestionnaire des systèmes d'endiguement), le syndicat mixte dont dépend l'action (SMIDDEST ou SMBS) et sur le secteur de la Seudre, le syndicat mixte des ports de la Seudre.

Dans le cadre de l'avenant n°1 du PAPI Estuaire de la Gironde, et sous réserve de labellisation, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique s'est également engagée en 2021 dans les actions suivantes :

- Études préliminaires à la mise en place d'une protection rapprochée des enjeux sur le secteur du Port des Monards sur les communes de Barzan et Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet.
- Études préliminaires à la mise en place d'une protection rapprochée des enjeux sur Meschers-sur-Gironde.

Le dossier est en cours d'instruction par les services de l'État.

SYMADIG

Les études hydrauliques et l'analyse multi-critères (AMC) réalisées sur la rive droite de la Gironde, de Mortagne-sur-Gironde à Blaye, ont conclu à l'intérêt de conforter les systèmes d'endiguement de premier rang sur ce secteur, d'une longueur avoisinant les 60 km (s'étendant sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde). À ce titre, les quatre EPIC concernés (Communautés de communes de





Blaye, de l'Estuaire et de Haute Saintonge et la CARA) se sont entendues sur la création d'un syndicat mixte dont l'objet est de définir, déclarer et gérer les systèmes d'endiguement de la rive droite de la Gironde.

La procédure de création de SYMADIG (syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde) a été engagée en 2021 et sera concrétisée par un arrêté inter-préfectoral portant création du SYMADIG en 2022 sur le périmètre des communes où se situent les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'estuaire de la Gironde et leurs zones protégées.

Protection individuelle sur le bassin de la Seudre

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Seudre, le SMBS (syndicat mixte du bassin de la Seudre) a instauré un programme d'accompagnement des particuliers dans la mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité face au risque d'inondation par submersion marine dans l'estuaire de la Seudre : Seudre Alabri.

En 2021, la CARA a fait le choix de soutenir ce dispositif et de participer financièrement aux travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti aux submersions marines. Ainsi, les particuliers souhaitant réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur leur logement peuvent bénéficier des financements suivants :

- État : 80% dans un maximum de 50% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 36 000 € TTC ;
- CARA : 5% dans un maximum de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 2 250 € TTC ;
- Département de la Charente-Maritime : 5% dans un maximum de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien dans la limite de 2 250 € TTC.

Érosion côtière

Au regard des fortes dynamiques d'érosion côtière identifiées sur les côtes sableuses et des préoccupations grandissantes concernant les risques de mouvement de terrain au niveau des falaises estuariennes, les élus de la CARA ont décidé le 23 mars 2021 de lancer une étude visant à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

L'élaboration de cette stratégie locale, menée avec l'appui technique et méthodologique du GIP Littoral, doit permettre d'avoir une vision globale de la problématique d'érosion côtière du littoral, de partager des objectifs territoriaux avec les communes et de définir progressivement les compétences des différents acteurs publics (notamment le lien avec la GEMAPI) et privés dans le cadre de la construction d'un programme d'actions.

Le bureau d'études CASAGEC ingénierie a été mandaté par la CARA pour élaborer cette stratégie locale.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

La CARA anime la vie locale



CULTURE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique initie et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle et patrimoniale des 33 communes qui la composent. Au cours de l'année 2021, marquée par une crise sanitaire omniprésente et sans précédent, la direction des affaires culturelles a porté toute sa détermination et son attention au bon déroulement des manifestations culturelles programmées en intégrant l'ensemble des contraintes et directives liées à cette situation inédite. L'ensemble des événements très attendus du public, ont ainsi tous été maintenus.



LA MAISON DES DOUANES

Initialement prévue en février 2021, l'ouverture de la Maison des Douanes a été reportée au 19 mai, date de réouverture autorisée des lieux culturels avec des jauges limitées et des mesures sanitaires dont la mise en place du pass sanitaire.

Toutes les mesures ont été réunies pour accueillir l'artiste et le public dans les meilleures conditions, jusqu'au 1^{er} novembre. L'exposition « CharElie COUTURE, Poète Rock et Multiste » a rencontré un beau succès avec presque 15 000 visiteurs qui ont dé-

couvert les nombreuses facettes du parcours de l'artiste « multiste » entre écriture, arts visuels et musique.

L'échange avec CharElie COUTURE s'est poursuivi à travers les trois séances de dédicaces pour lesquelles le public a largement répondu présent en mai, juillet et septembre. La satisfaction générée par ces rencontres s'est confirmée à l'occasion du concert organisé par la CARA, le 3 juillet, au Théâtre de verdure de Vaux-sur-Mer. Cet événement, accompagné par la commune, a nécessité la

mobilitation d'agents de la CARA notamment dans l'application des règles sanitaires et le respect des jauges autorisées. Le seuil de 1 000 personnes a été atteint.

À noter qu'il s'agissait du premier concert en plein air autorisé après cette longue période de pandémie.



Parmi les animations qui ont rythmé cette période, une conférence de CharElie COUTURE, a été proposée le 3 septembre au cinéma de Royan ; plus de 170 personnes ont ainsi assisté à cette rencontre ponctuée de chansons de l'artiste et d'échanges avec le public.

Des représentations de danse urbaine, organisées à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine avec l'École de danse professionnelle de Royan, ont permis aux quelques 150 spectateurs de découvrir des chorégraphies inspirées des œuvres de l'artiste.

Concernant la médiation scolaire, pour rappel, la CARA a fait le choix de consacrer toutes les matinées à l'accueil des enfants. Ce sont ainsi plus de **2 000 élèves des écoles et lycées** du territoire qui ont été accueillis en 2021, confirmant l'engouement du milieu scolaire pour les propositions artistiques et ateliers de médiation développés par la CARA.

L'espace boutique, dont le contenu



© Alexandre Garcia

évolue chaque année, a généré plus de 15 000 € de recettes et a permis de présenter les œuvres et ouvrages de CharElie COU-TURE.

Ainsi, pour cette 4^e année d'ouverture, la Maison des Douanes a une nouvelle fois rencontré son public, malgré le contexte sanitaire difficile, offrant un beau rendez-vous artistique aux visiteurs et aux habitants. La Maison des Douanes s'inscrit progressivement dans leur univers et par là-même dans la démarche de diffusion culturelle menée par la CARA à l'échelle du territoire.

Dans le même temps, la direction des affaires culturelles a développé une réflexion et un travail autour de Corto Maltese, personnage emblématique du dessinateur Hugo PRATT. Pour ce faire, elle a établi une collaboration avec les personnes «ressources» et spécialistes de l'œuvre de l'auteur afin de préparer la nouvelle exposition 2022 consacrée à cet aventurier des mers.



© Alexandre Garcia



territoire soit 33 concerts en 22 dates sur 4 mois, dont 3 concerts à 11h, 3 cartes blanches et 5 vendredis.

Des artistes ravis de remonter sur scène ; un défi d'accueillir des artistes internationaux comme le Quatuor DANEL venu de Belgique, l'ensemble DOUBLE SENS avec 16 artistes, dont une partie des musiciens arrivaient de Serbie et l'Ensemble CALMUS d'Allemagne.

L'organisation de cette saison musicale a nécessité une réactivité et une capacité d'adaptation sans faille de la part du service des affaires culturelles. Les Jeudis Musicaux étaient une nouvelle fois attendus et ont été bien accueillis par le public. Il y a eu peu de demandes de remboursement de billets : 82 dont 50 à la suite de l'instauration du pass sanitaire (et autres raisons médicales ou liées au changement de musiciens).

Cette année encore, il n'a pas été possible de maintenir le moment de convivialité à l'issue des concerts, permettant la rencontre entre le public et les artistes. En général, ces moments sont co-organisés avec les associations-relais des communes ; elles sont un lien important dans la préparation des concerts pour la diffusion des affiches et flyers, la récupération des clés des édifices et l'organisation de la collation des artistes. Un relais indispensable sur le terrain.

Pour clore ce bilan, peuvent être repris les mots de la directrice de la Lettre du Musicien concernant les organisateurs d'événements ainsi que dans le magazine La Scène de Mars 2022 : « Maintenir 2021 a été héroïque ».



**120 artistes accueillis
(134 nuitées et 342 repas).**

**4 190 entrées dont 3 632 payantes,
soit un taux de remplissage de 91%.**

Total des recettes : 53 711,50€ TTC



La 33^e édition des Jeudis Musicaux s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire omniprésente et impliquant le respect et l'application de contraintes dictées par un cadre législatif évolutif.

Il est à noter qu'à partir du 22 juillet, un renfort de personnel auprès des agents de la CARA, a permis de faire appliquer le contrôle du pass sanitaire afin de pouvoir conduire cette saison correctement.



Dans l'attente d'une éventuelle adaptation de la programmation des Jeudis Musicaux face au contexte, la saison musicale a été présentée à la presse un mois et demi plus tôt que les années précédentes afin de révéler le nom des artistes et d'affirmer la volon-

té de maintenir cette édition une fois encore. S'agissant du visuel de la saison, l'idée est de travailler par cycle, avec un même illustrateur pendant une durée d'au moins 3 ans. Cette année, le choix s'est porté sur Benoît AUPOIX, diplômé de l'école supérieure des Beaux-Arts de Caen. « La dynamique est créée par la musique elle-même, musique qui emporte le spectateur et l'auditeur dans son tourbillon ».

L'ouverture de la billetterie a débuté le 20 mai 2021 avec un tarif unique à 16€ et la gratuité pour les moins de 16 ans. Un travail en amont a été effectué avec l'OTC pour le paramétrage de la billetterie informatique, du site Internet, ainsi que l'information des agents des B.I.T. en attendant l'accord de réouverture des lieux culturels, ce qui a permis le lancement officiel et rapide de la mise en vente des billets, en seulement quelques jours. L'OTC est désormais le seul prestataire auquel la CARA a confié la billetterie des Jeudis Musicaux. 43% des ventes ont été effectuées par internet et 57% au guichet des Bureaux d'Informations Touristiques avec une affluence sur les B.I.T. de Royan, Saint-Palais-sur-Mer, Saujon et Vaux-sur-Mer.

La saison a débuté le 3 juin à 19h, sous couvre-feu national à 21h et à 35% de la jauge autorisée. L'église de Meschers-sur-Gironde a accueilli le duo Marina Chiche, violon & Aurélien Pontier, piano.

Pour résumer, la 33^e édition s'est tenue dans les 33 communes du

3 avril - Couvre-feu national à 23h - Déplacements limités à 10kms, dérogation au-delà - Télétravail systématisé	19 mai - Réouverture progressive lieux culturels - Couvre-feu à 23h 35% de la jauge + 800 pers. max	9 juin - Couvre-feu à 23h 65 % jauge + 5 000 pers. Max - Pass sanitaire pour événements + 1 000 pers.	1^{er} juillet Levée des jauge	21 juillet Pass sanitaire obligatoire lieux de loisirs et culturels + 50 pers.	9 août Pass sanitaire étendu aux autres lieux comme restaurants & suppression du seuil de 50 pers.	30 août Pass sanitaire à tout le personnel des ERP
---	--	---	---	---	---	---

LES SENTIERS DES ARTS



Les Sentiers des Arts sont nés de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient art et patrimoine. Cette démarche permet d'investir de nouveaux lieux de présentation artistique, de valoriser un environnement naturel et architectural riche, à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

Depuis plusieurs années, les Sentiers des Arts s'ancrent comme un rendez-vous culturel et artistique automnal. Ce projet est réalisé en lien avec les communes et mobilise le milieu associatif, notamment dans la mise en œuvre des animations proposées en direction de différents publics. Depuis 2016, la CARA s'associe aux communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire pour organiser des itinéraires de type Land Art avec la volonté commune de valoriser le patrimoine et de favoriser la découverte de cette facette de l'art contemporain. Le succès de la manifestation se confirme, la fréquentation du public et plus particulièrement des élèves ne cesse d'évoluer.

La 9^e édition des Sentiers des Arts a pris une nouvelle forme ; en faisant le choix de **l'art urbain** aussi connu sous le nom de Street Art, les trois partenaires ont décidé d'offrir l'opportunité à des artistes de s'exprimer à travers un mouvement artistique contemporain qui regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou dans l'espace public. Cela englobe les diverses techniques habituelles telles que le graffiti, le pochoir, les stickers, la mosaïque, etc. Cette nouvelle démarche a été menée en concertation avec un collectif d'artistes dirigé par l'Association Eprouvette.

11 œuvres dont 2 marquant une signalétique artistique ont été présentées sur la commune de Breuillet du 18 septembre au 14 novembre. Cette nouvelle édition a accueilli un public nombreux dont l'enthousiasme s'est manifesté, notamment à l'occasion des visites commentées organisées au cours des mois de septembre et octobre. Une conférence sur le Street Art et l'histoire de l'art s'est tenue le 28 octobre à Médis. Une fresque participative réalisée en atelier avec les jeunes de la commune de Médis a également été présentée au public le 29 octobre, en présence des danseurs professionnels du centre de formation Artcad 17.



La médiation scolaire, menée en concertation avec l'Éducation Nationale a une nouvelle fois porté ses fruits avec plus de 970 élèves soit 36 classes accueillies. L'ensemble des événements initiés et organisés par la direction des affaires culturelles, sont accompagnés par un plan de communication. En parallèle, la presse relaye largement l'information.

Les Sentiers des Arts Urbains ont continué à susciter la curiosité des habitants, leur donnant ainsi l'occasion de découvrir une commune et son patrimoine à travers le regard d'artistes qui ont aussi proposé des motifs d'ouverture et de partage.



SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



En 2021, la CARA a poursuivi son soutien aux animations culturelles organisées sur le territoire, en tenant compte des critères et modalités d'attribution des subventions préalablement déterminées.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de sa volonté de favoriser la diffusion culturelle à l'échelle des 33 communes, de favoriser les échanges culturels, tout en jouant un rôle de « facilitateur » auprès des porteurs de projets et acteurs locaux.

En 2021, la commission culture a instruit 18 dossiers de demandes de subvention, 16 ont reçu un avis favorable et un vote positif du conseil communautaire. Compte-tenu du contexte sanitaire, deux manifestations ayant reçu une aide de la CARA ont été annulées.

GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

En mai 2021, dans le cadre de la 1^{re} édition du Marché des Saveurs Charentaises, la commune de Médas a emprunté une série de tracteurs.

SITE INTERNET

Le « Musée du Patrimoine du Pays Royannais », www.pays-royannais-patrimoine.com

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections, archives, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire.

Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire, tant par les visiteurs que par les habitants et nouveaux résidents. Une refonte complète du site a été poursuivie en 2021 afin d'optimiser le fonctionnement, avec l'étude et la mise en place d'une nouvelle arborescence et l'intégration d'outils plus performants.

ET EN 2022...

- Préparation de la 34^e édition des Jeudis Musicaux.
- Organisation de la 10^e édition des Sentiers des Arts, en partenariat avec les Communautés de Communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Poursuite de l'axe engagé autour de l'art urbain et mise en place d'un parcours sur la commune de Médas en lien avec une nouvelle direction artistique.
- Finalisation de la scénographie et de l'organisation de l'exposition « Corto Maltese – Escale Atlantique » à la Maison des Douanes. Ouverture au public le 9 avril, jusqu'au 6 novembre. Préparation et mise en place du programme d'animations : conférence, dédicace, spectacles, visites commentées et théâtralisées... Préparation des différents espaces, dont la boutique : sélection d'ouvrages d'art tout public, d'objets pour la jeunesse, de produits dérivés et présentation des ouvrages de Hugo PRATT. Mise en place des actions de médiation scolaire.
- Instruction des nouveaux dossiers de demandes de subvention en matière d'animation culturelle.
- Poursuite de la refonte du site internet.



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



© Alexandre Garcia

Positionné au sein du pôle prospective et stratégie territoriale, sous la Présidence de M^{me} Marie BASCLE, 3^e vice-présidente de la CARA, sous la direction de M^{me} Catherine GUEYDAN, le service est rattaché à la direction de l'animation territoriale encadrée par M. Jean-Marc AUDOUIN. Cette dénomination « Activités de Pleine Nature » (A.P.N.) englobe plusieurs axes qui comprennent :

- l'aménagement et la gestion des équipements et infrastructures dédiés à une offre de pratiques terrestres diversifiées et équilibrées sur l'ensemble du territoire intercommunal autour des 5 grandes disciplines que sont le vélo loisir, le vélo tout terrain, la randonnée pédestre, la randonnée équestre et la course d'orientation, tout en se réservant la possibilité de s'engager dans des pratiques nouvelles ;
- l'animation de ces filières en lien avec les acteurs du territoire, la communication et l'information des utilisateurs autour de l'offre A.P.N., mais aussi la réalisation d'évène-

ments destinés à promouvoir ces diverses pratiques ;

- le développement des actions au travers de la réalisation d'un Schéma Territorial des Activités de Pleine Nature identifiant des axes de développement (fiches action).

Transversales par nature, ces activités sont complétées par des coopérations fortes avec d'autres services de la CARA, principalement :

- le service système d'information géographique (S.I.G) a mis au point l'ensemble des moyens de gestion et de suivi des données puis a transféré en partie cette compétence au sein du service ;
- le service transport et mobilité avec qui un ambitieux schéma cyclable incluant les thématiques « utilitaire » et « loisir » a été construit. Il dispose aujourd'hui d'un schéma d'aménagement calqué sur l'armature urbaine du territoire telle que définie au SCoT, d'une charte d'équipement validée par le CEREMA et d'un fond de concours dédié ;

- la direction de la communication avec qui sont travaillés toutes les éditions, les programmes de communication (animations) et d'information (Caramag, journal Grand'Angle) et le développement des médias numériques (site internet, réseaux sociaux).

LES MOYENS MATÉRIELS

Le service assure la réalisation et la maintenance de l'ensemble des dispositifs de balisage et de signalisation des réseaux de randonnées. Ceci suppose, pour pouvoir intervenir rapidement, la gestion d'un stock permanent de tout ce matériel basé dans un local dédié d'une superficie de 55 m².

LES ACTIONS RÉCURRENTES

Le service s'est donné comme objectif la vérification au minimum une fois par an de l'ensemble des équipements et linéaires existants. Ceci a représenté au cours de l'année 2021, un volume de près de 951 km ponctués de 5 888 points de balisage (hors course d'orientation).

Grâce à l'outil S.I.G, le service dispose d'un applicatif dédié entièrement conçu et développé en interne. Tous les réseaux sont numérisés et tous les points de balisage sont géolocalisés et se présentent en couches sur une tablette numérique utilisée quotidiennement hors réseaux sur le terrain.

L'ÉTAT DES RÉSEAUX

Le service a partagé son activité tout au long de l'année 2021 entre l'entretien des parcours existant et le développement de nouveaux itinéraires dans les différentes disciplines. En 2021, le linéaire total a augmenté de



© Les grands d'ailleurs, les p'tits devant !

196,5 km, passant ainsi de 754,68 km à 951,19 km.

Cette hausse significative, s'explique par la fin de la refonte des parcours VTT, le développement des circuits « Détours à » et l'intégration des premiers circuits pédestres « Promenades et Randonnées » créés par le Comité Départemental.

On peut également souligner la mise en place d'un nouvel Espace Sport Orientation (ESO) dans la commune de Breuillet qui porte à 7 le nombre de sites dédiés à cette pratique.

LE RÉSEAU VÉLO LOISIR

Le service s'est employé à développer des boucles et diverses jonctions afin de proposer des déviations aux grands itinéraires afin de ne plus être simplement un territoire traversé, mais devenir une destination vélo à part entière. La CARA comptabilise à ce jour 273 km de réseau vélo loisir, alternant entre sites propres et voies partagées. À partir de cette « armature » 26 propositions de balades (incluant aussi la rive droite de l'estuaire de la Seudre) cumulant plus de 2000 km ont été créées afin de s'adapter à divers formats : les circuits proposés varient de 2 h de balade en famille à de courts séjours.

LE RÉSEAU VÉLO TOUT TERRAIN

Au cours des deux dernières années, un travail complet de refonte de tout ce réseau a été réalisé. En effet, la première armature avait multiplié des

petites boucles, se chevauchant pour certaines, reliées par des jonctions en empruntant des routes, rendant le travail de suivi et de balisage fastidieux. Pour bien distinguer cette pratique de l'offre vélo loisir, il a été décidé de repositionner le V.T.T sur une approche plus sportive, en privilégiant les chemins de terre, en essayant de garder un format standard autour de 25/30 km.

À ce jour, **350 km de réseau sont disponibles à la pratique à travers 14 circuits**. Les différents niveaux de pratique sont globalement représentés :

- niveau vert (très facile) - 6 circuits pour un total de 130 km ;
- niveau bleu (facile) - 5 circuits pour un total de 128 km ;
- niveau rouge (difficile) - 3 circuits pour un total de 92 km.



L'approche de la sécurité a également été revue car bien souvent, il est peu aisé de savoir exactement où l'on se

trouve sur un parcours. Pour remédier à cela, chaque marque de balisage est maintenant additionnée d'une plaquette « numéro de géolocalisation » complétée par les coordonnées de la CARA qui permet de savoir précisément où le pratiquant est situé.

LE RÉSEAU PÉDESTRE

En forte évolution en 2021 avec l'arrivée des circuits « Promenades & Randonnées », la randonnée pédestre s'appuie sur un réseau de circuits en boucles avec les parcours « Détours à », les circuits de la forêt de la Coubre, et, en itinérance, l'axe atlantique de l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle qui depuis Saintes, rejoint Saujon puis Royan pour emprunter le bac TransGironde.

Circuits « Détours à » :

Propriété de la CARA, cette marque déposée a été développée ces dernières années pour valoriser des petits parcours en milieu urbain ou semi-urbain et étoffer l'offre en parcours pédestres en partenariat avec les communes. Ce réseau totalise aujourd'hui 17 circuits qui représentent près de 85 km.

Circuits de la forêt de la Coubre :

Développés en partenariat avec l'Office National des Forêts, un réseau de 9 circuits représentant un linéaire de 42 km a été créé. Ils permettent une découverte du nord au sud du massif.

Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle :

Ce parcours a été développé en 2014 en partenariat avec l'Association Sain-

mesure la fréquentation pédestre des sentiers des Carreaux et des Roseaux et enfin le dernier a été implanté au cours de l'année en forêt de la Coubre au départ du parking de la ligne 42 pour comptabiliser la fréquentation équestre.

COMPTAGES 2021

Si l'on considère les **16 compteurs implantés sur le réseau vélo loisir** qui ont couvert de manière identique la période 2019 à 2021, on peut observer plusieurs grandes tendances. Ce n'est pas moins de **1 392 340 passages** qui ont été enregistrés pour l'année 2021 sur ces axes, **contre 1 191 813 passages en 2020**, ce qui représente une évolution de **+17%**. À contrario, si l'on considère la **période 2019 / 2020**, on observe une baisse de **-7% imputable à la période de confinement**.

Malgré cela, si l'on compare les **années 2019 et 2021** afin d'évacuer le biais de l'année « noire », on observe encore **une évolution +9%**. On constate donc bien encore une augmentation régulière de la fréquentation vélo sur les différents axes.

Le compteur du circuit VTT n°4 rouge au départ de Ronce-les-Bains (non comptabilisé avec ceux des axes vélo loisir) présente une évolution impressionnante des comptages avec une augmentation +18% sur la période 2019/2021. Ce circuit comptabilise cette année 16 198 passages. La période de confinement ne l'a fait régresser que de 3%... autant dire que les trembladais ont moins souffert que d'autres du confinement !

Enfin, le compteur installé en janvier 2020 sur le **Chemin de Royan (axe vélo n°10)** présente également une évolution fulgurante avec dès sa première année de **comptage 33 000 passages, contre 39 661 en 2021**. Ceci représente en 2 ans une évolution de **+20% en deux ans**.

Ces quelques grandes tendances témoignent de l'intérêt que représente ce travail d'observation qui malgré tout agglomère un budget significatif et nécessite un suivi régulier, gage de la qualité des données recueillies.

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

taise des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette déviation de la voie de Tours, encore appelée la voie des Anglais ou voie littorale, sillonne depuis Saintes, l'axe Saujon à Royan sur 24 km et fait étape à l'Abbaye de Sablonceaux (www.compostelle17.fr).

Circuits « Promenades & Randonnées » :

Grace au partenariat mis en place avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, ces circuits existant vont progressivement être intégrés à l'offre pédestre du territoire. 4 nouveaux circuits représentant 48 km ont été ajoutés en 2021.

que nique. Ces parkings permettent d'améliorer et de sécuriser le débarquement et l'embarquement des chevaux, des vans ou des camions.

L'itinérance à cheval sur la Route Européenne d'Artagnan :

Un itinéraire historique a pu être créé en coordination avec l'AERA et les communes traversées. Entièrement balisé, ce parcours permet un voyage de 3 jours à cheval depuis Mortagne-sur-Gironde jusqu'à Sablonceaux sur près de 81 km, dont 44 sur le territoire de la CARA. Une partie de ce trajet fait une digression sur le secteur de la CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole sur près de 37 km.

LES ESPACES SPORT ORIENTATION

Le principe est d'effectuer à pied ou en V.T.T, un parcours d'orientation à l'aide d'une carte dédiée et d'une boussole, pour rejoindre successivement des points de passage précis (jalon ou borne).

Cette discipline compte 7 sites « Espace Sport Orientation » permanents dans le territoire ce qui représente 344 bornes sur le terrain. Ces équipements sont accessibles à tous les publics et les documents nécessaires à la pratique sont téléchargeables sur le site internet de la CARA.

En 2021, un nouvel équipement a été installé à la demande de la commune de Breuillet au niveau du parc de la salle multiculturelle. Avec 68 bornes fixes, il est le plus grand site du territoire.

SUIVI DE FRÉQUENTATION DES RÉSEAUX

Le service a installé et gère un parc de **23 éco-compteurs**. Un relevé mensuel est effectué sur le terrain afin de recueillir les données de comptage et assurer un entretien régulier du matériel, gage de son bon fonctionnement. 20 sont répartis sur des axes cyclables en site propre, un compteur est positionné au départ du circuit VTT n°4 rouge à Ronce-les-Bains, un autre



LE RÉSEAU ÉQUESTRE

La CARA dénombre 5 itinéraires équestres (4 boucles en forêts de la Coubre et des Combots) et au sud, l'itinéraire de La Route d'Artagnan totalisant 128 km de pistes.

Les boucles des forêts de la Coubre et des Combots :

Sur ces deux massifs forestiers, en partenariat avec l'Office National des Forêts et le Conservatoire du littoral, ce sont quelques 84 km de réseau formant 4 boucles débouchant sur les plages qui ont été balisés et aménagés pour la randonnée. Quatre haltes équestres ont été installées pour permettre l'accès au réseau par différents points. Ces haltes comprennent un pupitre présentant le réseau, des barres d'attache et des tables de pi-

ENTRETIEN DES RÉSEAUX EXISTANT ET CRÉATIONS NOUVELLES

Au cours de l'année 2021, le simple entretien (vérification de l'implantation des balisages et réparations) a nécessité 180,5 jours de travail pour 754,68 km d'itinéraires, contre 110,5 jours de travail pour la création de 196,51 km de nouveaux parcours. Sur l'année, le travail de terrain s'est réparti à 62% en travaux d'entretien et 38% en travaux de création d'itinéraires. On peut souligner que pour le travail de création, le service sollicite en main d'œuvre complémentaire l'association Initiative Emploi en Pays Royannais en collaboration étroite avec le pôle politique de la ville, solidarités, prévention - sécurité de la CARA. En effet, principalement pour le scellement des poteaux supports de balisage, l'agent CARA a principalement un rôle de co-encadrant des équipes sur le terrain afin de les orienter directement sur les lieux d'intervention.



LA COMPENSATION CARBONE



Les activités de pleine nature puisent leur valeur de l'environnement dans lequel elles s'exercent.

À ce titre, le service a proposé de lancer une opération « compensation carbone » pour annuler les rejets de CO² générés par les déplacements du véhicule dédié à l'entretien des balisages et la création des circuits (Fiat Panda 4X4). En 2020, nous avons parcouru près de 9 000 km avec ce véhicule, ce qui demande en

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

compensation la plantation de 15 arbres. Ainsi, sur la base du volontariat, un appel à projet a été lancé afin d'identifier une commune et son école, en capacité de disposer d'un terrain adéquat pour réaliser ce travail en collaboration avec des élèves de maternelle et/ou primaire.

L'opération a été conduite avec deux communes volontaires pour cette première année, Cozes (10 arbres) et Éparagnes (5 arbres). Le coût de l'opération s'est élevé à 1 698.94 € comprenant la fourniture de 15 arbres de haut jet (essences locales) et de fruitiers ainsi que le matériel nécessaire (tuteurs, attaches et terreau). L'opération a associé les écoles maternelles et primaires de Cozes pour une plantation symbolique de quelques arbres dans la cour de l'établissement et la remise et pose d'un nichoir à balcon dans un grand arbre de la cour de récréation.

Cette proposition a été renouvelée pour l'année 2021 sur la base d'un kilométrage à compenser de 11 950 km représentant une émission de 3 255 kg de CO². Ce rejet pourra être compensé par la captation de carbone de 22 arbres en croissance auxquels il convient de retrancher les 15 plantés en 2020, soit la plantation de 7 nouveaux sujets. Un nouvel « appel à plantation » sera adressé aux communes en début d'année 2022 afin de déterminer les terrains destinés à ces nouvelles plantations.

Au-delà de l'opération « compensation », le service s'est aussi engagé dans une démarche « d'évitement » avec l'utilisation autant que possible de deux Fat Bikes à assistance électrique pour assurer l'entretien des balisages sur certains circuits, notamment la forêt de la Coubre et des Combots, mais aussi pour la géolocalisation des points de balisage de l'ensemble des circuits pédestres « Promenades & Randonnées ».

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2021, les services APN et « nautisme » se sont regroupés sous une seule et même bannière pour renforcer leur identité commune. En clair, APN et nautisme possèdent dorénavant des « marques » visuelles apparentées afin de mieux identifier les actions de la Communauté d'Agglomération.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

ÉVOLUTION DU SITE WEB DE LA CARA

<https://sports-nature.agglo-royan.fr>

Le choix a été fait de faire migrer toute la donnée sur les activités terrestres dans le site internet dédié au nautisme qui était préexistant pour homogénéiser l'information proposée aux usagers.

Jusque-là, cette information était présente sur le site internet institutionnel de la CARA, qui par ailleurs remplit parfaitement son rôle, mais qui ne permettait pas de diffuser une donnée plus illustrée et animée.

La spécificité des contenus de la partie « activités terrestres » par rapport au nautisme qui repose principalement sur un jeu d'acteurs, est son administration en base de données en lien direct avec le service « système d'information géographique ». En effet, toute la présentation dynamique de l'offre des différents réseaux repose sur une représentation cartographique et sa maintenance régulière mise à jour automatiquement. Ce site affiche ainsi l'offre officielle du territoire en circuits de randonnées et fait état des conditions d'accès aux différentes pratiques. Pour ne citer qu'un chiffre, les pages APN dans l'ancienne configuration avaient généré au cours de l'année 2020, 40 202 téléchargements de fichiers (cartes, traces Gpx...). Cette nouvelle version permet également de faire un lien direct avec les réseaux sociaux et les différentes pages dédiées aux activités.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis mai 2017, le service a cherché à développer sa présence sur les réseaux sociaux, principalement Facebook, afin de pouvoir interagir avec les utilisateurs et plus largement avec le public. D'abord à tâtons, les choses se sont progressivement structurées et diversifiées. À ce jour, 4 pages sont administrées intégralement au sein du service avec l'appui du service communication, 252 posts réalisés sur l'année pour une audience globale de 195 000 contacts.

NAUTISME



MISE EN ŒUVRE DU 5^e SCHÉMA NAUTIQUE TERRITORIAL

2021 aura été la première année du déploiement et de l'animation du schéma nautique territorial 2021/2023, validé en décembre 2020 par le conseil communautaire. Il prévoit des évolutions structurantes dans son organisation, sa gouvernance et son positionnement pour un nautisme « significatif » pour le territoire de Royan Atlantique.

Ce 5^e schéma nautique comprend six dispositifs de soutien à la pratique et aux prestataires, déclinés en 18 fiches actions :

• DISPOSITIF 1 : NAUTISME ÉDUCATIF ET CULTURE MARITIME. L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques accessibles à tous les jeunes scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire de la CARA.

Le nautisme scolaire, dans le cadre des activités physiques de pleine nature (surf, kayak et voile), s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et

construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...).

Cette formation nautique qui concerne tous les ans 2 200 enfants, totalise 24 séances et 12 jours entiers. Elle représente une chance pour les jeunes du territoire et un vivier pour le développement de la pratique sportive.

• DISPOSITIF 2 : PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES. L'enjeu est de promouvoir l'attractivité du sport fédéral auprès des jeunes du territoire, et de soutenir la vie et les activités associatives des clubs. Le développement

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble de la pratique, le secteur loisir comme le secteur compétition ; d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral. La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Nautisme Royan Atlantique », elle véhicule son image dans les épreuves régionales et internationales. Deux cents jeunes sportifs issus de sept écoles de sport, dans cinq disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf, kayak et sauvetage sportif). Une antenne catamaran du Pôle d'entraînement régional (PER) de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.

- **DISPOSITIF 3 : APPEL À PROJETS.** L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique partenariale mobilisant la CARA, les communes, les organisateurs d'activités nautiques et les sportifs de haut niveau, pour positionner le territoire comme lieu d'innovation nautique, avec des effets à prévoir en termes d'image et de notoriété.



APPEL À PROJETS THÉMATIQUE

9 dossiers soutenus en 2021

Cette action vise à apporter souplesse et latitude aux structures pour imaginer de nouveaux types de projets présentant un intérêt réel pour le territoire et sa destination. Il s'organise autour d'appels à projets annuels sur des thématiques choisies par la CARA, avec une méthode de sélection qui favorise l'échange et la co-construction entre les prestataires, leurs communes et la CARA.

APPEL À PROJETS POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

5 sportifs soutenus en 2021

Après les apprentissages dans le milieu scolaire et le soutien aux pratiques sportives des clubs fédéraux, la CARA accompagne les sportifs de haut niveau licenciés sur son territoire.

APPEL À PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT SPORTIF FÉDÉRAL DES JEUNES

6 dossiers soutenus en 2021

Soutenir le développement sportif fédéral des clubs du territoire afin d'augmenter le nombre de pratiquants engagés en

compétitions, et obtenir des résultats lors des compétitions départementales, régionales et nationales.

- **DISPOSITIF 4 : MISE EN TOURISME.** Ce dispositif prévoit la mise en place d'un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans le cadre du partenariat entre la CARA et l'OTC, comprenant la valorisation du nautisme dans le projet touristique du territoire et un accompagnement des organisateurs d'activités nautiques dans leur dynamique touristique. Présentation et promotion de l'offre nautique : édition d'une carte des activités nautiques encadrées, animation des réseaux sociaux, des sites internet, ...) Aide à la promotion et à la commercialisation. Accompagnement événementiel : communication et bilan média des événements. Lancement d'un observatoire de la filière nautique.
- **DISPOSITIF 5 : ÉVÉNEMENTIEL.** Pilotage et coordination des événements de la CARA. Tour de Charente-Maritime à la voile : accueil de l'arrivée de la dernière étape le 10 juillet à Royan. Tour voile : accueil de l'avant dernière étape du 17 au 20 juillet à Royan. Remontée de la Seudre : 25^e édition le 5 septembre à La Tremblade et L'Éguille-sur-Seudre (annulation de la journée du samedi 4 septembre prévue à Bourcefranc-le-Chapus). Trophées nautiques : 11 décembre à Saujon.
- **DISPOSITIF 6 : FORMATION.** La CARA favorise et accompagne les actions de formation. Elle mutualise avec les écoles de voile du territoire la formation des jeunes moniteurs de voile. Le Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile (CQP IV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. 9 stagiaires des clubs de la CARA ont été diplômés en 2021. Fin 2021 : 79 aides moniteurs de la CARA auront été diplômés depuis 2014. Une trentaine interviennent toujours ponctuellement dans les structures.



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Les services ressources



LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Le service des affaires générales assure le bon déroulement et la bonne exécution des décisions du conseil communautaire. Il accompagne les services et s'assure du respect de la réglementation applicable aux collectivités.

LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

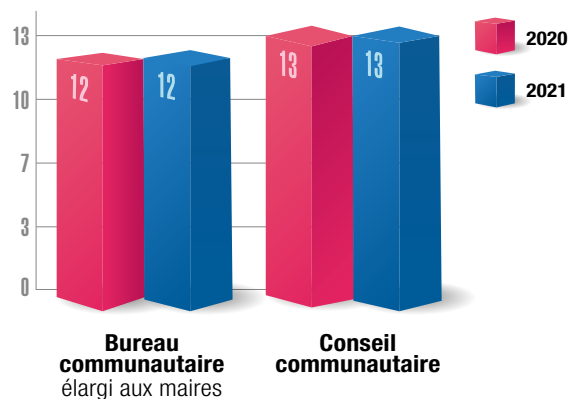
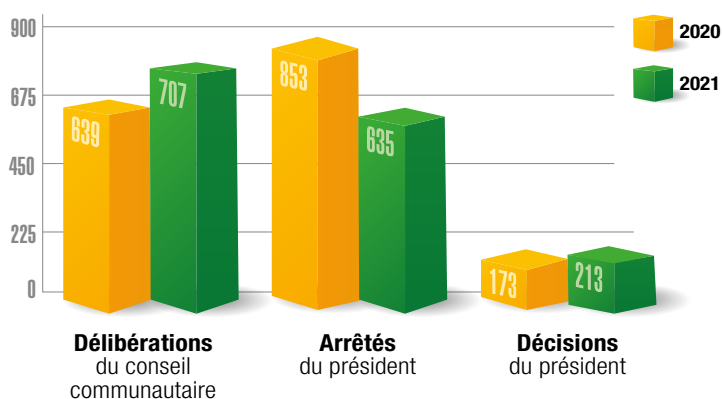
Remarques en 2021 :

Arrêtés du président : 625 arrêtés concernent la direction des ressources humaines, 10 concernent le service des Affaires générales.

LES RÉUNIONS

Remarques en 2021 :

- La situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a impacté l'organisation des réunions.
- Le conseil communautaire a été accueilli en juillet par les communes de Saujon (25 janvier, 26 février, 23 mars, 26 avril, 31 mai) et de Saint-Sulpice-de-Royan (25 juin)
- Une assemblée plénière concernant le projet éolien en mer au large d'Oléron a été organisée le 15 décembre.
- La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires a été annulée en raison de la situation sanitaire.



ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

I — ACCUEIL DU PUBLIC

- 11 514 appels téléphoniques entrants
- 6 971 «accueil physique»

**SOIT UN TOTAL DE 17 365
«ACCUEIL DU PUBLIC»**



II — ACTIVITÉ 2020-2021

	APPELS ENTRANTS		ACCUEIL PHYSIQUE	
	2020	2021	2020	2021
Direction	820	1 337	766	941
Pôle fonctions support	1 362	1 294	607	628
Pôle équipement & logistique	539	638	498	529
Pôle cycle de l'eau	1 324	1 215	348	465
Pôle aménagement durable & mobilité	2 390	2 618	1 192	1 631
Dév. éco. & agri. & plate-forme	531	361	294	280
Pôle écologie urbaine	18 042	2 129	1 395	1 163
Pôle politique de la ville	349	379	169	267
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	18	21	48	18
Office de tourisme communautaire	170	190	192	179
Divers (hors compétences)	429	541	266	361
COVID		791		509
TOTAL	25 974	11 514	5 775	6 971

III — AFFRANCHISSEMENT

17 238 plis ont été affranchis en 2021 contre 13 874 en 2020.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



Le service des « Affaires juridiques et immobilières », accompagne tous les pôles et directions de la CARA (fonctions support, équipement-logistique, opérationnels), le Président, la Direction générale des services, ainsi que les élus et services des communes membres, autres collectivités ou structures partenaires.

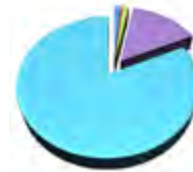
Divers conseils juridiques, modèles de documents sont élaborés et proposés au gré des besoins exprimés en tenant compte des contraintes opérationnelles. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service juridique effectue un visa de contrôle préalable des projets de conventions proposés au vote de l'assemblée délibérante. En outre, le service gère également les précontentieux et contentieux, assure le suivi du patrimoine immobilier de la CARA et veille à la réalisation des transactions immobilières de toute nature.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN QUELQUES MOTS

En 2021, le service juridique a traité 220 dossiers, toutes matières confondues, dont 154 ont pu être finalisés (116 conseils juridiques et visas délivrés, 22 dossiers contentieux ou précontentieux clos et 16 dossiers immobiliers). À noter cette année encore que 79% des demandes adressées au service juridique émanaient des pôles et services opérationnels.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR CATÉGORIES DE REQUÉRANTS

■ PRÉSIDENTE	1,3 %
■ COMMUNES autres collectivités	0,3 %
■ DIRECTION GÉNÉRALE des services et DGAS	1,3 %
■ PÔLES SUPPORTS (fonctions supports, pôle équipement et logistique), Communication	15 %
■ ENSEMBLE DES PÔLES OPÉRATIONNELS ET DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	82 %



QUELQUES DOSSIERS PARMI LES THÈMES TRAITÉS EN 2021

Participation au contrôle de la collecte taxe de séjour auprès des différents types d'hébergeurs et engagement des procédures contentieuses liées, dans le cadre de la GEPU, participation aux réunions d'expertise amiable, élaboration d'accords transactionnels dans le cadre de règlement de litiges, conseil aux services sur l'application du RGPD et gestion des demandes CADA et RGPD, déclenchement d'une procédure d'expertise judiciaire dans le cadre d'un chantier de travaux sous maîtrise d'ouvrage CARA sur le site de l'hippodrome. Gens du voyage : refonte du règlement intérieur des aires d'accueil permanent et accompagnement du service sur la gestion des départs d'occupants récalcitrants. Propriété intellectuelle, dépôts de marques auprès de l'INPI, Conseil aux élus et services de communes membres, participation à la réalisation du montage contractuel du projet de création du pôle de transformation – atelier de découpe de viandes multi-espèces, légumerie et conserverie.

COMMANDE PUBLIQUE

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

La direction de la commande publique fait partie du pôle fonction support.

Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, le service de la commande publique a pour missions de conseiller les services, gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction, révision de prix).

77 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (toutes procédures confondues), elles ont abouti à la conclusion de 134 contrats, pour un montant de 10 136 332 € HT.

La fonction «achat» centralise les besoins en matière de fournitures/ services et assure au quotidien l'approvisionnement des services.

Le conseil aux communes se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

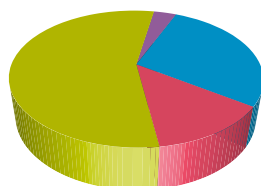
LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 77 procédures instruites durant l'année 2021 (2 appels d'offres – 75 procédures adaptées) se répartissent de la manière suivante :



LE MONTANT DES MARCHÉS

134 contrats ont été conclus représentant un montant total de 10 136 332 € HT, réparti de la manière suivante :



- **TRAVAUX : 70%**
7 143 833 € HT
- **SERVICES : 64%**
1 284 476 € HT
- **FOURNITURES : 7%**
240 016 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES : 5%**
1 468 007 € HT

QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Déshydratation des boues et désodorisation sur la station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne (1 716 562 € HT)
- Réaménagement du bureau d'information touristique à Royan (396 625.67 € HT)

LA FONCTION « ACHAT »

Le service commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives, mobilier de bureau et produits d'entretien. Pour l'année 2021, ces achats représentent un montant total de 139 661 € TTC ; les dépenses communes aux services sont les suivantes :

- Produits d'entretien : 31 404 € TTC (dont 4 051 € TTC pour le centre de vaccination)
- Mobilier de bureau : 17 027 € TTC
- Vêtements de travail : 17 347 € TTC
- Fournitures administratives : 19 065 € TTC (dont 777 € TTC pour le centre de vaccination)

ainsi que 95 paiements effectués via la régie d'avance (8 883 € TTC).

Focus sur les achats COVID :

- Achat de masques en tissu pour les habitants du territoire : 420 750 € HT
- Achat d'équipements de protection pour les agents de la CARA : 64 050 € HT

ainsi que 61 paiements effectués via la régie d'avance pour une somme totale de 6 414 € TTC.

 Le service conseil et accompagne les évolutions liées à l'environnement, tel que les bilans carbone des prestataires, ou la mise en place de clauses sociales associées aux marchés de la collectivité.

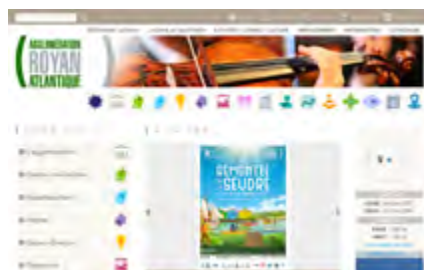
COMMUNICATION



En 2021 le service communication aura accompagné la transition entre la fin de crise sanitaire, la reprise des événements et le retour à la normale des services de la collectivité.

Le service communication dans toutes ses composantes - productions, événementiel, graphisme, rédaction et numérique a accompagné la mise en œuvre et le fonctionnement de la vaccination sur le territoire. Dans un second temps, la communication s'est orientée vers un retour à ses compétences dans le domaine de l'accompagnement des actions de la collectivité.

LES OUTILS NUMÉRIQUES



Le site internet et la page Facebook associée ont retrouvé un rythme plus conforme à ce qui existait avant la

crise. Ainsi le site internet a enregistré 175 312 visites. En 2021, nous avons enregistré 294 665 visites durant la période « COVID » et en 2019 les consultations étaient de 161 208.

CARA'MAG AU RENDEZ-VOUS

Informier, expliquer, transmettre. Imprimé à 58 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 33 communes de la communauté d'agglomération, Cara'mag constitue le premier lien de la CARA avec ses habitants, à qui sont présentés les actions, les chantiers et projets communautaires. Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2021 :

- La **nouvelle offre de mobilité** des transports de la CARA : Carabus et Caravel.
- Les sportifs dans le domaine du nautisme de la CARA, dont Manon Audinet, en route pour les JO de Tokyo.
- La présentation du nouveau port



de La Tremblade réalisé par la CARA avec le concours du département de la Charente-Maritime.

- Le dernier numéro de l'année a été consacré à l'atelier de découpe et de transformation pour accompagner la filière de production locale à se développer.

Le centre de vaccination mis en place par la CARA a nécessité plusieurs actions de communication dont la présentation du dispositif (affichage et relations presse), l'indication du lieu suite aux différents déménagements (Clinique Pasteur et hôpital puis l'Espace Cordouan, et enfin le St Moritz). La signalétique en place mais aussi le savoir-faire en évènementiel ont été mis à contribution pour compléter ce dispositif.

RELATIONS PRESSE ET INFORMATION DES COMMUNES

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par son service communication auprès de la presse locale et régionale, et des 33 communes de l'agglomération.

- En 2021, **nous avons continué à alimenter les informations de la CARA à destination des médias locaux** de la presse écrite (Sud Ouest, Le Littoral, Haute Saintonge, Côte de beauté, Charente-Libre, Courrier Français...), aux radios (France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...), télévision (France 3), presse spécialisée (L'Agriculteur charentais, Le Moniteur...) et journaux gratuits (RMO à la Hune, Vidici, le Colporteur...).
- Un **agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du Président et des services de la CARA, de l'Office de tourisme communautaire, de la Mission locale Royan Atlantique et des syndicats mixtes portuaires est également diffusé aux médias locaux et aux communes.

La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse.

LA COMMUNICATION INTERNE POUR GARDER LE LIEN

Suite à la crise sanitaire, les liens se sont distendus et de nouveaux agents pour lesquels l'intégration a été partielle sont arrivés sur cette période de télétravail. En 2021, la communication interne a eu pour objectif de donner de la visibilité aux nouveaux arrivants et préparer les actions de cohésion nécessaires en 2022 après deux années de crise.



MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de 11 agents (dont un poste vacant), chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, elle poursuit la dématérialisation des métiers. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également une gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées. 2 agents ont rejoint la DSI durant l'année 2021 : une géomaticienne venue renforcée le service SIG et une assistante administrative. Durant l'année 2021, la DSI souhaitait recruter un responsable de la sécurité des systèmes d'information. Le recrutement s'est révélé infructueux. Une évolution de poste en interne sur 2022 est donc prévue avec en remplacement le recrutement d'un technicien informatique.

LA CRISE SANITAIRE ET SON IMPACT SUR LA DSI

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire ce qui a beaucoup impacté la DSI et plus particulièrement les services informatique et développement. En effet, dès le 12 janvier, suite à la demande du Sous-Préfet, le Président a chargé la DSI de gérer les 2 centres de vac-

nation (Hôpital de Royan Atlantique et Clinique Pasteur). L'ouverture d'un nouveau centre de vaccination à l'Espace Cordouan, le 6 avril, puis sa délocalisation début novembre à Breuillet ont fortement impacté les équipes. Cependant, cette expérience a permis aux agents de la DSI de montrer toute leur réactivité et compétence lors d'une telle période. Les activités liées au centre de vaccination :

- la mise en place d'un standard téléphonique ;
- la mise en place et gestion de la plateforme Doctolib ;
- le développement d'un outil pour la gestion des RH (vacation, personnel de santé...).

La crise sanitaire a également permis un travail de fond sur la mise en route du télétravail :

- un travail en lien avec les RH sur les procédures et possibilités techniques de pouvoir exercer le télétravail ;
- la création d'un outil de demande de télétravail ;
- la sécurisation des accès informatiques ;
- la gestion du matériel pour le télétravail (PC, casques...).

LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de trois agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 1000 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès, via Internet, à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité

incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...). Le service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2021, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- la mise à jour continue des données (cadastre, voirie, BAN) ;
- l'accompagnement des communes sur le sujet de la Base Adresse Nationale ;
- la numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB et dans le Géoportail de l'urbanisme ;
- le travail de mise à jour des données et cartographie du SCoT (données occupation du sol, démographie, habitat ...) ;
- la création d'application métier SIG via Arcopole Builder ;
- la mise en place d'une méthode pour détecter les nouveaux logement en collaboration avec Charente Maritime Très Haut Débit ;
- la création d'un lien entre Net ADS et Arcopole PRO cadastre.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service, composé de trois agents (+1 poste vacant en 2021), gère et administre l'ensemble des composantes du système d'information (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la sécurité informatique, garantir la sauvegarde et l'intégrité des données, assurer l'assistance aux utilisateurs des différents services mis en place, et gérer la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la maintenance des sites distants (annexe, centre technique de Saint-

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Sulpice-de-Royan, relais accueil petite enfance, gens du voyage, Cormorans ...).

En 2021, malgré le travail quasi à temps plein dédié à la gestion de la crise Covid sur les 6 premiers mois de l'année, des actions ont notamment porté sur :

- la téléphonie fixe pour la commune de Saujon ;
- la messagerie des communes de Chaillevette et de Meschers ;
- le renouvellement des marchés Télécom et sécurité réseaux ;
- l'écriture d'une nouvelle charte informatique ;
- la sécurisation du réseau (double authentification, anti-spam, bascule sur le nouveau pare-feu, reverse Proxy, configuration des logs, VPN avec liaisons sites distants, changements des bornes Wi-Fi) ;
- le déploiement de Maarch (logiciel courrier).

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions de **développer de nouveaux outils et intégrer des applications existantes** (principalement Open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles à travers une authentification unique et centralisée qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA. C'est le cas de l'outil central Intranet permettant notamment de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs ...). Le service assure également la mise à jour de ces outils.

En 2021, les actions ont porté sur :

- la création des sites internet des communes de Talmont et d'Epargnes ;
- un travail sur l'annuaire LDAP avec l'application du RGPD, la hiérarchisation ;
- l'automatisation du flux ACTES ;
- la mise à jour du serveur Ixbus ;
- la mise à jour d'Only office avec son utilisation dans Nuxeo ;
- SPNEGO et la possibilité de liaison SSO et AD externe ;
- la mise en place d'un outil de gestion de formulaire (Form) ;
- le lancement du projet portail citoyen ;
- l'hébergement des 3 serveurs TRANSDEV.

L'amélioration de la qualité et de la sécurité des services fournis est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). Les différents événements de l'année 2021 ont pu être gérés sans trop de difficultés notamment grâce à des collaborateurs impliqués et performants, un choix d'outils informatiques ouverts qui nous a permis de nous adapter facilement.

LES MOYENS DISPONIBLES À FIN 2021

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'Annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 1 salle serveur sur le site des Cormorans
- 3 serveurs physiques qui hébergent 133 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- sécurité réseaux, cybersécurité (filtrage mails, proxy et reverse proxy, ...)
- Équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1539 comptes utilisateurs (+ 25 %)
- 210 ordinateurs CARA (portables et fixes)
- 19 copieurs multifonctions et 2 imprimantes grand format
- 160 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 166 lignes mobiles (dont 106 smartphones, 46 forfaits basiques et 14 forfaits tablettes)
- 9 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 13 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchèteries, RAPE, ...)
- 2 connexions fibre optique
- Tablettes et antenne GPS



ET EN 2022 ...

- Suivi des conventions de prestations de services numériques aux communes et mise en œuvre des actions souscrites, avec notamment le site internet et la messagerie de Saujon, la téléphonie de Saint-Palais-sur-Mer ;
- mise en place d'un portail citoyen ;
- mise en place de tableaux de bord à destination des communes afin de suivre leur prestation de services numériques ;
- suivi du RGPD avec la mise en place du serveur MA-DIS ;
- mise en place du Référentiel Général de Sécurité (RGS), documentation du PRA et PCA ;
- création d'une page DSI sur l'intranet ;
- mise en place d'un formulaire FTTH sur l'intranet ;
- migration FTTO et téléphonie suite au renouvellement du marché Télécom ;
- réalisation d'un audit de sécurité France Relance ;
- publication de la charte base adresse locale (BAL) et son accompagnement dans les communes demandeurs ;
- migration de l'ensemble des serveurs SIG avec pour objectif la mise en place d'Arcopole Builder ;
- mise en œuvre du « Bâtiment Up ! » ;
- mise en œuvre d'un wifi public sur les aires d'accueil des gens du voyage ;
- mise en place d'un outil de centralisation d'impression (Papercut).



RESSOURCES HUMAINES

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



© Alexandre Garcia

Dans la continuité de l'année 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a continué de bousculer les activités des services en 2021, et de ce fait la gestion des ressources humaines a été affectée.

Les protocoles sanitaires se sont succédés et les mesures de protection ont été mises en place pour garantir la sécurité sanitaire de tous et maintenir la continuité des services.

L'organisation des services a été adaptée en particulier en alternant télétravail et présentiel pour les activités qui le permettent :

- de janvier à mai : 3 jours de télétravail et 2 jours en présentiel hebdomadaire ;
- juin 2021 : 2 jours de télétravail et 3 jours en présentiel ;
- à partir de juillet : télétravail de crise sanitaire suspendu mais reprise en décembre 2021.

MOBILISATION POUR PARTICIPER À LA MISE EN PLACE DU CENTRE DE VACCINATION

La direction des ressources humaines a été fortement mobilisée dès le mois de janvier pour déployer les moyens humains nécessaires au fonctionnement du centre de vaccination (voir infra). Cette mission a été la priorité tout au long de l'année et le recrutement du personnel a fluctué selon les besoins et les aléas de la crise sanitaire et de la disponibilité des vaccins.

MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL HORS CRISE SANITAIRE

Après deux années d'expérimentation du télétravail dans des circonstances exceptionnelles de crise sanitaire, le Conseil Communautaire a adopté le 6 décembre 2021 la charte du télétravail qui énonce les conditions de mise en œuvre garantissant à la fois la continuité du service public, l'accueil des usagers et la protection des données informatiques dans un contexte de cybercriminalité croissante.

Le télétravail répond à plusieurs finalités recherchées par la CARA :

- Il permet une qualité de vie au travail, une efficacité professionnelle et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il participe à la modernisation de l'administration en innovant dans les modes de travail et en promouvant le management par objectifs, qui se traduit par la confiance et la responsabilisation. Il développe l'implication au travail.

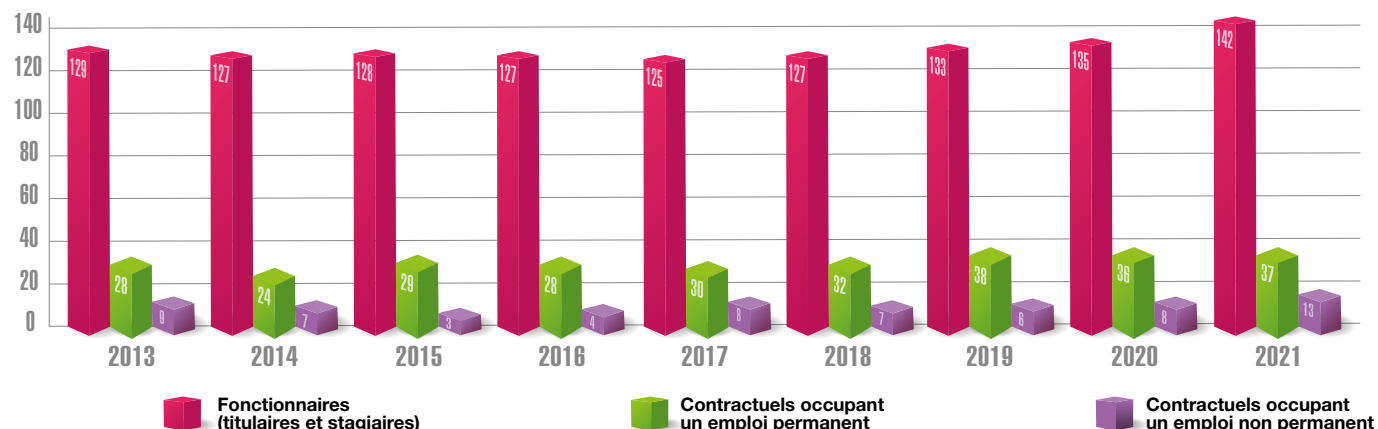


- Il participe aussi à une démarche de développement durable de la collectivité et est une action de son Plan de Mobilité en limitant les déplacements.

EFFECTIFS

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

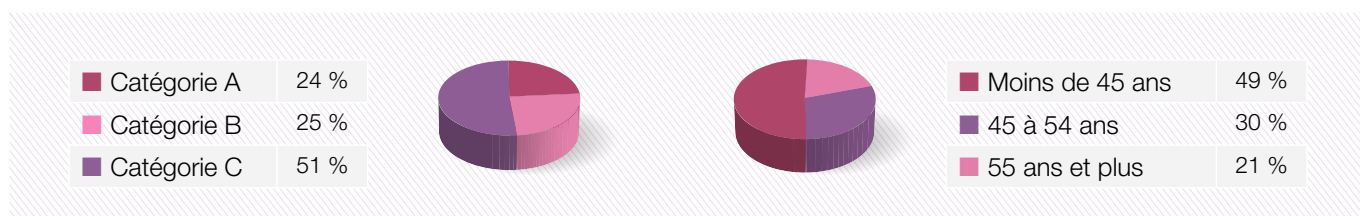
Au 31 décembre 2021, la CARA comptait un effectif de 192 agents, dont 179 sur un emploi permanent soit une augmentation de 2,9 % pour les emplois permanents (+5 postes).



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2021

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.

UNE MOYENNE D'ÂGE DE 45 ANS.



LA FORMATION DES AGENTS DE LA CARA

74 % des agents de la CARA ont suivi au moins une action de formation en 2021 en présentiel ou à distance.

LA FORMATION MUTUALISÉE SUR LE TERRITOIRE EN PARTIE PRÉSERVÉE...

En 2021, Le CNFPT a repris les formations en présentiel, ce qui a permis d'organiser des formations mutualisées avec les communes membres de la CARA (26 jours de formation), voire sur certaines thématiques élargies à des communes proches du territoire (Saintes, Ile d'Oléron, Marennes...). Les formations en matière d'hygiène et sécurité mutualisées avec les communes du territoire se poursuivent mais le nombre de sessions organisées diminue car après une période de remise à niveau des habilitations électriques et des autorisations de conduite, la phase de recyclage implique des formations échelonnées tous les 3 ou 5 ans. En 2021, 18 sessions organisées (autorisations de conduite, AIPR, habilitations électrique...) ont permis de former 124 agents.

L'ABSENCE AU TRAVAIL

En 2021, le nombre total de jours d'arrêt pour maladie ordinaire a baissé d'environ 20% par rapport à 2020 et plus de 30% par rapport à 2019. Le nombre de jours d'arrêt pour accident de travail a augmenté de 30% et le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée a enregistré une baisse de 45%.

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2021, la CARA a accueilli 15 stagiaires de tous niveaux :

- 3 collégiens ont effectué un stage d'observation d'une semaine ;
- 5 lycéens ont rejoint les services pour des stages d'une durée de 4 semaines en moyenne ;
- 4 étudiants de Master, Licence ou BTS ont pu mettre à profit leurs savoirs et découvrir le travail en collectivité lors de stages plus longs variant d'une semaine à 5,5 mois ;
- 3 stagiaires ont profité d'une période à la CARA dans le but de définir un projet professionnel (PPR, reconversion).

LA PREMIÈRE ANNÉE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les LDG adoptées en décembre 2020 ont fait l'objet d'un bilan fin 2021 et certaines actions programmées pour 2021 doivent être reportées, cette première année ayant été bousculée par la crise sanitaire et la mobilisation de la direction des ressources humaines pour le centre de vaccination. En revanche, certaines actions majeures ont été mises en place comme le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, confié par convention au Centre de Gestion, et la mise en place du télétravail.



CRISE SANITAIRE : CENTRE DE VACCINATION

La crise sanitaire en 2020 a conduit l'État à déployer des centres de vaccination dès le début de l'année 2021. La CARA a tout d'abord mis en place un centre d'appels. Celui-ci a ouvert dès le 15 janvier 2021 pour la prise de rendez-vous et renseigner les usagers, et ce jusqu'au 25 mars 2022.

Le centre d'appels a été assuré, dans un 1^{er} temps, uniquement par des agents de la CARA : 18 agents ont été mobilisés ponctuellement ou très régulièrement et sur la période de février à mai. La Ville de Royan a participé en mettant à disposition 2 agents à temps complet. La CARA a également recruté pour cette mission 5 personnes contractuelles et les agents de l'OTC ont prêté main forte en début de campagne. Dans un premier temps le centre d'appels a été mis en place dans les locaux de la CARA, puis il a été déménagé à l'espace Cordouan avec l'ouverture du centre de vaccination. En novembre 2021, le centre d'appels a été réinstallé dans les locaux de la CARA avec

2 agents contractuels puis une seule soutenue par un agent de la CARA en début d'année 2022. Sur toute la campagne, en 2021, les personnes ont répondu à plus de **40 000 appels**.

Le centre de vaccination :

Dès le mois de janvier 2021 la vaccination des personnes les plus fragiles (plus de 70 ans, immunodéprimés...) a été organisée à l'Hôpital de Royan et à la Clinique Pasteur.

À partir du 6 avril 2021, le centre de vaccination a été porté par la CARA et a été installé à l'Espace Cordouan à Royan, puis a déménagé le 8 novembre 2021 à Breuillet.

D'avril à décembre 2021, 142 695 personnes ont été vaccinées au centre de vaccination Royan Atlantique et le fonctionnement du centre a mobilisé du personnel :

• PERSONNEL DE COORDINATION

La coordination du centre de vaccination a été assurée par 2 coordonnatrices, aidées dans leur mission par un médecin coordonnateur, 2 infirmiers coordonnateurs et un pharmacien coordonnateur.

• PERSONNEL MÉDICAL

Les professionnels de santé se sont mobilisés pour assurer les consultations et la vaccination des personnes ;

- 83 médecins retraités, salariés, libéraux ou étudiants ;
- 134 infirmiers, retraités, salariés, libéraux ou étudiants ;
- 16 pharmaciens retraités, salariés, libéraux ;
- 5 autres professions de santé (dentistes, vétérinaires, sage-femmes).

L'ensemble de ces personnes a effectué en 2021 sur toute la campagne de vaccination, 5 831 vacations (1 vacation représentant 1 heure). Leur taux de rémunération a été fixé par la CPAM et ils ont été rémunérés directement par cette caisse, sur présentation de justificatif.

• PERSONNEL ADMINISTRATIF, D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE

La CARA a fait appel aux agents de ses services et a recruté du personnel pour assurer les missions de secrétariat, d'accueil et d'orientation des usagers et de surveillance de la salle post-vaccination (mission confiée d'avril à juin à la croix rouge à titre bénévole).

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

La période d'avril 2021 à mars 2022 a nécessité de mobiliser beaucoup de personnel de différents statuts :

- 1 agent de la CARA a été mis à disposition à 100% du 1^{er} avril au 31 août 2021 dans le dispositif de coordination
 - Les agents de la CARA de tous les services se sont mobilisés à tour de rôle pour venir en aide au fonctionnement du centre de vaccination en particulier pour l'accueil des usagers : 6 personnes ont été mobilisées tous les jours (3 le matin et 3 l'après-midi), 7 jours sur 7, sur la période d'avril à fin juin, puis à compter de juillet en cas de besoin et essentiellement les week-ends.
 - Des agents de l'OTC sont venus ponctuellement en aide à l'accueil en avril et mai, avant la saison touristique.
 - 15 personnes ont été recrutées en contrats sur toute la période.
 - 72 personnes sont intervenues en qualité de vacataires, ce qui représente en 2021 sur la période d'ouverture du centre de vaccination **7196 vacations d'une heure**, principalement du mois de mai au mois de septembre 2021.
- Le centre de vaccination a mobilisé tous les services de la CARA, et principalement :
- L'accueil de la CARA, surtout en début de campagne de vaccination, qui a été très souvent interpellé par les personnes par téléphone ou en direct ;
 - La DSI, qui a développé des outils d'aide à la planification, à la prise de rendez-vous, au suivi des vacances, mise en place et mise à disposition des outils informatiques auprès des intervenants de santé et administratif du centre de vaccination, s'est assuré de la connexion Internet et à assurer le dépannage et la formation des intervenants ;
 - Le service EGPE qui a cherché des lieux pour héberger le centre de vaccination. Il a assuré la mise en place et les déménagements du centre de vaccination, le lien avec les prestataires, les bailleurs, la remise en état des différents lieux où le centre a été installé, les équipes ont assuré le ravitaillement du centre de vaccination tout au long de son fonctionnement ;
 - Le service commande publique qui a assuré les commandes nécessaires au fonctionnement du centre de vaccination ;
 - La DRH qui a assuré le recrutement du personnel administratif, le suivi des vacances des professionnels de santé et administratifs, rédigé les contrats successifs et les documents de fin

de contrat, élaboré les plannings des personnels administratifs, a répondu aux différentes demandes des professionnels de santé en matière de rémunération, a assuré le paiement des rémunérations du personnel administratif, a vérifié les vacances des professionnels de santé avant d'établir leur bordereaux de paiement pour la CPAM grâce à un outil créé par la DSI, effectué les demandes de financement ARS et leur suivi, préparé les éléments pour le dossier de demande de financement auprès du FEADER ;

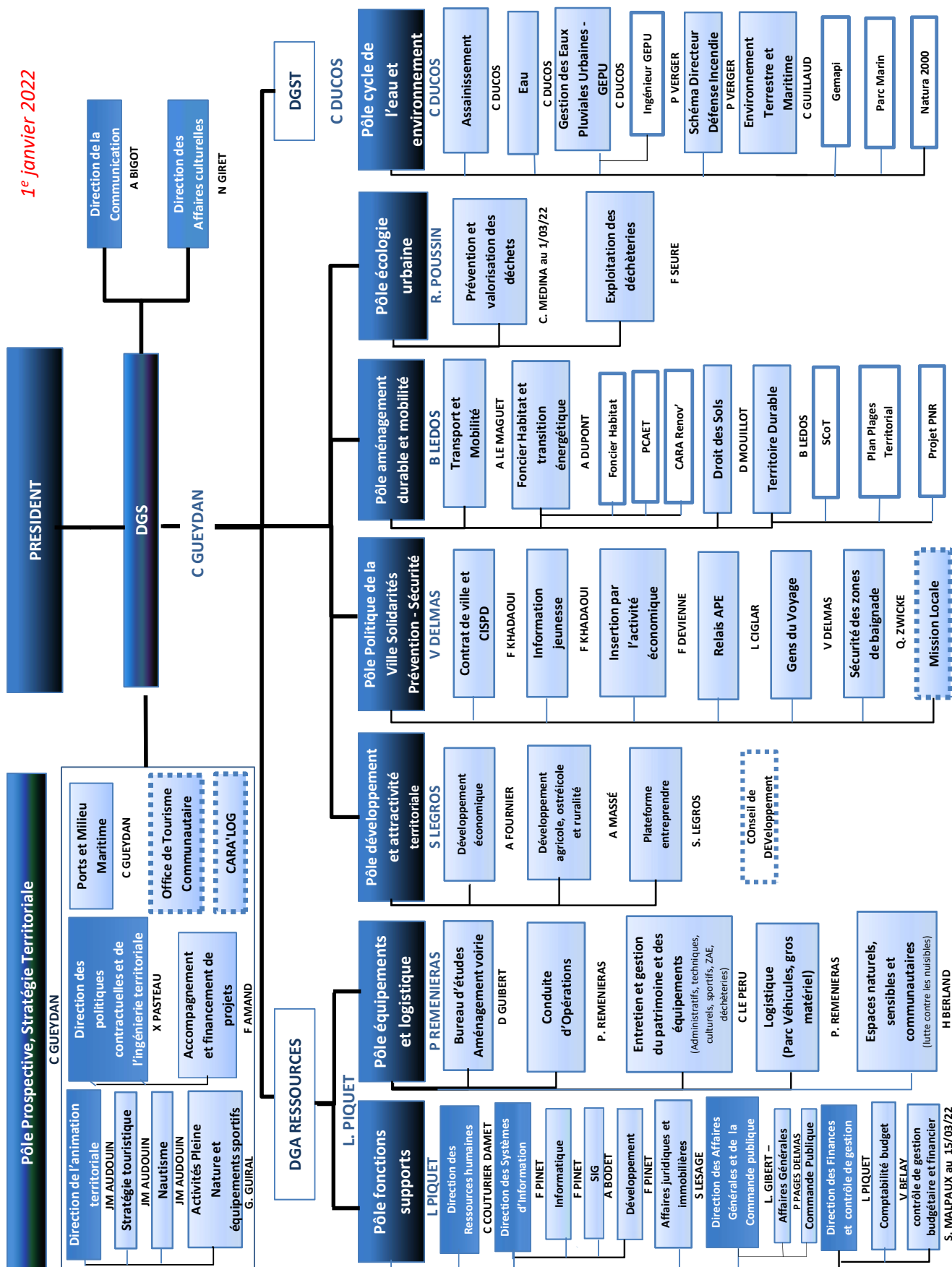
- La direction des finances en lien avec les autres services pour mettre en place et suivre une comptabilité analytique, permettant de bien border toutes les dépenses engagées pour le centre de vaccination ;
- Le service accompagnement et financement de projets qui a sollicité l'Europe pour le remboursement d'une partie des sommes engagées dans le cadre du FEADER.



ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2021

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception en préfecture : 07/12/2022

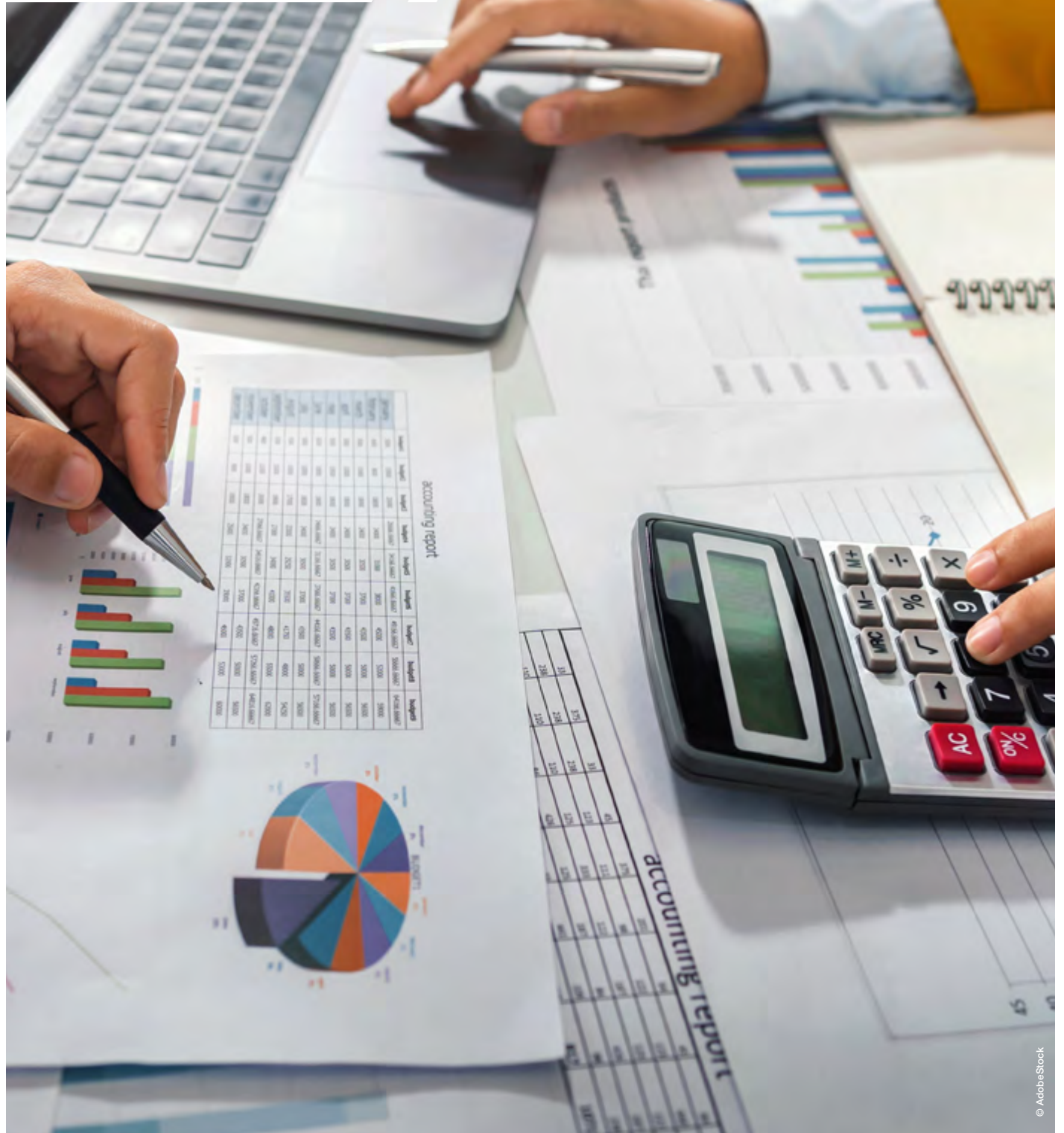
1^{er} janvier 2022



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

RAPPORT financier



ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

139,20 M€
de dépenses

dont
39,42 M€
dédiés à l'équipement

8,57 M€
de dotation globale
de fonctionnement
(dotation d'intercommunalité
+ dotation de compensation)

34,60 M€
de produit fiscal*
(18 M€ de produits nets
après reversement de fiscalité)

*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 86,38 M€	RECETTES 109,79 M€
Reversement de fiscalité 19,21 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations 34,61 M€
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries 18,93 M€	D.G.F. - état 8,57 M€
Personnel 9,30 M€	T.E.O.M. 13,76 M€
Subventions, participations 6,96 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) 7,42 M€
DSP Transport 5,88 M€	Déchets - Redevances 2,65 M€
Contribution SDIS 3,04 M€	Taxe de séjour 2,73 M€
Autres dépenses 6,19 M€	Versement mobilité 2,60 M€
Assainissement, frais de gestion 0,54 M€	Déchets - Reprises et soutiens 3,60 M€
Intérêt de la dette 0,21 M€	Transport - Participation Réseau secondaire 2,37 M€
Dépenses exceptionnelles 0,35 M€	Subventions, participations 2,45 M€
Crise sanitaire Centre de vaccination 2,16 M€	Taxe GEMAPI 0,24 M€
Reste à réaliser 2,29 M€	Prime performance des stations épuration 0,30 M€
Dotations aux amortissements 7,81 M€	Cession d'immobilisations 1,64 M€
	Autres recettes 2,75 M€
Opérations d'ordre 3,50 M€	Crise sanitaire Centre de vaccination 0,31 M€
	Reste à réaliser 0,06 M€
	Opérations d'ordre 3,64 M€
	Résultat reporté 20,09 M€

EXCÉDENT 2021 : 23,40 M€

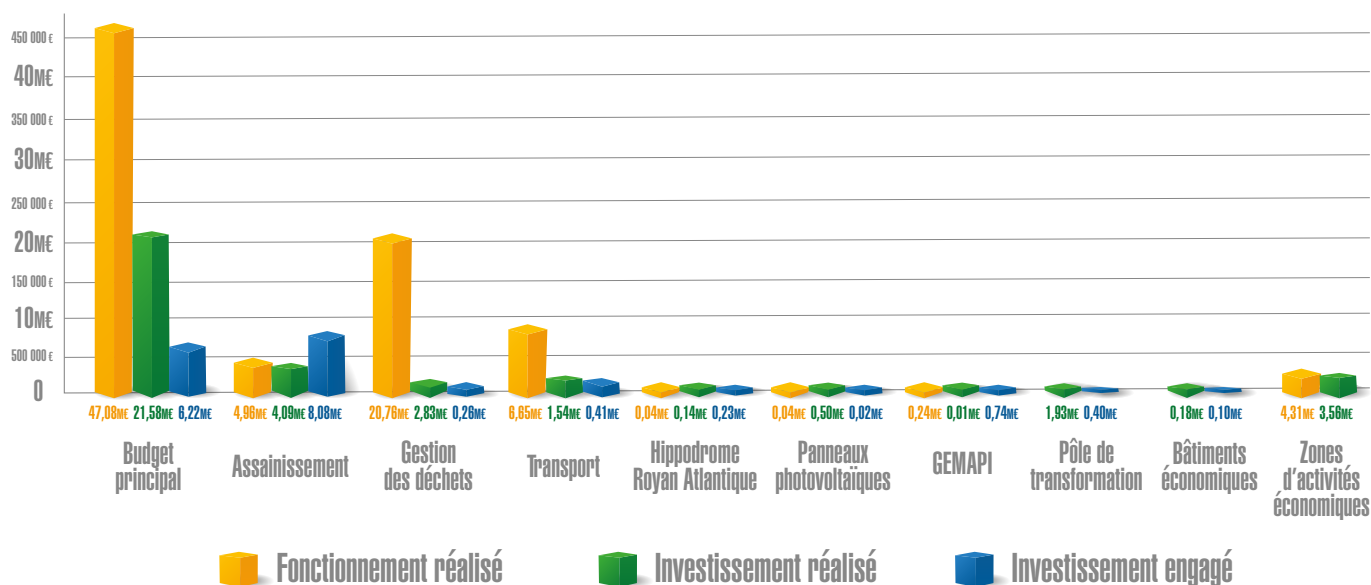
INVESTISSEMENT

DÉPENSES 52,82 M€	RECETTES 85,13 M€
Opérations d'équipement 20,86 M€	FCTVA/TVA 1,12 M€
Subventions d'équipement 2,11 M€	Subventions 2,18 M€
Remboursement capital dette 1,22 M€	Emprunt 3,25 M€
Autres dépenses d'investissement 2,16 M€	Autres recettes d'investissement 3,21 M€
Reste à réaliser 16,46 M€	Reste à réaliser 2,32 M€
Opérations d'ordre 8,04 M€	Opérations d'ordre 7,90 M€
Résultat reporté 1,97 M€	Amortissements 7,81 M€
	Résultat affecté 15,95 M€
	Résultat reporté 41,37 M€

EXCÉDENT 2021 : 32,31 M€

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2021



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget principal (T.T.C.)	47,08 M€	21,58 M€	6,22 M€
Assainissement (H.T.)	4,96 M€	4,09 M€	8,08 M€
Gestion des déchets (T.T.C.)	20,76 M€	2,83 M€	0,26 M€
Transport (H.T.)	6,65 M€	1,54 M€	0,41 M€
Hippodrome Royan Atlantique (H.T.)	0,04 M€	0,14 M€	0,23 M€
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti (H.T.)	0,04 M€	0,50 M€	0,02 M€
GEMAPI (T.T.C.)	0,24 M€	0,01 M€	0,74 M€
Pôle de transformation (H.T.)	0,00 M€	1,93 M€	0,40 M€
Bâtiments économiques (H.T.)		0,18 M€	0,10 M€
Zones d'Activités Economiques - 8 budgets (H.T.)	4,31 M€	3,56 M€	0,00 M€

DÉTAIL FONCTIONNEMENT

TAUX

CA 2021

Fiscalité ménages - Taxe d'Habitation (Résidences secondaires)	8,12 %	8 102 648 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Bâti	0,90 %	1 435 837 €
Fiscalité ménages - Taxe Foncière Non Bâti	2,44 %	62 122 €
Fiscalité ménages - Taxe Additionnelle à la Foncière Non Bâti		244 394 €
Rôles supplémentaires		162 396 €
Fiscalité ménage - Fraction TVA compensatoire de la taxe d'habitation		12 598 351 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation Foncière des Entreprises	23,85 %	5 179 591 €
Fiscalité professionnelle - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		3 508 313 €
Fiscalité professionnelle - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		375 936 €
Fiscalité professionnelle - Taxe sur les Surfaces COMmerciales		1 367 480 €
Fiscalité professionnelle - Allocations compensatrices		552 504 €
Reversement fiscalité économique		-175 431 €
Attributions de compensation versées aux communes		-2 806 897 €
Attributions de compensation versée par les communes		1 020 653 €
Reversement Fonds national de garantie individuelle des ressources		-13 609 909 €

FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

18 017 988 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	*8,35%	13 759 331 €
Versement mobilité net des reversements		2 603 217 €
Taxe GEMAPI nette des reversement		228 084 €
FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES		16 590 633 €

* Taux moyen toutes zones confondues

16,59 M€

de recettes fiscales reversées
sur le budget principalsoit près de **48%**
des produits perçus

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2020 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2020 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	TAUX CARA (inchangés depuis 2017)	TAUX MOYENS en Charente-Maritime	TAUX MOYENS en Nouvelle-Aquitaine	TAUX MOYENS NATIONAUX Communauté d'agglomérations
Taxe d'habitation RS	8,12 %	8,09 %	9,10 %	9,92 %
Taxe sur le foncier bâti	0,90 %	0,60 %	1,16 %	2,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,44 %	2,96 %	5,38 %	5,72 %
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	25,33 %	27,88 %	26,51 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFP.

	Reverse- ment de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participations Contributions	Charges de per- sonnel	Dotations aux amortisse- ments	Annuité de la dette	Opérations d'équipe- ments	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Crise sanitaire/Centre de Vaccination		166K€	1 514K€	481K€							2 161K€
Tourisme	2 608K€	14K€	1 860K€	146K€			157K€			5K€	4 791K€
Prospective, stratégie territoriale		2K€	207K€	217K€			3 231K€	4 160K€			7 816K€
Animation territoriale		1 071K€	206K€	721K€			55K€				2 054K€
Hippodrome Royan Atlantique		3K€			0K€	173K€	1K€	4K€			181K€
Gestion des déchets	0K€	13 118K€	5 754K€	1 575K€	250K€		2 274K€	29K€	533K€	58K€	23 592K€
Assainissement des eaux usées		473K€	2K€	369K€	4 053K€	16K€	3 288K€	699K€		150K€	9 050K€
Politique de la ville, action sociale		349K€	1 630K€	211K€							2 190K€
Relais d'accueil petite enfance		48K€	23K€	273K€							343K€
Gens du voyage		265K€	86K€	191K€			7K€			13K€	562K€
Sécurité salubrité publique		429K€	3 146K€	799K€			411K€				4 785K€
Développement économique		175K€	216K€	465K€			2 147K€	23K€		291K€	3 317K€
Zones d'Activités Economiques		1 567K€	1 089K€				112K€	4 767K€	659K€	1 200K€	9 394K€
Transport mobilité	1K€	5 917K€	1 709K€	111K€	730K€	362K€	3 881K€	129K€		72K€	12 913K€
Territoire durable		145K€	11K€	541K€	16K€	15K€	3 277K€			273K€	4 278K€
Habitat logement		40K€	914K€	73K€							1 027K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles		101K€	146K€	277K€			166K€				691K€
GEMAPI	9K€	77K€	48K€	98K€	17K€		1K€				249K€
Péréquation	2 845K€		814K€							309K€	3 969K€
Frais généraux, charges de structure		1 773K€	0K€	3 233K€			493K€	2K€		250K€	5 751K
Opérations financières non affectées	13 747K€	81K€			2 748K€	865K€	1 356K€	1 734K€	783K€	26K€	21 339K€
Total général	19 210K€	25 811K€	19 376K€	9 781K€	7 814K€	1 431K€	20 858K€	11 547K€	1 975K€	2 648K€	120 450K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2021 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

OPERATIONS	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement - Travaux de réhabilitation	1 318 396 €	4 416 563 €	5 734 959 €
Actions foncières	4 393 497 €		4 393 497 €
Port de La Tremblade	3 231 027 €	4 357 €	3 235 384 €
Fonds de concours	814 466 €	1 768 638 €	2 583 104 €
Pôle de transformation	1 897 619 €	397 691 €	2 295 311 €
Assainissement - Stations / Lagunes	100 672 €	2 054 820 €	2 155 492 €
Déchèterie mixte Arvert	2 023 272 €	47 864 €	2 071 136 €
Gare intermodale de Saujon	1 546 627 €	437 205 €	1 983 832 €
Aide à la production de logements sociaux	809 700 €	1 036 900 €	1 846 600 €
Schéma cyclable	1 111 403 €	656 324 €	1 767 727 €
Assainissement - Réseaux de collecte	949 258 €	795 440 €	1 744 698 €
Assainissement - Autres opérations	919 307 €	814 658 €	1 733 965 €
Nouveau siège / Maison de l'entreprise	43 608 €	877 633 €	921 241 €
DSP Transport - Flotte véhicules	687 322 €	114 006 €	801 328 €
Bureaux Touristiques	157 312 €	566 515 €	723 827 €
PAPI estuaire de la Gironde		442 000 €	442 000 €
Systèmes d'information et de télécommunication	291 688 €	134 054 €	425 741 €
Equipement arrêts de bus en abris voyageurs	206 613 €	136 531 €	343 145 €
Construction nouvelles gendarmeries	292 155 €		292 155 €
Gestion déchets - Acquisition containers, colonnes	226 403 €	64 363 €	290 766 €
Gestion des eaux pluviales urbaines	160 104 €	119 127 €	279 231 €
Bâtiment Economique ZAE Aéronautique	180 977 €	96 890 €	277 867 €
Dépôt de bus	180 619 €	85 313 €	265 933 €
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti	235 321 €	20 630 €	255 951 €
Hippodrome Royan Atlantique	856 €	232 579 €	233 435 €
Accueil navires de croisière fluviale	205 768 €		205 768 €
Schéma Directeur Accessibilité au Transport	132 489 €	70 432 €	202 921 €
Gestion Déchets - Autres opérations	24 171 €	152 136 €	176 307 €
Aires Gens du voyage	58 165 €	114 431 €	172 596 €
Schéma directeur défense incendie	74 290 €	97 557 €	171 847 €
Espace test agricole	67 624 €	99 798 €	167 422 €
Erosion côtière	972 €	164 730 €	165 702 €
Sécurité des zones de baignade	77 132 €	82 094 €	159 226 €
PAPI Seudre		130 800 €	130 800 €
Zones d'Activités Economiques	111 971 €	8 553 €	120 524 €
Logistique	85 259 €	22 694 €	107 953 €
Activités de pleine nature	49 100 €	16 418 €	65 518 €
Convention ONF	57 813 €		57 813 €
Aides à l'accession aux particuliers	51 500 €		51 500 €
Aides à la réhabilitation	41 500 €	1 500 €	43 000 €
Gare intermodale de Royan	15 994 €	23 398 €	39 392 €
Aides réhabilitation énergétique	3 581 €	32 136 €	35 717 €
Nautisme	17 000 €	18 500 €	35 500 €
Aides économiques aux entreprises	16 677 €		16 677 €
Autre opérations	95 062 €	101 011 €	196 073 €
TOTAL GÉNÉRAL	22 964 290 €	16 456 289 €	39 420 579 €

ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de la dette de la CARA au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû																
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449	12 709
assainissement	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87	71
Gestion des déchets	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12			
Zones d'activités	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207	Transfert BP						
Bâtiments économiques			845	749	683	621	557	414	363	305	Transfert BP						
transport	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422	4 102
Logement social	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180	Transfert BP						
hippodrome								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298	2 161
Panneaux photovoltaïques												250	238	225	213	200	438
TOTAL	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179	17 455	19 481

La capacité de désendettement de la CARA
est donc de **1,28 année fin 2021.**

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement; il ne doit pas excéder 12 ans.

Au 31/12/2021 :

■ Capital restant dû :	19 481 021 €	100 %
■ Taux moyen :	1,19%	de la dette de la CARA
■ Nombre de contrats :	28	ne présente aucun risque en termes de structure et de taux au 31/12/2021

La CARA pratique

MISE EN LIGNE LE 07-12-2022



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221205-DCM22-162-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)
05 46 22 19 20

Assainissement collectif
05 46 39 64 00

SPANC
05 46 39 64 04

Développement économique
(Commerce, industrie, agriculture)
05 46 22 19 19

**Habitat, Aménagement
et urbanisme**
05 46 39 64 30

Logements saisonniers
05 46 39 64 20
06 13 67 56 76

Gens du voyage
05 46 23 09 73

Maîtrise de l'énergie
05 46 22 19 36

Mission locale
05 46 06 96 16

Mission locale
Bureau information jeunesse
05 46 06 60 70

**Politique de la ville
et de la solidarité**
05 46 22 19 02

Relais accueil petite enfance
05 46 38 33 26

Service culture
05 46 22 19 05

Service déchets et déchèteries
05 46 39 64 64

Animation territoire APN-Nautisme
05 46 39 64 20

CARALOG
06 13 67 56 76

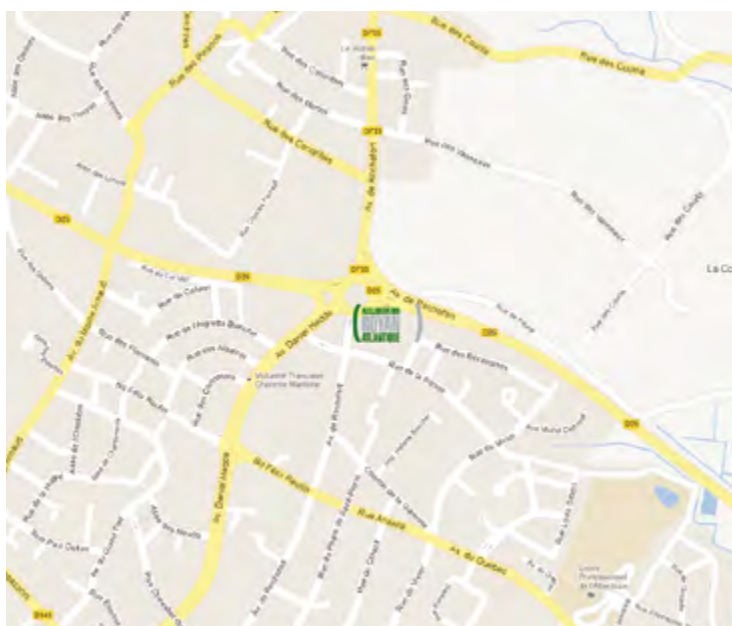
Transports
05 46 39 64 37

Cara'bus¹
0810 810 977



VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30
Fax. : 05 46 05 60 34
Email : contact@agglo-royan.fr

SITES INTERNET

www.agglo-royan.fr
www.pays-royannais-patrimoine.fr
<https://sports-nature.agglo-royan.fr/>
<https://www.nautisme-royan-atlantique.fr/>
www.cara-bus.com





107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20
Email : contact@agglo-royan.fr



AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Conception : Audrey PENAUD, CARA 2021